







L'AFRIQUE,

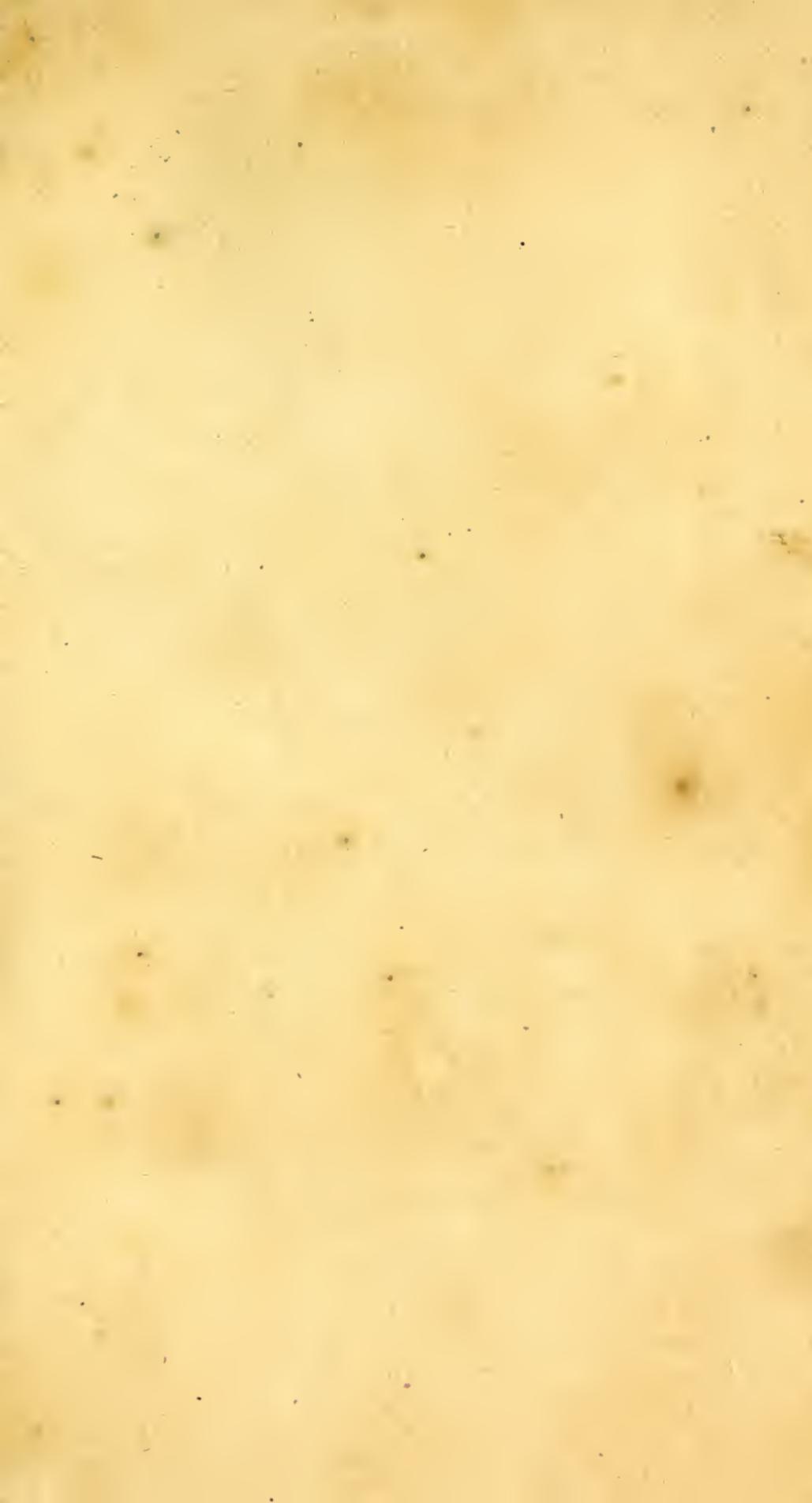
OU

HISTOIRE, MOEURS, USAGES

ET COUTUMES

DES AFRICAINS.







Coeffure des Negresses



1 Manille.

2 Collier.

3 Boucle d'oreilles

L'AFRIQUE,

ou

HISTOIRE, MOEURS, USAGES
ET COUTUMES

DES AFRICAINS.

Le Sénégal.

PAR R. G. V.

Ouvrage orné de quarante - quatre planches,
exécutées la plupart d'après les dessins originaux
inédits, faits sur les lieux.

TOME QUATRIÈME.

PARIS,

NEPVEU, LIBRAIRE, PASSAGE DES PANORAMAS, N° 26.

1814.



UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS

CHICAGO, ILLINOIS

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900



HISTOIRE,
MOEURS, USAGES
ET COUTUMES
DES AFRICAINS.

Ouolofs, Mandings.

CHAPITRE PREMIER.

Caractère des Nations qui habitent entre
les fleuves du Sénégal et de la Gambie.

QUATRE nations principales se partagent les contrées renfermées entre les fleuves du Sénégal et de la Gambie : ce sont les Ouolofs , les Sérères , les Mandings et les Peuls ou Foules.

Les nègres de l'île Saint-Louis du Sénégal et de Gorée sont Ouolofs : tous les villages voisins, ou en relation journalière avec ces établissemens, sont peuplés par cette nation qui affectionne particulièrement les Français avec qui elle a eu, depuis plusieurs siècles, des rapports habituels.

Les Ouolofs sont les plus beaux nègres de l'Afrique; grands et bien faits, ils ont la peau d'un noir foncé, les cheveux crépus et laineux, le nez, en général, beaucoup moins épaté que celui des autres nègres; quelques uns l'ont même un peu aquilin; leurs lèvres sont épaisses, mais sans excès; ils portent la tête haute, ont le regard assuré, et cependant leur visage annonce la douceur, inspire la confiance. Ils sont en général honnêtes, hospitaliers,

généreux et fidèles. Leurs femmes sont très-bien faites, et ne manquent ni de grâce ni de gentillesse; leur voix d'une douceur séduisante prête beaucoup de charme à la langue ouolofe qui est sonore et facile à apprendre: elles sont propres, soigneuses de leur toilette; ce qui cependant ne détruit point l'odeur qui leur est commune avec les autres nations noires, et qui répugne tant aux Européens. Les Ouolofs sont mahométans, et mêlent aux dogmes et aux cérémonies de cette religion de grossières superstitions.

On croit que les Sérères sont des colonies d'une nation nommée Guiola, qui existe encore sur les bords de la Gambie. Des rapports dans la langue des deux peuples, dans les mœurs, dans les usages, confirment cette opi-

nion. De ce peuple autrefois puissant , et aujourd'hui presque anéanti, il se détacha, il y a plusieurs siècles , des émigrations qui peuplèrent les bords de la mer jusqu'au cap Rouge , se répandirent assez avant dans les terres , et pénétrèrent jusque près de la baie d'Iof. Ceux qui habitent cette dernière contrée forment une subdivision qu'on appelle *nones sérères*. Les Sérères habitent les pays de Salum, de Sine , de Baol , et même une petite portion de celui de Cayor. Asservis par les Ouolofs , ils ne se sont jamais confondus avec cette nation , n'ont fait que de légers efforts pour recouvrer leur liberté , et ont toujours conservé leur langue , leurs mœurs , leurs usages , et leur religion qui ne paroît autre chose que le fétichisme , quoiqu'ils

admettent l'existence d'un être suprême, dispensateur du bien et du mal, et qu'ils croient à l'immortalité de l'âme et à la métempsyose. Ils sont plus sauvages, et peut-être moins susceptibles de civilisation que les Ouolofs, quoique moins indolens qu'eux, et plus portés surtout aux travaux de l'agriculture : ils ont la peau moins noire que les derniers et les traits moins réguliers. Ces différences physiques qui existent entre les diverses races sont facilement saisies par ceux qui ont séjourné en Afrique, et qui y ont apporté quelque esprit d'observation.

Les Mandings répandus dans le pays de Bambouck et sur les bords de la Gambie, où ils ont formé plusieurs Etats puissans, sont originaires d'une

grande nation établie dans les contrées au-dessus des sources de la rivière dont ils habitent les rives. Ces noirs, instruits, souples, fins, commerçans aussi habiles qu'infatigables, ont embrassé l'islamisme, qu'ils ont reçu des caravanes, et qu'ils n'ont pas peu contribué à répandre eux-mêmes dans une grande partie de l'Afrique.

Leur couleur est d'un noir mêlé de jaune, leurs traits sont réguliers, leur caractère est franc et généreux, ils sont hospitaliers. Leurs femmes sont jolies, ont les traits moins prononcés que les femmes ouolofes, auxquelles elles ne le cèdent en rien pour la grâce.

Les Foules ou Peuls, dont on a déjà vu l'origine, occupent le pays de Bondou, et un territoire assez vaste sur les bords du Sénégal. Ils sont une

colonie de cette grande nation , qui peuple une partie de l'Afrique septentrionale. Ceux du Sénégal se divisent en noirs et en rouges. Les premiers , quoique moins noirs , ont peu de différence avec les autres nègres , et semblent être des restes du peuple conquis ; ils sont généreux , robustes et bons soldats : les autres , d'une couleur cuivrée , d'un tempérament débile , ont le visage maigre , allongé , ont le nez assez grand et arqué , les cheveux longs et tressés. C'est un peuple intelligent , mais paresseux , rusé , perfide et cruel , caractère que ceux des bords du Sénégal tiennent peut-être des Maures , leurs voisins , avec qui ils font un commerce habituel , et dont ils ont embrassé la religion ; ils sont très-zélés mahométans.

La langue de ce peuple est douce et agréable à entendre , les lettres *F* et *R* y sont rarement employées. Les femmes peules sont d'une très-jolie figure; elles ont la taille mince et déliée; leurs yeux sont très beaux, mais languissans; leur voix est toujours tendre. Leurs airs sont langoureux, elles les chantent avec goût et agrément.

Au delà des sources du Sénégal et de Gambie est un vaste pays très-peuplé, que l'on appelle Bambara. C'est de là que viennent la plupart des esclaves qui s'achètent à Galam et sur le fleuve de la Gambie. Beaucoup d'enfans de cette nation restent au Sénégal, et deviennent captifs de case, c'est-à-dire, qu'ils ne peuvent plus être vendus que pour crimes. Ces nègres sont moins noirs que les Ouolofs; ils ont la tête

ronde , les cheveux fort crépus , les traits épais et grossiers , le nez plat , les pommettes des joues élevées , les lèvres grosses , les jambes cagneuses. Ils sont stupides , superstitieux , robustes , travailleurs , fidèles et parfaitement bons. Leur langage est rude et sauvage.

Quelques autres peuples se font encore remarquer dans ces contrées , tels que les Kassons et les Seraoualli , que nous nommons Seracolés ; ceux-ci habitent le pays de Galam , et forment une nation peu nombreuse. Ils sont attachés aux Français , et s'adonnent au commerce , où ils se font remarquer par plus d'intelligence , d'activité et de bonne foi que les autres nations nègres. Enfin de petites peuplades vivent errantes dans les bois , et semblent

n'appartenir à aucune grande nation : de ce nombre sont les Laobés , remarquables par leur maigreur , leur constitution débile , leur malpropreté et leur peu d'intelligence ; ils semblent former une caste particulière , qui ne s'occupe que de la fabrication des ustensiles de bois.

CHAPITRE II.

Gouvernement.

LE gouvernement monarchique régit la plupart des pays dont j'ai donné l'histoire ; mais le pouvoir du prince est partout balancé par celui de ses grands vassaux, sans le conseil desquels il ne peut rien entreprendre d'important. Ces vassaux sont les gouverneurs des provinces dont les postes sont presque toujours héréditaires, et qui, ayant le plus grand intérêt de ménager des pays qu'ils commandent,

défendent les droits du peuple contre le souverain. Presque tous les Etats de cette partie de l'Afrique sont donc soumis à une espèce de régime féodal, et chez quelques uns même, l'autorité du chef est tellement circonscrite que la forme du gouvernement approche plus de l'aristocratie que de la monarchie.

C'est donc à tort que la plupart des voyageurs ou de ceux qui ont parlé des contrées que j'ai décrites, ont voulu faire envisager le pouvoir des chefs comme le despotisme le plus révoltant; ils n'ont pas connu les usages du pays; les faits qu'ils citent pour preuve de leur assertion, ne sont pas dans le cas de porter atteinte à l'opinion que j'émetts : ces faits sont relatifs à une classe d'hommes qui ne doit

pas être confondue avec le peuple.

La population de la plupart des Etats de l'Afrique se compose de deux espèces d'habitans, les hommes libres et les esclaves : les hommes libres habitent les villages et les hameaux ; les esclaves sont toujours à la suite des princes, des grands et des riches, et sont attachés à leur sort : ces esclaves ont été pris dans leur enfance, ou sont nés dans la case, n'ont jamais connu d'autres protecteurs que leurs maîtres, et ils ne sont jamais vendus que pour crime, mais ils ne peuvent disposer de leur personne. C'est le nombre de ces esclaves qui fait la puissance des grands : les chefs pour rendre leur pouvoir plus redoutable, cherchent toujours à en augmenter le nombre. Ils distribuent à ceux en qui

ils ont le plus de confiance des emplois particuliers dans leur maison ; ce sont les domestiques du prince ; les uns ont le titre de grand - maître du palais, *fara caba* ; celui de grand-veneur, *fara caye* ; vous y retrouvez un grand pannetier, un échançon, etc. Ces domestiques ou esclaves, lorsqu'ils ont la confiance du prince, jouissent souvent d'un grand crédit dans l'Etat, sont flattés et honorés par les grands vassaux qui ont intérêt de ménager leur bienveillance pour obtenir des grâces du souverain ; mais aussi, lorsque ces mêmes domestiques ont démerité de leur maître ou encouru sa disgrâce, souvent on les voit tomber du faite des honneurs pour être vendus aux Européens : c'est sur eux que s'exerce le despotisme des grands ;

ce sont eux qui sont soumis à leurs caprices.

Le peuple est assez tranquille lorsqu'il paie les droits avec exactitude , et surtout lorsque le gouverneur de la province dans laquelle il réside , a assez de force ou de courage pour se faire craindre et respecter du souverain. Si une province d'une foible population prospère par son industrie ; si elle refuse de payer les impositions auxquelles elle est taxée , bientôt elle attire sur elle tous les maux que peuvent exercer la vengeance et la jalousie ; elle s'expose au pillage dont nous parlerons plus loin.

Le pouvoir des gouverneurs de province est de même tempéré par un conseil de notables ; l'on reconnoît donc chez la plupart des peuples de

cette partie de l'Afrique, un ordre,
une police qui annonce des peuples
en partie déjà civilisés.

CHAPITRE III.

Administration de la Justice.

CHEZ les Ouolofs les princes ou leurs représentans sont les juges souverains de toutes les causes qui peuvent être suivies d'une peine grave. Lorsque le prince veut rendre la justice, on étend par terre une natte au milieu d'une des cours de l'intérieur du palais. Il s'assied accompagné de cinq à six conseillers dans lesquels il a le plus de confiance. Les deux parties font valoir elles-mêmes leurs raisons, se retirent

ensuite pour laisser au prince la liberté de délibérer avec son conseil. Le jugement est rendu et exécuté dans l'instant. Le vol, l'adultère, le meurtre, sont punis de l'esclavage. Le profit se partage entre la partie lésée et le souverain, qui en a la plus forte part. La seule grâce que l'on fait quelquefois au coupable, c'est de lui permettre de fournir un esclave à sa place; mais cette grâce est fort rare, et la sévérité avec laquelle l'arrêt est ordinairement exécuté rend les crimes peu communs.

Ceux que l'on soupçonne de sorcellerie subissent l'épreuve du feu; je fus témoin de ce spectacle au village de Portudal, ou *Sali*, dans le pays de Baol. L'accusé étoit attaché à un arbre sur la place du village; auprès de lui

étoit un feu de charbon très-ardent , dans lequel chauffoit un fer de six pouces de long. Lorsque tout le monde fut assemblé, le *fitor*, l'un des officiers du prince, et résidant dans les comptoirs, prit le fer avec des tenailles, et le présenta au patient ; celui-ci passa la langue dessus par trois fois avec intrépidité, et l'exposa ensuite aux yeux des assistans. Les traces du fer rouge n'y parurent que trop évidemment, et il fut condamné à être vendu. Plusieurs cependant échappent quelquefois à cette épreuve, soit, comme on le croit, qu'ils se servent de sucs d'herbes qui empêchent l'action du feu, soit, ce qui est le plus probable, qu'ils soient favorisés des principaux du village.

L'épreuve de l'eau est aussi mise en

usage ; quelques nègres s'habituent de bonne heure à en boire de suite des quantités considérables. Charles Cornier , maire du Sénégal , en avaloit dix pintes , et les rejetoit sans en être incommodé.

On ne connoît dans ces contrées que les procès criminels ; les terres étant communes et plus que suffisantes pour les travaux de chacun , les querelles , qui pourroient avoir rapport aux possessions , sont inconnues , et les petits débats se terminent ou par un combat particulier , ou par l'entremise des vieillards.

Les causes sont présentées au prince par le chef de la justice , qui prend le titre de *guéraf Pinck* ; c'est lui qui a l'inspection sur tous les juges particuliers , que l'on nomme *guérafs*. Il y

en a dans tous les villages un peu considérables. Déterminer quelles sont les limites de leur pouvoir et l'étendue de leur juridiction, c'est ce que l'on ne peut faire d'une manière précise. Leur pouvoir varie suivant le crédit dont ils jouissent. Leurs principales fonctions sont de juger les petits différends, d'examiner les causes importantes, et d'en faire leur rapport au chef de la justice. Ces officiers publics sont nommés par le prince ou par ses agens.

Chez les Mandings, chaque village un peu considérable a une juridiction composée de vieillards de condition libre. On appelle leur assemblée *Palaver*. Elle tient ses séances en plein air et avec solennité. Les affaires sont examinées avec franchise, les témoins publiquement entendus; les décisions

des juges méritent ordinairement l'approbation des spectateurs. L'assemblée est présidée soit par le maître du village, soit par le plus ancien des vieillards.

Le Coran ou un commentaire de ce même livre, intitulé *Al-Schara*, sert de guide. On le regarde comme une exposition des lois civiles et criminelles de l'islamisme.

Il y a chez les Mandings des avocats de profession, à qui il est permis de plaider, soit pour l'accusateur, soit pour l'accusé. Ces avocats sont mahométans, ont fait une étude particulière des lois du prophète, et égalent les Européens dans l'art de la chicane. Les causes à juger occupent souvent plusieurs audiences.

CHAPITRE IV.

Impôts et Revenus du Prince.

DANS les pays qui avoisinent la mer ou les bords des fleuves fréquentés par les Européens, les revenus du prince se composent des droits ou coutumes qu'il tire des blancs, du pillage qu'il exerce sur les bâtimens échoués, et des impôts qu'il lève sur ses sujets. L'on a déjà vu que les coutumes payées par les Européens le sont pour avoir le droit de prendre du sel dans les salines, de faire des provisions

d'eau ou de bois sur la côte, et d'y traiter soit de la gomme, soit des esclaves ou de toute autre espèce de produit. Ces coutumes étoient fort peu de chose dans le principe; elles se sont successivement augmentées par la faiblesse des blancs qui cèdent toujours à l'importunité des nègres, et laissent ainsi consacrer en droit ce qui n'étoit d'abord de leur part que pure générosité.

Le droit de pillage n'est appuyé que sur les prétentions des nègres qui ont toujours voulu soutenir que tout bâtiment échoué appartenoit au souverain du pays où il avoit fait côte: de la fermeté et quelques représailles feroient bientôt cesser cet abus.

Plusieurs gouverneurs du Sénégal étoient entrés en pourparler avec le

Damel pour lui faire abandonner ses prétentions sur les bâtimens du roi qui venoient à échouer ; ce prince avoit toujours répondu d'une manière évasive ; jamais on n'avoit pu obtenir le moindre accommodement pour les bâtimens marchands ; l'on étoit obligé de payer quinze barres ou quarante-cinq francs environ pour la rançon d'un matelot, le double pour celle d'un officier. Dans une entrevue que M. le chevalier de Boufflers eut avec le Damel en 1736, il obtint de lui qu'il seroit accordé aux blancs un délai de vingt-quatre heures pour essayer de remettre à flot les bâtimens échoués ; bientôt l'on eut occasion de mettre cet article du traité à exécution.

Un bâtiment, ayant perdu ses ancres par un grain violent dans la rade de

Gorée, et ne pouvant manœuvrer, tout l'équipage étant à terre, à l'exception de deux hommes, échoua sur la côte près du village de *Dacar*, en face de Gorée. De la montagne de l'île qui n'est qu'à une demi-lieue de distance, l'on apercevoit une multitude de nègres qui déjà étoient accourus près du bâtiment. Je demande à M. le chevalier de Boufflers, gouverneur, d'y porter du secours; on me donne cinq soldats en me recommandant d'agir avec prudence; je m'embarque dans une pirogue, une vague la remplit aussitôt; les nègres se jettent à la nage et me ramènent à terre; je passe dans une chaloupe armée d'espingoles; en moins de vingt minutes je suis rendu à bord; j'y monte avec les soldats et les deux matelots; il n'y avoit encore

que trois nègres à bord ; plus de douze cents étoient sur le rivage à portée de pistolet , tous armés , poussant des cris affreux , menaçant à chaque instant d'assaillir le navire. Je leur parle en ouolof ; je leur rappelle le traité , et je renvoie la chaloupe demander du renfort : on m'envoie vingt soldats , autant de matelots ; je fais bastinguer le navire ; je range la troupe sur le pont , lui faisant charger ses armes aux yeux de la multitude ; je fais décharger et alléger le navire , et , à la marée montante , je le remets à flot , et le ramène dans la rade de Gorée sans autre perte et dommage que ceux qu'avoit causés l'ouragan.

Le traité fut donc suivi cette fois , mais ce fut à raison de la fermeté et de la vigueur dont on fit preuve ; car

peu après le Damel revendiqua le bâtiment malgré ses promesses , et il lui servit de prétexte pour rompre le traité et déclarer aux Français une guerre qu'il fut bientôt obligé de terminer.

~~~~~  
CHAPITRE V.

Armée. Manière de faire la guerre. Pillage.

---

CHAQUE Etat est divisé en plusieurs gouvernemens. Ceux qui en sont revêtus ne tiennent point leur autorité du prince ; ils n'en sont que les vassaux. Le pouvoir est héréditaire dans chaque famille. Chez les Ouolofs on les appelle *Lamanes*, titre fort ancien, et qui remonte avant la fondation des principautés. Chaque *lamane* entretient à son service un certain nombre de soldats, qu'il fournit d'armes, et

3..

des chevaux. Plusieurs demeurent auprès de sa personne, et sont nourris alors aux dépens du maître ; les autres restent dans les villages, et sont obligés de marcher à la première réquisition. Aucun n'a de solde régulière, mais tous reçoivent des présens, et ont une part dans le butin qui se fait à la guerre. La fidélité de ces soldats fait souvent des *lamanes* autant de petits tyrans qui oppriment les peuples ; ils relèvent du seigneur suzerain, sont obligés de marcher eux et leur suite à sa réquisition, et de se réunir à ce que l'on appelle les esclaves du prince, c'est-à-dire, aux gens de sa maison. En cas d'invasion tout le peuple prend les armes.

Les gens de guerre ont un habillement particulier, composé d'une tu-

nique de toile de coton, de couleur orange, à manches fort amples, ouverte par en haut pour laisser passer la tête. Cette tunique est couverte de gris-gris, enveloppés et cousus dans de l'écarlate ou du cuir, et qui, suivant l'opinion des nègres, les rendent invulnérables. La culotte est de toile de coton, de même couleur que la tunique. On en a vu la figure au tome 3. Leur bonnet ou béguin, tantôt jaune, tantôt bleu ou rouge, est orné de crins de queue d'éléphant, de griffes de lion ou de tigre. La plupart des soldats sont armés de fusils et de pistolets, qu'ils achètent des Européens. Les autres n'ont que des zagayes ou lances, des massues, des sabres, des arcs faits de bambouc, des carquois garnis de flèches barbues, et souvent

empoisonnées. Le poison, qui rend ces flèches si redoutables, est tiré d'un arbuste, appelé *koua*, ( espèce d'*échetes* ) très-commun dans les bois. Les feuilles de cet arbuste, bouillies avec une petite quantité d'eau, rendent un jus noir dans lequel les nègres trempent un fil de coton ; ils attachent ce fil autour de la flèche, de manière qu'il est presque impossible, lorsque celle-ci est entrée plus avant que les barbelures, de l'arracher sans laisser dans la plaie le fil empoisonné. On guérit en mangeant et en appliquant sur la plaie une espèce d'amande pilée, que l'on appelle *guerté*, en français *pistache de terre*. La cavalerie est la mieux armée ; elle est composée de troupes d'élite. On en peut juger par une des planches du tome 3.

Lorsqu'ils se battent entre eux , les nègres montrent assez de bravoure ; mais ils ne tiennent jamais contre des blancs , à moins que ceux-ci ne se laissent engager dans les bois. Leurs combats ne sont que des mêlées. Chacun se mesure corps à corps avec un ennemi, et cherche à le terrasser, souvent sans en venir à l'arme blanche. Ils se contentent de tirer quelques coups de fusil ; une douzaine d'hommes jetés sur la place décide la bataille. Les vaincus prennent la fuite ; les soldats amènent leurs prisonniers à leur chef.

Un souverain n'est jamais fait prisonnier ; on le tue , ou il se fait tuer sur la place. Les hommes libres , faits prisonniers , sont souvent échangés par leur famille , soit en livrant un esclave plus robuste , soit en donnant

deux esclaves pour la rançon. Les prisonniers, qui étoient captifs de case, sont rarement rachetés, et sont vendus alors aux Européens.

Comme les incursions ne durent ordinairement que sept à huit jours, l'armée ne prend jamais de provisions; elle vit aux dépens des villages, amis ou ennemis, où elle passe. Les motifs les plus frivoles sont souvent des prétextes de guerre.

Dans l'intérieur, dans les pays où les cases sont bâties en terre, les nègres entourent les villages de murs et de fortifications en terre et en bois; ils ont même des forteresses, qu'ils nomment *fata*, dont les murs sont crénelés, et où ils soutiennent des sièges avec une vigoureuse résistance.

Il existe, à la côte d'Afrique, une

sorte de guerre , si toutefois elle mérite ce nom , qui n'a d'autre motif et d'autre but que la traite des esclaves. On la nomme pillage. Le pillage se fait pour avoir des captifs à vendre aux Européens ; il a lieu ordinairement sur les confins des Etats. Les villages , qui se trouvent éloignés du centre , qui sont voisins des forêts , refusent souvent de payer les tributs , et avec d'autant plus de raison qu'ils connoissent les excès du despotisme , dont ils sont toujours menacés , et souvent les victimes. Ces villages , en quelque sorte , indépendans , sont pillés par les deux puissances limitrophes. Voici la manière dont le pillage s'exécute :

Le prince décide avec son conseil l'endroit qu'il veut surprendre. On

assemble des soldats sans laisser transpirer le secret ; la troupe marche toute la nuit , et quelquefois plusieurs jours , sans savoir la route qu'on lui fait tenir. La marche est calculée de manière à arriver , au lever de l'aurore , devant le village dont on a décidé la perte ; on l'entoure lorsque les femmes commencent à battre le mil , et que les hommes , invités par la fraîcheur de l'air , se livrent au sommeil ; on entre ; les habitans , surpris et effrayés , n'ont pas le temps de se reconnoître. Ceux qui font résistance sont massacrés ; les autres sont chargés de chaînes , et partagés entre le prince et ses vassaux. De là ils sont menés aux différens comptoirs européens pour y être vendus.

Quelquefois cependant des villages,

instruits par leurs amis ou leurs compatriotes, qui sont attachés au prince, parviennent à se soustraire au danger; lorsqu'un nègre voit son village menacé, il s'échappe, le prévient des mouvemens de l'armée qui deviennent inutiles, soit parce que l'attaque se trouve repoussée par la bravoure, soit parce que les habitans se retirent dans les bois avec leurs troupeaux, et ne laissent dans les cases que ceux que leur âge ou leurs infirmités mettent à l'abri de l'esclavage.

Dans l'intérieur le pillage est souvent exécuté par des gouverneurs de province, quelquefois par des villages, des familles, et même des particuliers qui ont des vengeances à exercer sur un village peu éloigné et d'une nation différente. Cette sorte d'expédition se

fait ordinairement après la saison des pluies , lorsque la moisson est rentrée. Ces coups de main sont bientôt suivis de représailles , et de là une guerre continuelle de partis entre les nations.

---

---

## CHAPITRE VI.

### Traite des Esclaves.

---

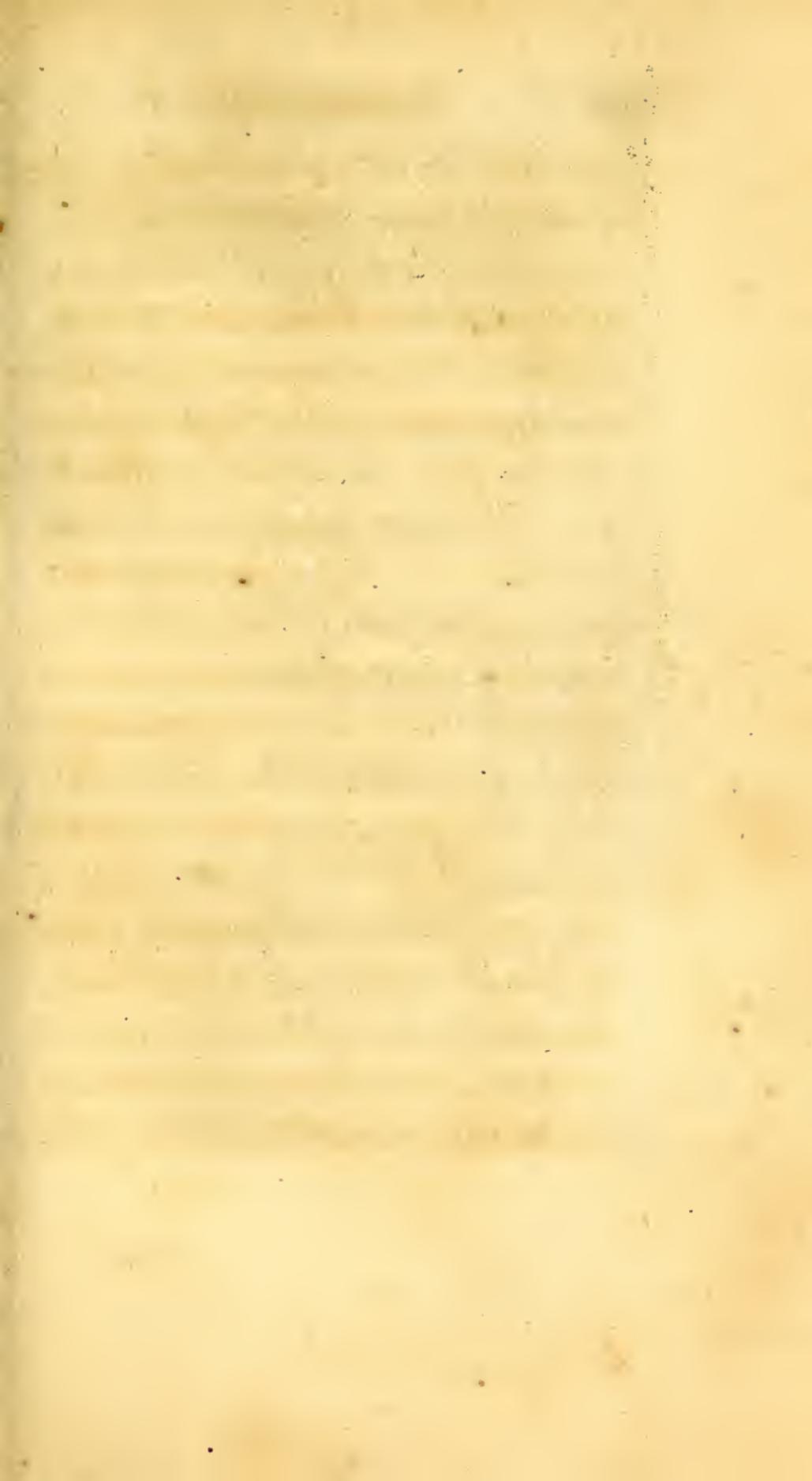
ON se procure des esclaves à la côte d'Afrique de plusieurs manières : les princes, par le pillage, la condamnation pour crime, ou la guerre, comme on vient de le voir ; les marchands nègres, par le commerce de l'intérieur. On a vu, dans des temps d'affreuses disettes, des hommes libres se rendre volontairement esclaves pour ne pas mourir de faim. Tous les ans, des marchands mandings que l'on nomme *slatées*, ou des nègres saracolets ou servallis,

après avoir vendu des hommes, les uns sur les bords de la Gambie, les autres à Galam, à des Européens pour des marchandises d'Europe, partent avec un assortiment nécessaire pour se rendre dans l'intérieur vers le pays des Bambaras : les s'atées mandings emportent souvent avec eux des boulons de fer de quinze à dix-huit pouces de long. Arrivés au lieu de leur destination, ils achètent à fort bas prix les captifs provenant des guerres, du pillage, ou des condamnations qui ont eu lieu. Ceux qui font ce commerce en grand ont une manière fort industrieuse d'emmenner, jusqu'aux comptoirs européens, de nombreuses chaînes d'esclaves sans craindre la révolte ou l'évasion. Ils coupent des morceaux de bois lourd,

longs d'environ cinq à six pieds, fourchus par l'un des bouts, de manière que la fourche puisse embrasser le cou de l'esclave. Les deux extrémités de l'embranchement de la fourche sont percées de manière à laisser passer un boulon de fer, arrêté d'un bout par une tête, fixé à l'autre bout par une lame de fer pliant qui traverse un trou fait au boulon de fer, de telle sorte que le captif dont le cou se trouve embrassé par la fourche et le boulon, voit pendre devant lui le manche de la fourche long encore de quatre pieds et plus, ce qui l'empêche entièrement de pouvoir marcher.

Lorsque tous les esclaves sont en-ferrés de cette manière, et qu'on veut les mettre en marche, on les range sur une seule file; l'un des marchands se

met en tête , charge sur son épaule le manche de la fourche du premier nègre ; chaque esclave porte de même sur l'épaule le manche de la fourche de celui qui le suit ; chacun ayant ainsi le col débarrassé du poids de sa fourche , peut marcher en file. Quelques slatées accompagnant la caravane sur les côtés , font aller les nègres d'un pas uniforme. Si l'on veut arrêter la chaîne , le marchand qui est en tête marche quatre pas , laisse tomber le manche qu'il porte sur son épaule ; la lourde fourche en retombant accable de tout son poids le cou de l'esclave qui est obligé d'arrêter sa marche , et par conséquent celle de toute la caravane. Pendant toute la route , l'on n'ôte jamais la fourche du cou des esclaves , et à l'arrivée , et au



*Chaine de esclaves venant de l'interieur.*



départ, les marchands ont bien soin de visiter si les ferremens sont en état. C'est ainsi que cinq à six marchands armés parviennent à emmener sans crainte de l'intérieur jusqu'aux comptoirs européens, des chaînes de cinquante esclaves, et même davantage. (*Voyez la planche.*) Chaque nuit les marchands arrêtent la caravane dans des villages, paient au prince un droit de transit et de séjour, et nourrissent assez bien leurs esclaves qui sont presque entièrement nus pendant toute la route.

Arrivés aux comptoirs dans les hauteurs des fleuves du Sénégal ou de Gambie, vers la fin de la saison des pluies, dans le commencement de novembre, la traite commence : les captifs sans défaut sont appelés pièce d'Inde, mot qui vient des Portugais

qui n'achetoient jamais pour transporter en Amérique ou l'Inde occidentale, que des jeunes femmes ou des jeunes gens dans la force de l'âge. Les Européens achètent tout aujourd'hui ; le prix en fait la différence ; on visite avec soin la bouche, les yeux de chaque esclave ; il y a un tarif de diminution pour une taie à l'œil et pour chaque dent qui manque : on fait courir les esclaves, on les fait sauter, parler, mouvoir toutes les articulations ; rien n'échappe à la vigilance du traitant ; les négresses, d'ailleurs, peu rigides sur la pudeur, sont néanmoins étonnées, honteuses des perquisitions et des regards indiscrets du chirurgien-visiteur. Je ne répéterai pas ici ce que j'ai déjà dit, à l'article du Galam, sur le prix et les marchandises né-

cessaires pour l'achat d'un esclave.

La valeur d'un esclave aux yeux d'un marchand nègre augmente en raison de la distance où le captif se trouve de son pays natal. Plus leur pays est proche, plus l'esclave cherche à s'enfuir : aussi, passe-t-il souvent d'un marchand à un autre, jusqu'à ce que par l'éloignement il ait perdu tout espoir de retour dans sa patrie.

Les marchands préfèrent toujours ceux qui sont nés dans l'esclavage à ceux qui, nés de condition libre, sont devenus esclaves par le sort de la guerre. Les uns supportent beaucoup mieux les privations et les fatigues que les autres, et se résignent plus facilement à leur sort.

C'est une affaire de la plus grande importance pour les nègres que de

vendre un captif. Ils font d'abord des demandes exorbitantes ; vingt fois ils changent d'avis , et après avoir annoncé leur desir , ils sont encore dans l'incertitude : il faut une patience à toute épreuve pour traiter avec eux. Le meilleur moyen de les décider est de leur offrir ce que l'on ne veut pas qu'ils prennent ; par méfiance ils choisissent ce qui ne leur est pas offert. Pour terminer , il faut avoir l'air d'être peu empressé de conclure le marché , les faire boire et manger , leur demander des nouvelles de leurs femmes et de leurs enfans sans savoir s'ils en ont : cela les rend accommodans ; ils terminent alors le marché en disant , dans une sorte de ravissement que vous êtes le meilleur des blancs.

J'en ai vu souvent apporter avec

eux autant de petits bâtons qu'ils veulent avoir de barres ( monnoie idéale que l'on évalue à environ trois francs), compter autant de bâtons qu'on leur livre de barres en marchandises ; et j'ai vu l'Européen escamoter au nègre, au milieu du marché , vingt ou trente des petits bâtons , et le rendre dupe de sa précaution. Avant de s'en aller ils demandent toujours le *coupe-corde* ou *tago*, qui est un léger cadeau. Si les nègres sont plusieurs intéressés au marché , l'un d'eux a toujours la prépondérance ; avec un présent médiocre l'acheteur le met dans ses intérêts.

Les nègres portent presque tous des gris-gris ; on a soin de les leur ôter : c'est sur eux qu'ils fondent leur espérance de liberté ; celui auquel ils attachent le plus de prix est un cordon qu'on leur me

autour des reins , sur la peau , au moment de leur naissance. Ils l'appellent ceinture de mon père , en ouolof *guigno-baye*. Ils ne le quittent ordinairement qu'à la mort.

Les marabouts , qui donnent et bénissent les gris-gris , sont extrêmement à redouter pour les marchands d'esclaves. Lorsqu'il y en a sur les vaisseaux négriers ou dans les captivités , ils promettent la liberté à leurs compagnons esclaves , leur répondent avec audace du succès de leurs entreprises , et savent si bien exciter leur enthousiasme qu'il est difficile d'éviter les révoltes. Je vais en citer l'exemple suivant :

Un agent de la compagnie de la Guyane avoit reçu ordre de traiter des noirs ; il en acheta un grand nombre ,

qui furent renfermés dans des captivités à l'île Saint-Louis du Sénégal. Onze mois s'écoulèrent avant l'arrivée des vaisseaux pour les transporter en Amérique ; la dyssenterie se mit parmi eux , il en mouroit tous les jours un grand nombre ; le désespoir s'empara d'eux , la révolte fut résolue. Les captifs se munirent à l'avance de haches , de couteaux , et d'autres instrumens que la négligence des gardiens leur permit de cacher sous terre. Avec les couteaux ils limèrent leurs fers. Depuis quelques jours on remarquoit parmi eux de la tristesse , ils prioient avec plus de ferveur. On ordonna de les surveiller de plus près ; mais cet ordre de l'agent , les avis d'un domestique affidé furent négligés.

Le jour pris par les noirs pour leur

révolte , ils refusèrent de souper. Un garde-magasin court à la captiverie , un nègre domestique l'arrête à la porte , et le prévient de la révolte. Le blanc lui répond par un soufflet. A peine est-il entré qu'il est terrassé à coups de hache. On lui ouvre le ventre. Aussitôt des cris affreux se font entendre de toutes parts. Les nègres courent en foule sur l'agent qui se présentoit , ils veulent lui arracher la vie. Il se précipite dans sa chambre , barricade sa porte. Quelques domestiques nègres s'enferment avec lui ; ils avoient des armes ; un nègre affidé se met en travers de l'escalier , prend un gros pilon de bois , en joue comme d'un bâton à deux bouts , et arrête un instant les révoltés , qui , ayant plus d'envie de se sauver que de tuer l'agent , se jettent tous dans la

rivière qui étoit devant la porte. Les habitans de l'île accourent de toutes parts au secours. Le tonnelier de l'établissement , qui , dans le premier moment , s'étoit sauvé sur le toit de la maison , descend , se jette dans une pirogue , armé d'un bâton , veut arrêter la fuite des esclaves ; plusieurs s'accrochent à sa pirogue pour le renverser dans l'eau ; il est obligé , pour sauver sa vie , d'assommer ceux qui l'environnent. Pendant ce temps , deux fugitifs , qui étoient déjà au milieu de la rivière , reviennent sur leurs pas pour mettre le feu aux cases de paille , qui étoient dans la cour ; l'incendie se communique ; dans cinq minutes , la maison est environnée de flammes , et une partie de l'île embrasée. Les troupes accourent ; on vouloit éteindre

le feu , un officier s'écrie que le magasin est plein de poudre , qu'il va sauter : il se trompoit , la maison est abandonnée. La troupe court sur les captifs pour les arrêter ; elle se range en haie sur le bord de la rivière , tire sur toutes les têtes qui paroissent à la surface. Beaucoup d'esclaves , dont la fraîcheur de l'eau avoit calmé la fureur , s'approchoient pour se rendre ; ils sont massacrés par les soldats. Prières , larmes , rien n'est écouté. On vient cependant à bout d'arrêter le feu de la maison au moment où un magasin , plein d'eau-de-vie et de goudron , alloit s'enflammer.

Cet événement se passa dans la nuit. Le jour présenta un spectacle horrible ; un quartier entier étoit brûlé ; la terre étoit jonchée de morts et de mourans.

Beaucoup d'esclaves, ordinairement enchaînés deux à deux, n'ayant pas eu le temps ou la force de rompre leurs fers, s'étoient entretués pour se débarrasser l'un de l'autre. On en trouva qui avoient les pieds et les mains coupés. Le plus fort massacroit le plus foible, s'il ne pouvoit pas le suivre; il s'en sauva un qui avoit la jambe de son camarade attachée à son côté.

La compagnie perdit quatre-vingt-dix noirs lors de cette révolte, dont dix-huit se sauvèrent, et soixante-douze furent tués.

Cet événement est rapporté par M. Lamiral, alors agent de la compagnie, et témoin de cette catastrophe.

Dans les comptoirs, ce sont des esclaves nègres qui gardent les autres

esclaves ; mais ce sont ou des captifs de case , ce dont nous donnerons l'explication tout à l'heure , ou des captifs qui espèrent obtenir les mêmes droits : jamais ils ne trahissent la confiance qu'on leur a donnée. Les hommes seuls sont enchaînés deux à deux , et l'on en laisse même beaucoup de libres. Les femmes et les enfans ont quelquefois la liberté de sortir de la captivité , et sont occupés , les femmes à préparer le manger des esclaves , les enfans à faire le service de domestiques. Les nègres sénégalien , et l'on comprend sous ce nom les Ouolofs , les Peuls , les Saracolets et les Sérères , sont peu propres au travail de la terre , mais deviennent des domestiques fort intelligens , et sont employés de cette manière dans les sucreries.

L'on paie deux barres pour chaque captif échappé que les nègres ramènent de la grande terre : il s'en sauve quelquefois de l'île sur le continent en passant le fleuve à la nage.

Lorsqu'il n'y a point de navire européen sur la côte, souvent un maître indulgent admet au nombre de ses domestiques des esclaves qu'il avoit achetés pour les revendre. Ce sont le plus souvent des enfans de l'un ou de l'autre sexe que l'on emploie pour les petits détails de la maison ; on nomme les garçons *rapaces*, les filles *rapar-cilles* : ces enfans jouissent des mêmes privilèges que les esclaves nés dans la case du maître.

Tous les grands ou les gens riches, surtout dans les pays conquis, ont un grand nombre d'esclaves de cette es-

pèce avec lesquels ils ont remplacé une partie de la population détruite , et qui leur servent à contenir celle qui existe encore. Ces esclaves nés dans la case , ne connoissant point d'autre famille que celle de leur maître, vivent toujours dans l'esclavage sans espérance et même sans desir d'en sortir. Bien nourris , traités avec douceur , ils cultivent la terre , soignent le bétail , et sont chargés de tous les travaux serviles. Le maître n'a pas le droit d'ôter la vie à son esclave , ni même de le vendre à un étranger , à moins qu'il n'ait fait juger par un conseil des anciens s'il mérite d'être puni. Si cette loi étoit méconnue par le maître , elle pourroit être réclamée par l'esclave. Les princes seuls s'affranchissent quelquefois de cet usage.

Dans les temps de famine , il est permis au maître de vendre un ou plusieurs de ses domestiques pour acheter des subsistances pour sa famille. Dans le cas d'insolvabilité du maître , l'esclave domestique peut être saisi par le créancier et vendu ; le maître lui-même peut être saisi et vendu par ses créanciers , lorsqu'il ne peut pas remplir ses engagements.

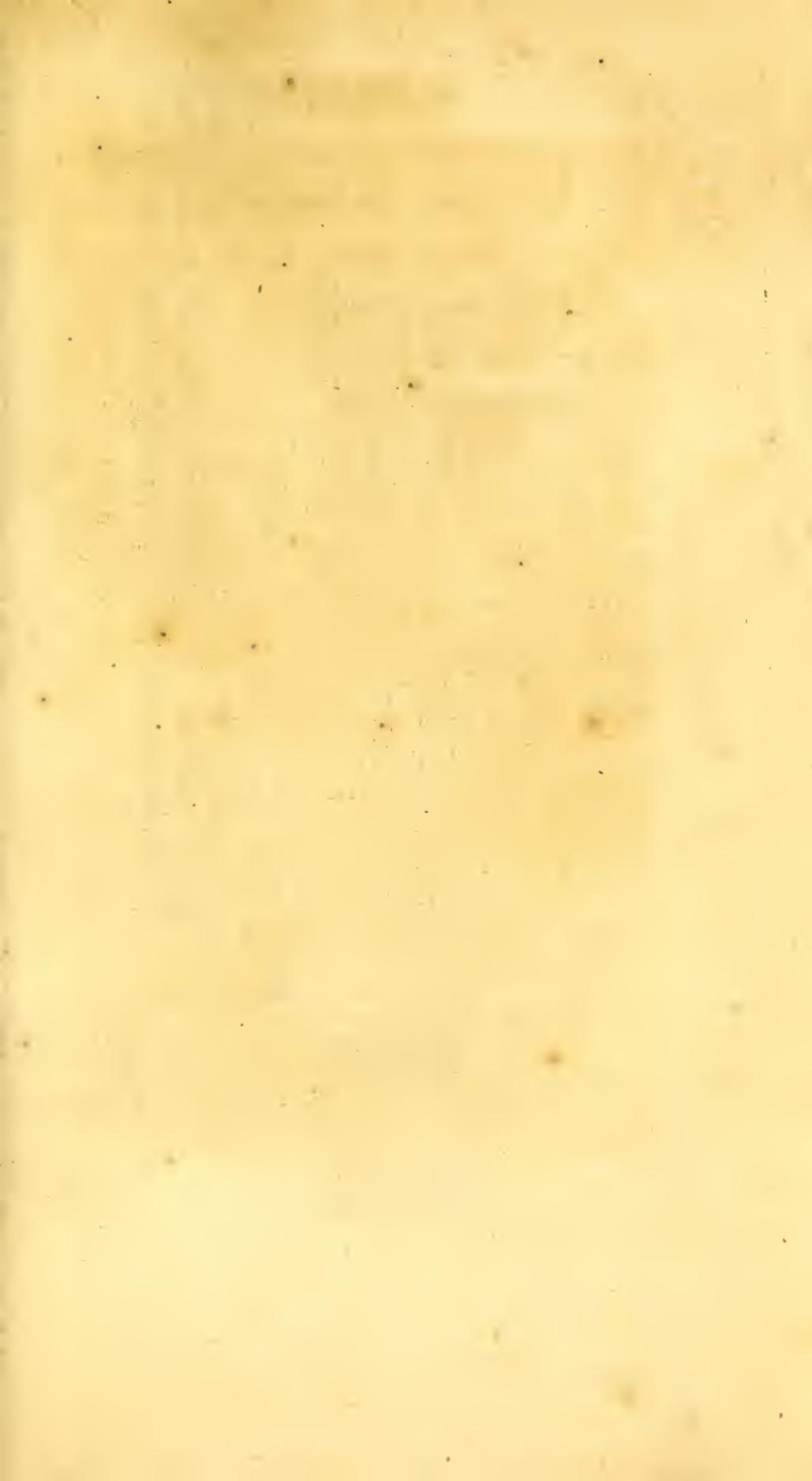
Les captifs faits à la guerre dans les pillages , condamnés pour crimes , ou venus du centre de l'Afrique , sont entièrement à la disposition de celui qui les a en sa possession. Ils sont vendus aux blancs , entassés dans des vaisseaux négriers , et quelquefois en si grand nombre que , dans la traversée , il se déclare des maladies dont souvent les blancs sont les victimes , et

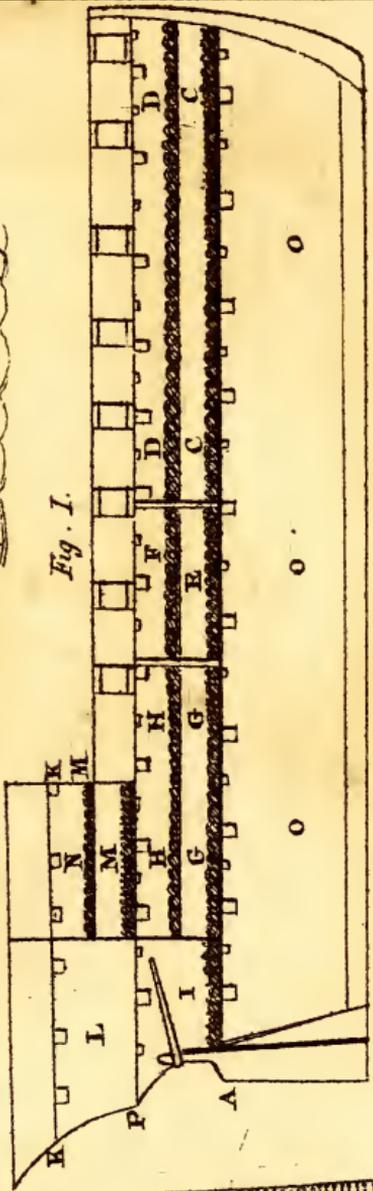
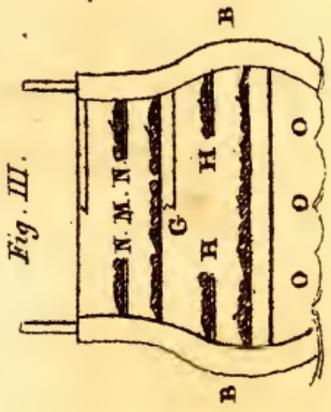
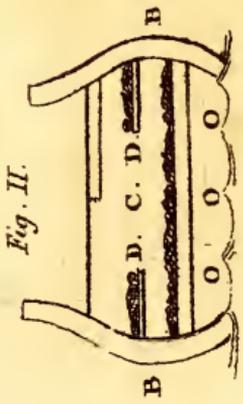
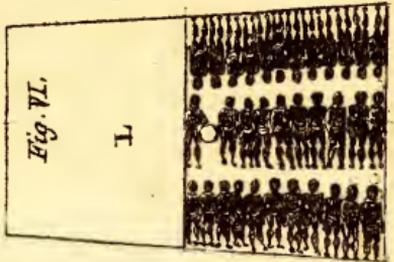
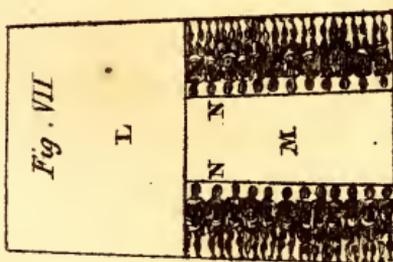
qui tournent toujours au détriment des marchands avarés et inhumains.

*(Voy. la pl. en regard et la suivante.)*

Toutes deux ont été réduites d'après la gravure en bois, accompagnée de l'explication imprimée à Londres en 1789, et dont nous donnons ici la traduction, en prévenant nos lecteurs que cette pièce a été publiée par la société des amis des noirs, et que la situation de ces derniers y est exposée avec des couleurs un peu rembrunies.

---





*Description d'un vaisseau négrier.*

Le plan et les coupes qui s'y trouvent annexées représentent un bâtiment négrier avec les esclaves serrés les uns près des autres (1).

Afin de donner de ce commerce une image assez fidèle pour que les personnes intéressées n'aient point à s'en plaindre, on a pris pour modèle le bâtiment *le Brooks*, bien connu pour faire la traite. C'est le premier mentionné dans le rapport que fit l'année dernière le capitaine Parrey,

---

(1) C'est la manière ordinaire de placer les esclaves ; mais elle varie selon la construction du bâtiment, et l'usage des différens commandans.

envoyé à Liverpool par le gouvernement, pour prendre les dimensions des bâtimens que ce port emploie à la traite des noirs en Afrique. Les plans et les coupes sont sur l'échelle d'une demi-ligne par pied.

*Dimensions du bâtiment.*

|                                                                                       | pieds. | po. |
|---------------------------------------------------------------------------------------|--------|-----|
| Longueur du second pont, ou franc-tillac, y compris les caillebotis, etc. AA. . . . . | 100    | »   |
| Longueur du banc sur le 2 <sup>e</sup> pont, intérieurement BB. . . . .               | 25     | 4   |
| Profondeur du fond de cale d'un plancher à l'autre. . . . .                           | 10     | »   |
| Hauteur entre les ponts, d'un pont à l'autre. . . . .                                 | 5      | 8   |
| Longueur de la chambre des hommes CC sur le 2 <sup>e</sup> pont. . . . .              | 46     | »   |
| Largeur de la chambre des hommes CC sur le 2 <sup>e</sup> pont. . . . .               | 25     | »   |

Fig. V.

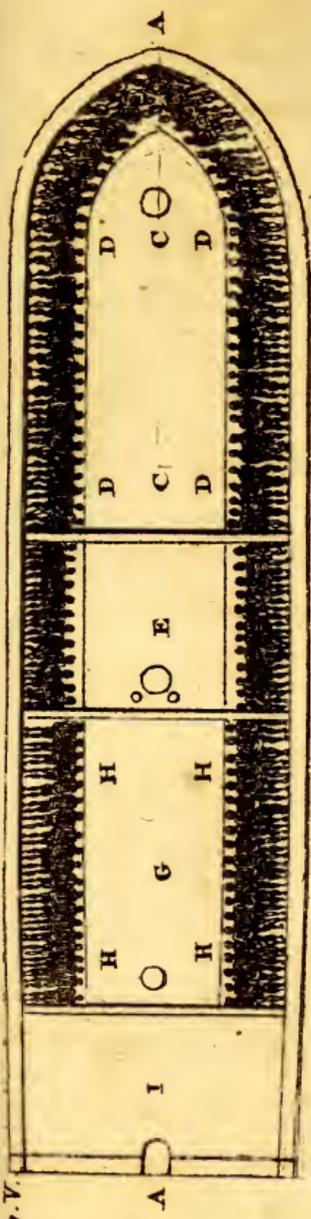
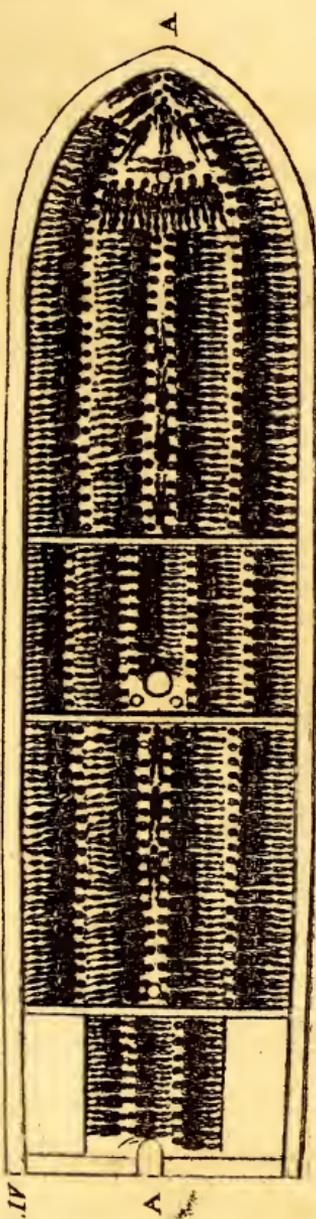
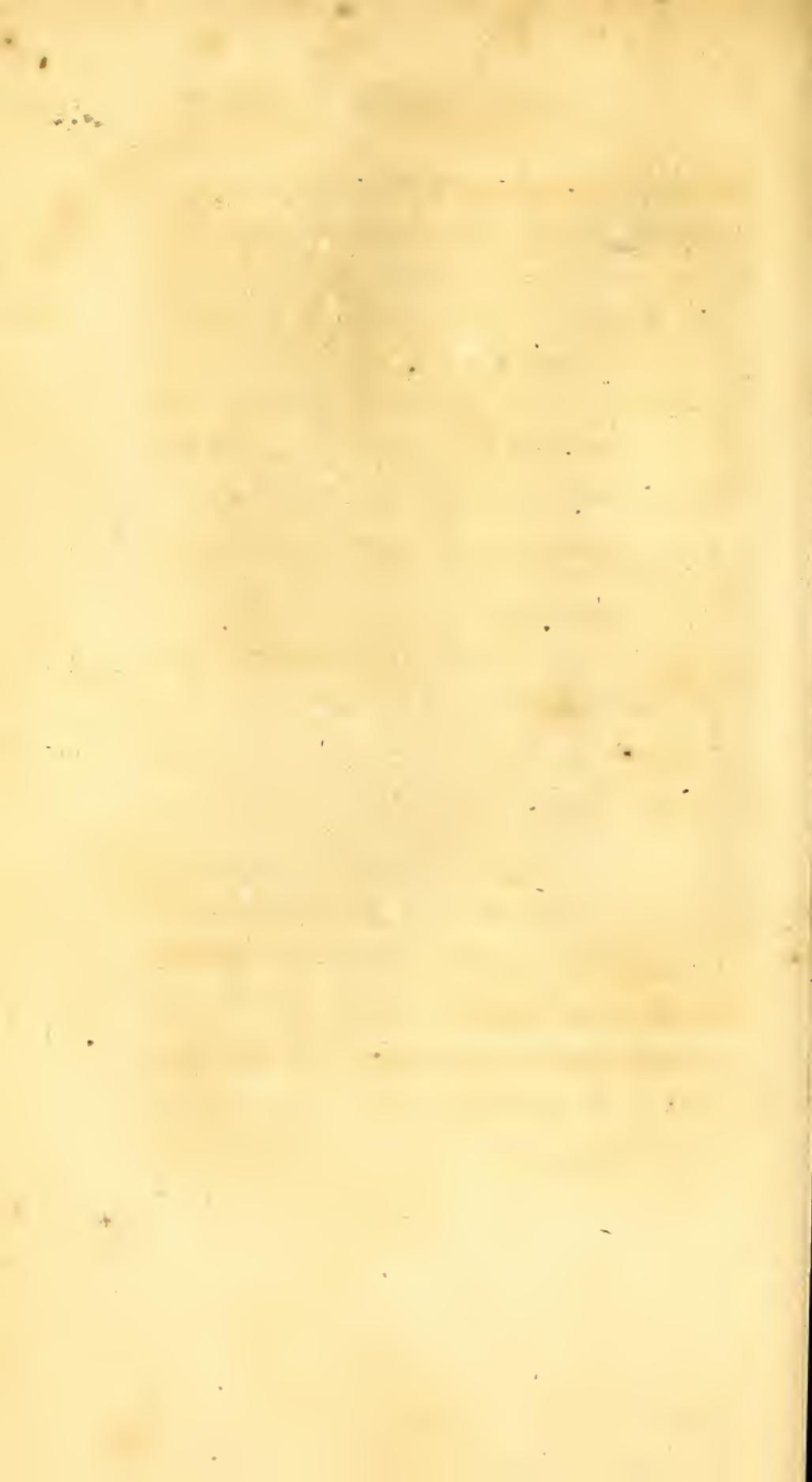


Fig. IV.



*Coupees d'un Vaisseau Negrier.*



|                                                                                       | pieds. | po. |
|---------------------------------------------------------------------------------------|--------|-----|
| Longueur des plates-formes DD                                                         |        |     |
| dans la chambre des hommes.                                                           | 46     | »   |
| Largeur des plates-formes dans<br>les chambres des hommes, de<br>chaque côté. . . . . | 6      | »   |
| Longueur de la chambre des<br>jeunes garçons EE. . . . .                              | 13     | 9   |
| Largeur de la chambre des gar-<br>çons. . . . .                                       | 25     | »   |
| Largeur des plates-formes FF<br>dans la chambre des garçons.                          | 6      | »   |
| Longueur de la chambre des<br>femmes GG. . . . .                                      | 28     | 6   |
| Largeur de la chambre des fem-<br>mes. . . . .                                        | 23     | 6   |
| Longueur des plates-formes HH<br>dans la chambre des femmes. .                        | 28     | 6   |
| Largeur des plates-formes dans<br>la chambre des femmes. . .                          | 6      | »   |
| Longueur de la sainte-barbe II<br>sur le 2 <sup>e</sup> pont. . . . .                 | 10     | 6   |
| Largeur de la sainte-barbe sur<br>le 2 <sup>e</sup> pont. . . . .                     | 12     | »   |

|                                        | pieds. | pa. |
|----------------------------------------|--------|-----|
| Long. du gaillard d'arrière KK.        | 33     | 6   |
| Largeur du gaillard d'arrière. . . . . | 19     | 6   |
| Longueur de la cabine LL. . . . .      | 14     | »   |
| Hauteur de la cabine. . . . .          | 6      | 2   |
| Longueur de la dunette MM. . . . .     | 16     | 6   |
| Hauteur de la dunette. . . . .         | 6      | 2   |
| Longueur des plates-formes NN          |        |     |
| sur la dunette. . . . .                | 16     | 6   |
| Largeur des plates-formes sur la       |        |     |
| dunette. . . . .                       | 6      | »   |
| Tillac ou premier pont PP. . . . .     |        |     |
| Tonnage nominal. . . . .               | 297    | »   |
| Tonnage présumé d'après les me-        |        |     |
| sures prises. . . . .                  | 320    | »   |
| Nombre des matelots. . . . .           | 45     |     |

Voici, d'après le rapport que les marchands négriers ont fait eux-mêmes au capitaine Parrey, le nombre d'esclaves que transportoit alors le navire.

|               |       |
|---------------|-------|
| Hommes. . .   | 351   |
| Femmes. . .   | 127   |
| Garçons. . .  | 90    |
| Filles. . . . | 41    |
|               | <hr/> |
| TOTAL. . .    | 609   |

L'espace , accordé aux différentes sortes d'esclaves pour chaque individu , est d'après ce plan :

Pour les hommes , six pieds sur un pied quatre pouces.

Pour les femmes , cinq pieds dix pouces sur un pied quatre pouces.

Pour les garçons , cinq pieds sur un pied deux pouces.

Pour les filles , quatre pieds six pouces sur un pied.

Avec un espace aussi étroit pour chacun de ces malheureux , le plus grand nombre d'esclaves qui puissent

tenir *serrés* et *couchés* dans un bâtiment qui a les dimensions du Brooks , doit être ainsi qu'il suit , et présenter en tout le poids d'un tonneau de mer à un tonneau et demi au plus , environ deux ou trois milliers pesant ; savoir (1) :

---

(1) Il faut observer que l'on a accordé dans le plan toutes les facilités possibles pour que les esclaves fussent couchés.

Il y a ou doit y avoir , dans chaque appartement , une ou plusieurs futailles. Il y a aussi des épontilles pour soutenir les plates-formes et les ponts. On n'a pas fait de déduction pour cet objet ; mais le pont est censé libre de tout encombrement quelconque.

|                                                             | D'après<br>le plan. | Réellem.<br>embarq. |
|-------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Hommes, sur le franc-tillac, CC. . . . .                    | 124                 | 351                 |
| <i>Idem.</i> Sur la plate-forme du<br>même, CC. DD. . . . . | 66                  |                     |
| Garçons, sur le franc-tillac, EE. . . . .                   | 46                  | 90                  |
| <i>Idem.</i> Plate-forme, FF. . . . .                       | 24                  |                     |
| Femmes, sur le franc-tillac, GG. . . . .                    | 83                  | 127                 |
| <i>Idem.</i> Plate-forme, HH. . . . .                       | 40                  |                     |
| <i>Idem.</i> Dunette, MM. . . . .                           | 36                  |                     |
| <i>Id.</i> Plate-forme de la dunette, NN. . . . .           | 24                  | 41                  |
| Filles, II. . . . .                                         | 27                  |                     |
| Total général. . . . .                                      | 470                 | 609                 |

La principale différence concerne les hommes. Il faut observer que les hommes, les seuls dont on ait à craindre des insurrections, sont tenus constamment aux fers; la chambre qu'on leur réserve est ordinairement d'une construction plus solide que le reste.

Le nombre des hommes actuellement embarqués dans le bâtiment étoit de 351

Nombre des hommes d'après le plan, à raison d'un pied quatre pouces pour chacun. . . . . 190

Différence. . . . . 161

6..

Comme d'après le plan le bâtiment pourroit contenir quarante-deux femmes ou filles à leurs places respectives de plus que celles qui y sont réellement admises, si l'on suppose que le même nombre d'hommes soit retiré de leur chambre particulière et mis à leur place, la chambre des hommes ne contiendra au plus que trois cent neuf individus. Par conséquent, l'espace en largeur accordé pour chacun au lieu d'être de seize pouces comme dans le plan, n'étoit en réalité que de dix pouces; mais si le nombre total de trois cent cinquante - un étoit entassé dans la chambre des hommes, il n'y auroit plus que neuf pouces de large pour chacun.

Ainsi, lorsqu'un bâtiment étoit plein, comme c'est l'usage, les malheureux

ne pouvoient se coucher sur le dos , mais sur le côté ; et il n'étoit pas rare qu'on en trouvât le lendemain quelques uns qui avoient péri dans cette situation.

La coupe longitudinale , *fig. première* , montre la manière dont les esclaves étoient placés dans l'entre-pont et sur les plates-formes. On voit la même chose dans les coupes transversales , *fig. II et III* : il en résulte que la hauteur des entre-ponts est de cinq pieds huit pouces , ce qui , en diminuant deux pouces pour la plate-forme et ses supports , donne deux pieds neuf pouces pour la hauteur entre les ponts et les plates-formes. Mais les baux , leurs supports et les traversins , occupant environ quatre pouces , cet espace se trouve inégalement divisé : il ne peut y avoir au - dessus et au-

dessous des plates-formes plus de deux pieds sept pouces ; en sorte que les esclaves placés soit en-dessus , soit en-dessous des plates - formes , ne peuvent s'asseoir pour se soulager , à moins qu'ils ne soient très-petits , et en supposant encore que les bâtimens soient très - spacieux. Le capitaine Parrey a mesuré neuf vaisseaux choisis parmi les plus grands ; le terme moyen de cet espace s'est trouvé de 5 pieds 2 pouces : la hauteur de *la Vénus* présentoit , dans l'entre-pont , 4 pieds 2 pouces de hauteur ; *la Kilty* , 4 pieds 4 pouces ; l'une et l'autre avoient des plates-formes.

Les malheureux n'ont donc sur les petits bâtimens que 2 pieds au-dessus ou au-dessous des plates-formes.

Sur le tillac PP ( *fig. première* ) ,

et sur le deuxième pont AA, les baux et traversins sont représentés par des carrés ombrés. On a figuré également des baux sur un des cotés des sections transversales II et III, afin de faire voir l'espace qui reste à un esclave pour se reposer et respirer, lorsqu'il est sous une de ces pièces de charpente.

Il n'est pas étonnant que cette méthode d'entasser un si grand nombre de nos semblables qui dans leur pays jouissoient de toutes les commodités de la vie, jointe à la tristesse que cette situation doit produire par elle-même, leur occasionne des maladies auxquelles ils succombent. On a vu quelquefois se déclarer des mortalités effroyables : la perte qui en résulte, l'un portant l'autre, n'est pas moindre

d'un cinquième ou vingt pour cent. La dunette est quelquefois réservée aux malades ; mais il est rare qu'on y admette des hommes, à moins que leur état ne soit désespéré. On ne donne jamais de lits aux esclaves en bonne santé ou malades : quelque alarmante que soit leur situation, ils couchent sur les planches dont le frottement, joint à celui de leurs chaînes, leur cause des excoriations douloureuses. On en voit dont les épaules, les coudes et les hanches sont tout dépouillés.

Il n'est pas inutile de présenter ici quelques détails sur la manière dont on s'assure des esclaves, et sur la faculté qu'on leur donne de prendre un peu d'air et d'exercice.

Les femmes et les enfans n'ont point

de fers, mais les hommes sont constamment enchaînés deux à deux ; la jambe droite de l'un est attachée à la jambe gauche de l'autre ; leurs têtes sont assujéties de la même manière.

On les amène tous les jours sur le tillac à huit heures : une forte chaîne qui tient au pont par des anneaux, traverse les fers de chaque couple : cette précaution est absolument indispensable pour prévenir les insurrections.

S'il fait beau, il leur est permis de rester dans cette situation environ un tiers des vingt - quatre heures ; c'est pendant le même temps qu'on leur donne à manger, et qu'on nettoie leurs chambres.

Mais, en cas de mauvais temps, ce triste dédommagement ne leur est point même accordé ; ils ne peuvent sortir

que par détachemens d'environ dix à la fois pour prendre leur repas : au bout d'un quart d'heure cette troupe est obligée de faire place à une autre.

Pendant une tempête , on ne peut s'empêcher d'en faire venir un certain nombre sur le pont : il n'y a pas d'autre moyen de tirer de fond de cale l'eau et les provisions , que de déplacer ceux des noirs couchés sur les écoutilles. Ce passage subit de chambres extrêmement chaudes à un lieu où ils sont exposés au vent et à la pluie, leur occasionne des rhumes, des catarrhes, des gonflemens aux amygdales, la fièvre et la dysenterie : ces maladies contagieuses se communiquent aux autres noirs, et même aux matelots.

Le seul exercice que l'on accorde

aux hommes est de sauter avec leurs fers : les partisans de la traite appellent cela *une danse récréative*.

Les figures que nous offrons paroîtront une fiction, plutôt qu'une représentation fidèle d'un vaisseau négrier, aux personnes qui ignorent ce qui se pratique dans ce commerce de chair humaine. On objectera sans doute qu'il n'y a pas de place pour les câbles d'arrimage, pour les autres objets et ustensiles que l'on a coutume de placer dans les entre-ponts. Lorsqu'un bâtiment négrier est plein, ces divers objets sont, ou déposés à fond de cale, ou entassés sur le premier pont. S'il survient une tempête ou d'autres accidens, il en résulte une confusion inexprimable.

On dira aussi que les esclaves sont

tellement pressés que le chirurgien du vaisseau ne peut parvenir jusqu'à eux, s'ils ont besoin de ses secours. La vérité est que pour parvenir à ses malades , le chirurgien se glisse comme il peut , en marchant entre les jambes des malheureux entassés. Souvent il ne peut leur administrer les secours que tout ami de l'humanité ( et il en est même dans ce commerce ) voudroit être en état de leur prodiguer.

Rien n'égale la misère des noirs lorsqu'ils sont attaqués de la dyssenterie. Nous en citerons un exemple rapporté par un témoin oculaire : il donnera quelque idée des souffrances de ces infortunés que nous arrachons inhumainement à leur pays natal pour les vouer à une captivité et à des travaux éternels.

« Des vents humides et impétueux  
» ayant forcé de fermer les sabords et  
» les caillebotis, des fièvres conta-  
» gieuses et la dyssenterie se déclá-  
» rèrent parmi les noirs. Dans ces  
» conjonctures, les devoirs de ma  
» profession m'engageoient à faire par-  
» mi eux de fréquentes visites; mais  
» enfin la chaleur des chambres devint  
» tellement suffocante qu'il n'étoit pas  
» possible d'y résister long-temps. Ce-  
» pendant l'extrême chaleur n'étoit pas  
» encore le plus terrible de leurs  
» maux. Le pont, dont la surface  
» forme le plancher des chambres,  
» étoit tellement couvert de sang et de  
» matières muqueuses qu'ils rendoient  
» dans leurs excréments, qu'on auroit  
» cru être au milieu de la tuerie d'un  
» boucher. On ne sauroit se faire idée

» d'une situation plus affreuse ou plus  
» dégoûtante. Nombre d'esclaves per-  
» doivent connoissance ; on les trans-  
» portoit sur le tillac, où plusieurs  
» périssoient misérablement , et les  
» autres n'étoient qu'avec peine rap-  
» pelés à la vie. Je faillis moi-même  
» succomber à la violence de la con-  
» tagion (1). »

Une autre objection qui se présente encore est celle-ci : où trouve-t-on de la place pour les hamacs des matelots ?

Sur les vaisseaux négriers qui ont des esclaves à bord, les matelots n'ont pas d'autre logement que la superficie nue

---

(1) Falconbridge, Relation de la Traite des Nègres, p. 31.

du tillac. Sur les grands bâtimens, ils ont encore la ressource de se coucher dans les ruines. Cette situation les expose souvent à être mouillés et percés jusqu'aux os pendant un temps infini. Dans ces climats les pluies sont fréquentes et d'une force extrême. Quand il pleut on place une toile goudronnée au-dessus des caillebotis. Les matelots, qui se couchent à plat ventre sous cet abri, éprouvent un inconvénient plus fâcheux que celui qu'ils évitent ; ils reçoivent les émanations infectes et nuisibles qui s'exhalent des chambres occupées par les esclaves.

Il paroît, d'après la déclaration qu'ont faite, devant la chambre des communes, les vaisseaux négriers, que les matelots employés à la traite, savoir : à transporter les nègres dans des

bateaux sur les rivières, à les garder à bord, à nettoyer le bâtiment, font un service plus pénible, et plus dangereux, qu'aucun de ceux qui se dévouent à la carrière maritime. La petite-vérole, la rougeole, le flux de sang, et autres maladies contagieuses, se déclarent fréquemment sur ces navires.

Les partisans de la traite en imposent donc en soutenant que la suppression de ce trafic détruira une pépinière utile pour les marins, qu'elle anéantira une source considérable des profits commerciaux.

Le révérend M. Clarkson, dans son admirable *Traité sur le commerce des noirs*, considéré comme impolitique, a prouvé par une autorité incontestable, que, loin d'être une pépinière pour les matelots, c'est un gouffre où

ils viennent constamment et régulièrement s'engloutir. En effet, dit-il, la traite seule fait périr plus d'hommes *en une seule année* que les autres branches de commerce de la Grande-Bretagne n'en font périr *en deux ans*.

Outre le temps qu'ils passent sur la côte, en attendant que les cargaisons soient complètes, les esclaves mettent de six à huit semaines dans leur passage aux Indes occidentales.

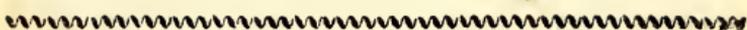
Que l'on réfléchisse à la situation de tant de malheureux dévoués aux tourmens, à la mort même, ainsi traités, ainsi entassés ! Combien n'est-elle pas terrible en supposant même le concours des circonstances les plus favorables, un capitaine humain, un bon chirurgien, un beau temps et une courte traversée !

Mais lorsque le trajet est plus long qu'à l'ordinaire, lorsqu'ils sont traités avec barbarie, nourris avec avarice, et même avec des provisions corrompues, lorsqu'enfin il règne un temps affreux, rien ne sauroit donner une idée de leur misère. Il y a des circonstances où des tempêtes continuelles obligent de tenir les esclaves dans l'entrepont, et de couvrir les caillebotis avec le *prélat* ou toile goudronnée; alors la mortalité fait des progrès effrayans. Un *schooner*, qui ne transportoit que cent quarante esclaves, ayant essuyé un grain qui dura dix-huit heures, perdit cinquante nègres dans ce court espace de temps.

L'inhumanité de la traite étant universellement reconnue et déplorée, ne faudroit-il pas enfin regarder comme un devoir imposé par la religion et la

morale , de chercher à mettre un terme à un trafic que l'on peut , sans exagération , qualifier d'un des plus grands fléaux qui existent aujourd'hui sur la terre ?

---



## CHAPITRE VII.

### Religion.



LA religion la plus répandue parmi les peuples qui bordent le Sénégal, et ceux qui habitent entre ce fleuve et celui de la Gambie, est la religion mahométane : ils la tiennent des Maures qui, autant par amour pour leur croyance que par politique, ont fait tous leurs efforts pour l'étendre ; elle a été pour eux un moyen d'obtenir un libre accès chez les nègres, et de s'emparer de la plus grande partie du commerce de leur pays.

La plupart des nègres, comme on

l'a vu, tout en professant le mahométisme, ne se montrent pas très-stricts observateurs de ses préceptes; ils n'ont pas renoncé aux liqueurs fortes; et s'ils se soumettent à la circoncision, il semble que ce soit plutôt comme une opération de propreté, nécessitée par la chaleur du climat, que comme un acte religieux.

La cérémonie se fait avec le plus grand appareil; c'est à l'âge de quatorze à quinze ans qu'on la pratique. On attend que le fils de quelque prince ou seigneur des environs soit en âge d'être circoncis. Tous les jeunes gens qui sont dans le même cas se rassemblent, après le ramadan ou carême, lors du décours de la lune, c'est-à-dire vers la fin d'avril, ou au commencement de mai, quand la chaleur est

encore supportable ; l'on se prépare à la fête par des folgars ou bals, des luttes, des courses de chevaux : au jour marqué tous les hommes se rassemblent près du village dans un endroit éloigné des femmes qui ne peuvent assister à la cérémonie. Les candidats se présentent accompagnés chacun d'un de leurs amis qui leur sert de parrain. Un marabout, après avoir fait à haute voix, en étendant les bras vers le ciel, une prière à laquelle répondent tous les assistans, se sert d'un rasoir ou d'une pierre très-aiguë pour l'opération. Le patient est obligé de montrer un air riant : aussitôt après il se retire pour laisser saigner la plaie ; on la lave pendant plusieurs jours avec de l'eau mêlée de quelque substance astringente, et on applique dessus un

onguent composé de beurre et de charbon pulvérisé. Pendant cinq semaines environ, les nouveaux circoncis portent des pagnes en forme de jupon comme les femmes ; il leur est permis alors de prendre impunément des poules et autres comestibles : on se met à l'abri de cette prérogative incommode , en leur faisant quelques présens.

Quelques nations , telles que les Peuls et les Maures , pratiquent la circoncision même chez les femmes ; mais cet usage n'est pas aussi exactement observé que parmi les hommes.

Les nègres mahométans célèbrent quatre grandes fêtes dans l'année : le *Gamon*, le *Coré*, le *Tabaski*, et le *Tampcara*.

La fête du *Gamon* tombe vers la

fin de décembre ou au commencement de janvier ; la nouvelle lune en fixe l'époque. Dès les premiers jours de la lune, les guiriots font entendre leurs tambours ; chaque jour est célébré par des bals, des danses d'hommes armés ; chacun se revêt de ses plus beaux ornemens ; tous les grands du pays donnent des repas à leurs vassaux, et les trois derniers jours de la pleine lune sont les plus brillans, et ceux aussi où l'eau-de-vie se consomme en plus grande abondance.

Le *Tabaski* est la pâque des nègres ; il est précédé d'un jeûne d'un mois qu'on nomme *Bayram* ou *Ramadan*.

Pendant le mois, les marabouts et les nègres qui se piquent de dévotion, observent avec le plus grand scrupule le jeûne prescrit par la loi, et ne man-

gent rien de la journée ; plusieurs même poussent le scrupule jusqu'à ne point avaler leur salive jusqu'au coucher du soleil, où ils se dédommagent alors de l'abstinence du jour.

Le *Tabaski* et le *Coré* se célèbrent avec les mêmes réjouissances que le *Gamon*, si ce n'est qu'au *Tabaski* l'on tue plusieurs bœufs pour les distribuer au peuple par morceaux : le *Coré* se célèbre dans le mois d'octobre.

Le *Tampcara* qui tombe dans le mois d'avril ou de mai, se distingue par une coutume qui se renouvelle chaque année, et qui est entretenue par l'imposture de quelques nègres et la crédulité des autres. Pendant cette fête, parmi les peuples qui habitent les bords de la Gambie paroît un être qui prend le nom de *Tampcara*. On

ne sait ni d'où il sort ni ce qu'il devient. Les nègres le regardent comme un être surnaturel, et ont pour lui le plus grand respect. Son office est de contenir chacun dans le devoir : il ne se montre que la nuit ; mais en tout temps sa porte est ouverte aux femmes, qui vont le voir sans que les maris puissent faire paroître quelques signes de leur jalousie. Le moindre murmure d'un mari trop sévère lui feroit encourir la disgrâce de *Tampcara*, qui la lui feroit sentir de la manière la plus vive par ses émissaires. L'imposture est si bien accréditée qu'il ne craint pas même de braver l'autorité des princes. Tout lui est permis, comme on le verra par le fait suivant, rapporté par M. de Veimbré, ancien résident à Gambie.

« J'étois, dit-il, au comptoir d'Albreda en 1776, avec cinq nègres seulement qui me servoient, lorsqu'à deux heures du matin *Tampcara* y vint accompagné de deux cents hommes. Mes gens qui, dans toute autre occasion, eussent au moins essayé de faire quelque résistance, au nom de *Tampcara* s'enfuirent, et je me trouvai seul. La troupe étoit armée de zagayes, de fusils et de poignards. Leur chef portoit un sabre. Une fermeté extrême pouvoit seule me sauver en ce moment. Ce prétendu diable me demanda avec audace une assez grande quantité des effets du magasin qui m'étoit confié, et sur mon refus il me porta deux coups de sabre que je parai avec mon épée. Je lui fis entendre, en mauvais ouolof,

que j'allois appeler mes gens , et faire tirer sur lui , s'il ne s'éloignoit au plustôt ; après quelques débats , je finis par lui dire que , par égard pour sa personne , je consentirois à lui livrer trois fusils de traite , et à lui donner de l'eau-de-vie. Il se retira en assez bon ordre , et j'en fus quitte pour ce petit présent.

» Comme ces attroupe mens cessent avec la nuit , je fis arrêter le lendemain quelques - uns des compagnons de *Tampcara* , et les fis mettre aux fers pour ravoir mes effets. Ils convenoient bien de la violence et du vol , mais ils croyoient se justifier en disant qu'ils avoient suivi les ordres de *Tampcara*. Je parvins cependant à ravoir mes fusils , et je pris de sages précautions pour éviter de pareilles scènes par la suite. »

Pour balancer le pouvoir de *Tamp-cara*, qui paroît favoriser les femmes, les mahométans mandings ont *Mama-Iumbo*. Tous les ans, vers le milieu de l'année, l'on entend la nuit, dans un bois désigné, un grand bruit qui annonce aux initiés de se rendre pour recevoir *Mama-Iumbo*. Ses mystères ne se célèbrent jamais que la nuit. Au bout de quelques nuits, au clair de lune, *Mama-Iumbo*, se présentant sous la forme d'un spectre revêtu d'écorce d'arbre, et armé d'une baguette, sort précédé de ses initiés. Les femmes, réunies en cercle sur la place du village, attendent avec crainte son arrivée. Cependant des chants se font entendre, le bruit des instrumens les accompagne. *Mama-Iumbo* entonne un chant assez gracieux, auquel répon-

dent en chœur et les hommes et les femmes. Voyez ce chant noté au chapitre qui traite de la musique.

Le silence le plus profond succède aux chants. *Mama-Iumbo* s'assied et désigne celles des femmes dont la conduite, dans le cours de l'année, a été susceptible de reproches. Elles sont entraînées dans les bois et fustigées avec plus ou moins de violence, suivant la gravité de leur faute.

Cette institution, dont le secret n'a jamais été violé, n'a pas pour but unique de servir de garantie de la vertu des femmes. Plusieurs fois *Mama-Iumbo* a bravé l'autorité, et a su en imposer à l'ambition d'un prince despotique. Cette initiation a du rapport avec celle du Purrah, qui est en usage

chez plusieurs peuples voisins du fleuve de Sierra Leone.

Soumis aux Ouolofs mahométans , les Sérères ont conservé leur religion et leurs coutumes. Ils croient à un Etre supérieur et maître de tout , puisque quelquefois ils lui adressent leurs prières ; mais ils ont très-peu de signes extérieurs de religion. Forcés d'admettre la séparation de l'âme d'avec le corps , ils s'imaginent que la première reste errante pendant quelque temps auprès de son ancienne demeure , qu'elle se nourrit alors d'une substance ténue , qui s'évapore des mets qu'on lui présente , et va se renfermer ensuite dans un corps animé ou inanimé. De là leur respect pour les lézards , quelques espèces de serpens et certains arbres. Dans leurs disgrâces , ils

cherchent à évoquer les morts pour les consulter, satisfont leurs prétendus desirs lorsqu'ils viennent à leur apparaître en songe, et donnent dans toutes les erreurs que peut enfanter la superstition.

Tous les nègres jurent en général par le nom de Dieu : *Arbaca-y-alla*. L'injure la plus grande que l'on puisse leur adresser, qui ne se lave que dans le sang, et qui semble tenir à un système religieux, au respect qu'ils ont pour leurs ancêtres, c'est de jurer par les parties naturelles de leur père ou de leur mère ; pour rendre l'injure plus grave, ils appellent les aïeux les plus reculés et descendent jusqu'au dernier rejeton. Le geste suit la parole, ils portent la main sur les parties qu'ils nomment. Un coup de poignard porté

dans l'instant a souvent puni l'agresseur.

Ils sont charitables autant par caractère que par religion ; mais l'on ne voit en Afrique d'autres mendiants que des aveugles , qui , réunis en plus ou moins grand nombre , font tous les jours leur tournée dans les villages en chantant des versets de l'Alcoran. Ils reçoivent des présens en millet ou autres objets , qu'ils mettent dans un petit sac dont ils chargent leur dos ; ils s'en vont en comblant de louanges leur bienfaiteur.

Les nègres ont aussi le préjugé de ne rien entreprendre le vendredi ; si on les oblige de se mettre en voyage ce jour-là même , bientôt ils s'arrêtent sous un arbre , et y passent la journée. Chaque nègre a son jour heureux ou

malheureux dans la semaine. L'aspect d'un animal, une rencontre imprévue, donnent lieu à un augure favorable ou défavorable.

Quelques-uns croient au magnétisme. Un nègre de Gorée prétendoit faire tomber en syncope par ses gestes, et faire ensuite revenir le patient à son gré.

Ils croient aux revenans, et racontent souvent l'histoire d'un prince qui demeure dans le fleuve du Sénégal, et quelquefois se montre et se fait entendre; d'un crocodile, bon et généreux, qui habite le haut du fleuve, et fait jouir d'un bonheur éternel les nègres dont il peut s'emparer.

En général, les nègres de quelque nation qu'ils soient, croient à un Être suprême et à une vie future; mais

si on les questionne avec détail sur ces objets, ils écartent la conversation, et regardent comme puériles des questions qui roulent sur des matières au-dessus de la portée de leur intelligence.

Ils calculent les années par le nombre des saisons pluvieuses ou par les époques remarquables, les mois par la lune, et les jours se divisent en matin, midi et soir.

Lors de la nouvelle lune ils font une courte prière; ils la supposent nouvellement créée; la prière semble être une action de grâces envers la divinité pour les bontés reçues dans la lune passée; ils attendent la nouvelle avec impatience, mais souvent l'on peut croire que c'est moins par principe religieux que parce que le retour

de cet astre leur annonce celui de leurs plaisirs.

Une éclipse de lune ou de soleil les effraie ; ils la regardent comme l'effet de la magie : les étoiles ne fixent point leur attention ; ils ne s'occupent nullement d'astronomie. Ils n'ont aucune idée de la configuration de la terre ; j'ai questionné plusieurs fois Boursalum sur cet objet. Il me traça sur le sable la figure de ses États qu'il regardoit comme beaucoup plus grands que les États voisins, et ne savoit où mettre l'Europe et la mer. Ce prince cependant avoit de l'esprit, et passoit parmi les nègres pour être fort instruit.



## CHAPITRE VIII.

### Marabouts. Gris-gris.

J'AI déjà parlé des talbés ou prêtres maures ; les marabouts, en ouolof *Sé-rime*, ou prêtres nègres mahométans, ne sont que les disciples des prêtres maures, et ont beaucoup de rapport avec eux : je serai donc obligé quelquefois de me répéter en cherchant à les faire connoître.

Les marabouts sont généralement plus sociables et plus civilisés que le reste de la nation. Leur morale paroît austère, leur extérieur réservé ; jamais

ils ne parlent qu'en paraboles et par comparaisons, ce qui rend leur conversation longue et ennuyeuse. Ils aiment le commerce, sont affables envers les étrangers ; mais on doit se défier de ces apparences généreuses : une excessive hypocrisie leur sert à préparer et à exécuter une vengeance odieuse, si l'on vient à leur déplaire.

Ils observent avec rigueur le rama-dan, ne boivent jamais de liqueurs fortes, regardent le cochon comme immonde, font la prière cinq fois par jour, au lever et au coucher. du soleil et à midi. Lorsqu'ils sont en prière, ils se tournent vers le levant, répètent plusieurs fois le mot de *salam Malicum*, en arabe, *je vous salue, Seigneur* : tantôt ils étendent les bras au ciel ; tantôt ils se prosternent la face

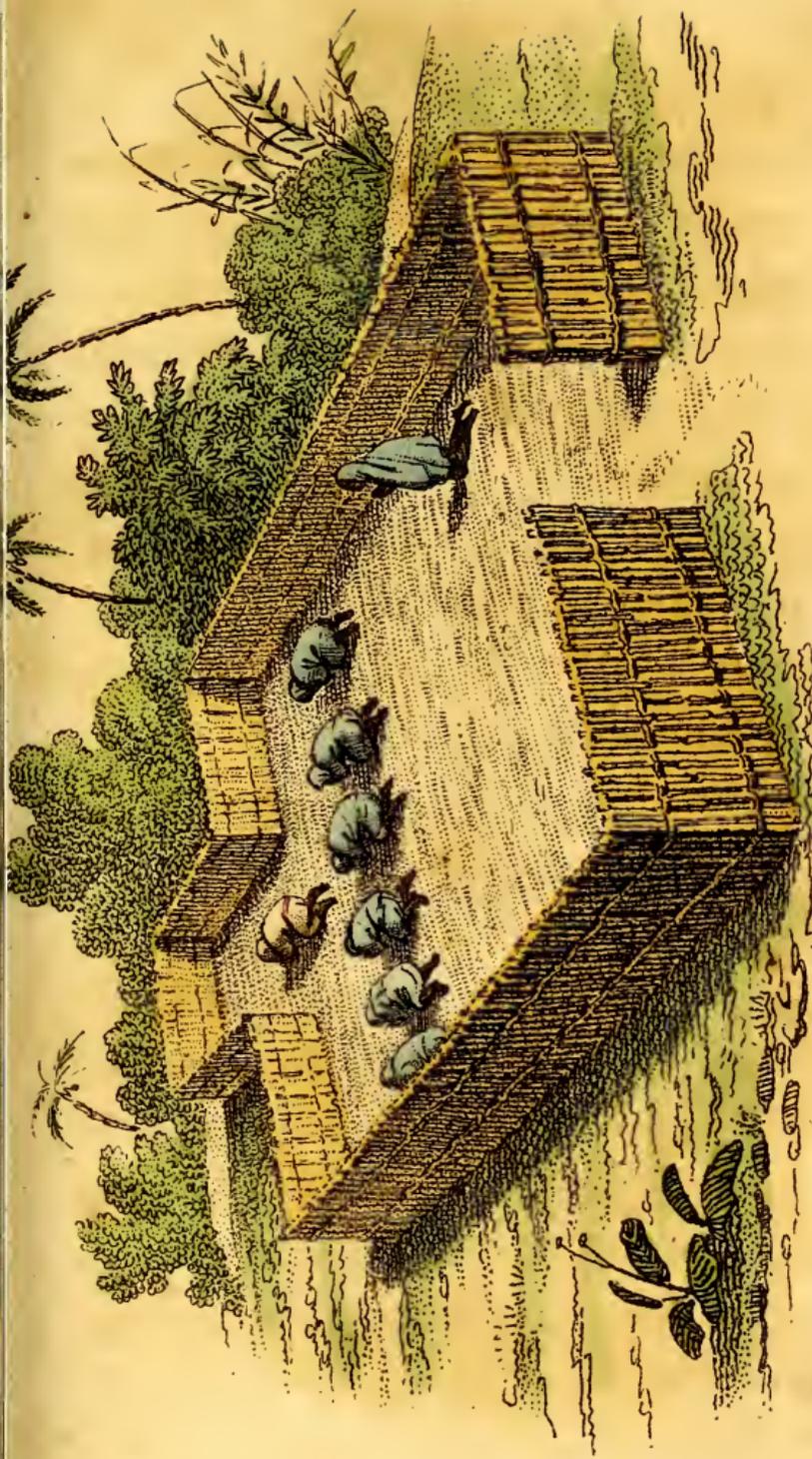
contre terre ; quelquefois ils se mettent à genoux, et restent ainsi en méditation. En voyage ils portent toujours avec eux un vase plein d'eau pour les ablutions, et surtout pour se laver quand ils ont lâché de l'eau : une goutte d'urine tombée sur leurs vêtemens les souilleroit. Ils ne peuvent les garder pour faire le *salam* ou la prière. Les femmes n'assistent jamais au *salam*, et ne font même aucune prière à certaine époque du mois.

Si plusieurs marabouts sont réunis, le plus ancien commence la prière, les autres le suivent à haute voix.

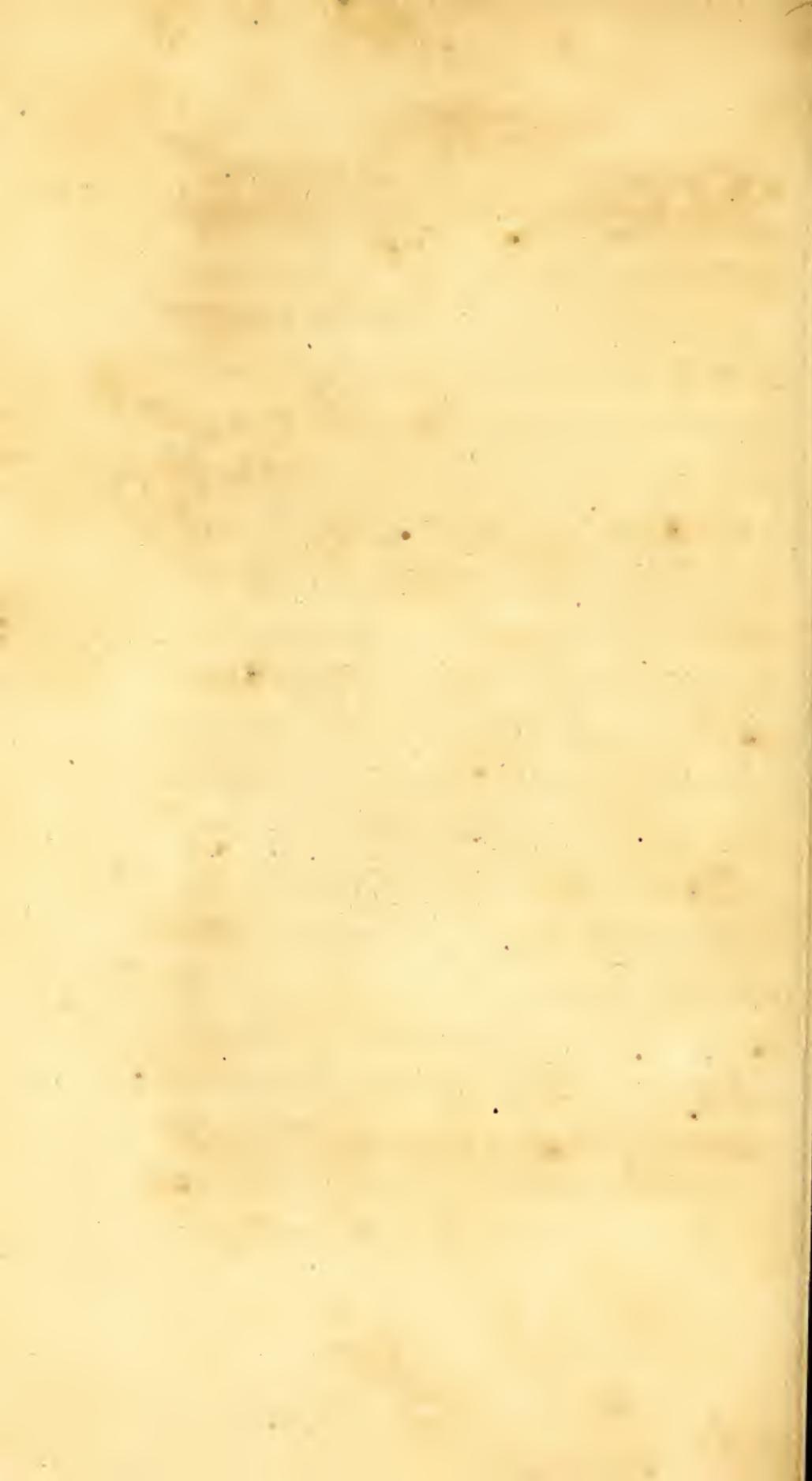
Ils s'allient toujours entr'eux ; leurs enfans deviennent marabouts ; on en voit des villages entiers. Leur mosquée, en manding *missoura*, est une enceinte de paille non couverte, formant

un carré long au bout duquel se trouve une place carrée pour celui qui fait la prière. (*Voyez la planche.*) Tous en entrant font des ablutions avec de l'eau douce sur leurs mains et leur visage. A défaut d'eau pour les ablutions ils se servent de sable, jamais d'eau de mer qu'ils regardent comme une souillure. Ils délivrent les marabouts de l'esclavage ; on en trouve cependant encore quelques-uns parmi les captifs.

Leur science consiste à savoir lire et écrire l'arabe , à connoître quelques plantes qu'ils emploient en médecine. L'urine de chameau , la graine de coton brûlée , le beurre, la terre délayée dans de l'eau , sont leurs principaux topiques , et malgré la simplicité de ces remèdes , ils réussissent



Temple des Talbas ou Marabouts



assez bien dans les maladies chirurgicales.

Si le malade est en grand danger, ils le barbouillent avec une matière noire semblable à du goudron qu'ils apportent dans un petit chaudron ; ils couvrent le moribond de gris-gris, et attendent la guérison ou la mort de la volonté du ciel.

Leurs enfans apprennent l'Alcoran le soir à la lueur du feu et sur des planchettes où les pères écrivent la leçon. Devenus plus grands, ils s'exercent à copier l'Alcoran qu'ils portent toujours avec eux dans leurs voyages.

Leur considération vient des gris-gris, en ouolof *téré*, en manding *saphi* ; ce sont des passages de l'Alcoran que les nègres vénèrent et renferment dans

de petits étuis de cuir maroquiné. Il y en a pour tous les desirs et contre toutes les craintes.

Le Damel en a un si grand nombre que , lorsqu'il part pour la guerre , il en a deux chameaux chargés. On en fait pour mettre à l'abri de la balle ; et on a assez bien réussi , car ils sont larges , contiennent deux ou trois mains de papier recouvertes d'un cuir très-épais , et forment une espèce de cuirasse dont la vertu n'est pas encore à toute épreuve , comme on va le voir.

Un marabout apporta à un Français un gris-gris , qu'il prétendoit une sauve garde contre les armes à feu. Il vouloit le vendre cinq barres , environ quinze francs. On consentit à l'acheter , à condition que l'expérience s'en feroit sur le marabout même. La con-

dition fut acceptée. Le Français mit dans le fusil du petit plomb au lieu de balles. A quarante-cinq pas de distance il le tira ; le marabout , saisi d'effroi , tomba sous le coup , reçut quinze à dix-huit grains de plomb , et prétendit que le blanc étoit sorcier

Il y a des gris-gris dont la valeur se monte à plusieurs captifs. J'en ai vu un qui avoit coûté cinq bœufs. On en fait des colliers , des couronnes. On en porte dans les cheveux , aux mains , aux pieds , aux bonnets , sur les habits. On en fait de toutes les formes , de toutes les grandeurs. On en met au cou des chevaux et des chameaux , dans les cases , au-dessus des portes ; et , si l'on en excepte les Sérères , il est rare de voir un nègre qui n'en ait pas sur ses habits. Un gris-gris , em-

porté à la guerre et dont le propriétaire est revenu sain sauf, ne sera jamais vendu, quelque prix qu'on en offre.

Les marabouts se vantent de pouvoir retrouver les effets volés ou perdus ; les relations qu'ils ont entr'eux les font souvent réussir dans leurs recherches.

Ils prétendent aussi avoir la connoissance de l'avenir ; en traçant des lignes sur le sable ; ils ont l'air de méditer, et vous disent ensuite d'une manière parabolique ce qu'ils croient y lire ; ils donnent leur bénédiction en crachant trois fois dans votre main, en vous apposant la leur sur la tête, et accompagnant ce geste de quelques paroles mystérieuses.

Leur manie de prédire est telle, qu'ayant annoncé que le feu prendroit

à telle époque en tel endroit, ils l'y mirent eux-mêmes pour accomplir la prédiction.

Les nègres ont une telle vénération pour ces prêtres que les princes en ont toujours à leur cour; ils leur servent d'ambassadeurs auprès des princes voisins, les accompagnent à la guerre, leur donnent la bénédiction au moment du combat, et signent les traités. Malgré la guerre les marabouts passent souvent d'un pays dans un autre sans crainte d'être faits esclaves.

Outre les gris-gris composés de passages de l'Alcoran, les nègres attribuent des vertus à de petits morceaux de bois de différens arbres, aux crins d'éléphant, de lion, d'hyène, aux dents et aux griffes de tigre, à des

têtes d'aigle ou d'autres oiseaux de proie , à des cornes de bœuf, tous renfermés dans des cuirs de différentes couleurs ; ils les regardent comme des emblèmes de la force et du courage , qui leur représentent sans cesse les vertus de l'homme accompli, et sont pour eux des modèles de vaillance et de bravoure. Les pêcheurs portent des ceintures de coquillages qu'ils croient être une sauve-garde contre la voracité des requins.

---

---

**CHAPITRE IX.****Mariage.**  

---

CHEZ les Ouolofs, lorsqu'un jeune homme recherche une fille en mariage, la famille de celle-ci se rassemble sur la place du village. Au milieu du cercle des parens sont les futurs conjoints. Le jeune homme fait ses offres, qui consistent en or, en marchandises, en bœufs ou en esclaves. L'affaire se débat et se conclut comme un marché ordinaire. Le consentement de la fille n'est pas nécessaire pour le mariage ;

si elle refuse , après avoir été promise par ses parens , elle ne peut désormais être donnée à un autre , sinon le premier amant seroit autorisé à la réclamer comme son esclave. Lorsque l'on est d'accord , le prétendu paie comptant ce qu'il a promis. Dès le soir même , ou le lendemain à la brune , la future , entourée de ses parens , le visage couvert d'un voile blanc qu'elle a tissu elle-même , et qui bientôt doit servir de témoin de sa virginité , est amenée vers la case du prétendu. On enferme les deux époux ensemble. Les guiriots , les amis , et la famille réunie attendent en silence quelle sera l'issue de la première entrevue conjugale : résister dans ces momens d'abandon , c'est pour une jeune fille le comble de la gloire : aussi voit-on de ces

guerres amoureuses durer plus d'un jour. Mais dès que la victoire est complète, les femmes entrent, s'emparent du voile, et offrent, à grands cris, aux yeux des spectateurs, le témoin non équivoque de la virginité. Rarement on manque d'en voir les traces, leur absence couvreroit la fille d'infamie; elle pourroit être répudiée sur-le-champ; les présens seroient rendus de suite à l'époux; mais de l'adresse répare aisément ce qu'un moment d'erreur pourroit avoir détruit. C'est alors que les chants, les cris de joie, les tambours, forment un bruit épouvantable. Alors le vin de palme, l'eau-de-vie et la liqueur sont versés à grands flots. Pendant huit jours ce ne sont que bals et festins. Chacun vient complimenter la nouvelle mariée, qui

reçoit avec timidité et pour ainsi dire avec honte, les félicitations sur sa défaite.

Chez les Sérères, le mariage est accompagné d'une coutume encore plus singulière. Le jeune homme, qui trouve une fille à son gré, fait sa demande à la famille; si elle est accordée, le soir il rassemble ses amis pour aller enlever sa prétendue. Celle-ci se tient renfermée dans sa case, environnée de ses compagnes. Là elles soutiennent un siège en règle, et ce n'est qu'après une forte résistance et des cris de convention que la place est rendue aux assaillans. Leçon précieuse et frappante pour le sexe, qui prouve que si, pour un mariage légitime, ce n'est, pour ainsi dire, qu'à la violence qu'on doit faire le sacrifice de sa vertu,

à plus fortes raison doit-on davantage se mettre en garde contre les attraites du vice , et les séductions de la volupté ?

Dans le Bambouc , quand l'épouse, conduite par sa famille , est arrivée à la porte de la case du futur époux , elle ôte ses sandales ; on lui met dans les mains une petitealebasse pleine d'eau ; elle frappe à la porte de la case, on lui ouvre ; elle trouve son futur époux entouré des anciens de sa famille ; elle s'approche de lui , se prosterne , et verse sur ses pieds l'eau contenue dans la calebasse ; elle lui essuie ensuite les pieds avec sa pagne en signe de soumission.

Outre les femmes épousées de cette manière , et qui sont les seules légitimes , les nègres prennent autant de

concubines qu'ils peuvent en nourrir, et les répudient quand ils veulent ; mais les fils de ces dernières ne jouissent pas des mêmes droits que ceux des autres femmes : ils n'ont point part aux dons et aux faveurs accordés par le père aux autres enfans.

Quant à la succession, ce ne sont jamais les enfans, même légitimes, qui héritent de leur père, elle est dévolue ou à la sœur, ou aux enfans de la sœur du défunt, probablement par des motifs de défiance que l'on ne trouve guères que chez cette nation.

La première femme, légitimement mariée, a l'autorité sur les autres. Elle perd ses droits si elle n'a pas d'enfans. En général, les femmes d'un même ménage vivent entre elles de bon accord ; l'ordre établi sert à entre-

tenir cette union ; car , quelque préférence que le mari puisse avoir pour l'une d'elles , il est obligé de partager son temps également entre toutes ; et de même chaque femme , à son tour , est obligée de préparer la nourriture de son époux.

D'après le rapport des voyageurs , l'on croiroit les négresses extrêmement faciles , et toujours prêtes à faire les avances aux étrangers ; cependant , si l'on en excepte les Guiriotes , peu se laissent séduire , même par leurs présents. Peut-être cette décence de mœurs est-elle moins l'effet de la vertu que d'une coutume barbare qui existe sur toute la côte. Toute négresse , qui met au monde un enfant de sang mêlé ou mulâtre , est réduite en esclavage , et l'enfant condamné à périr. Aussi la

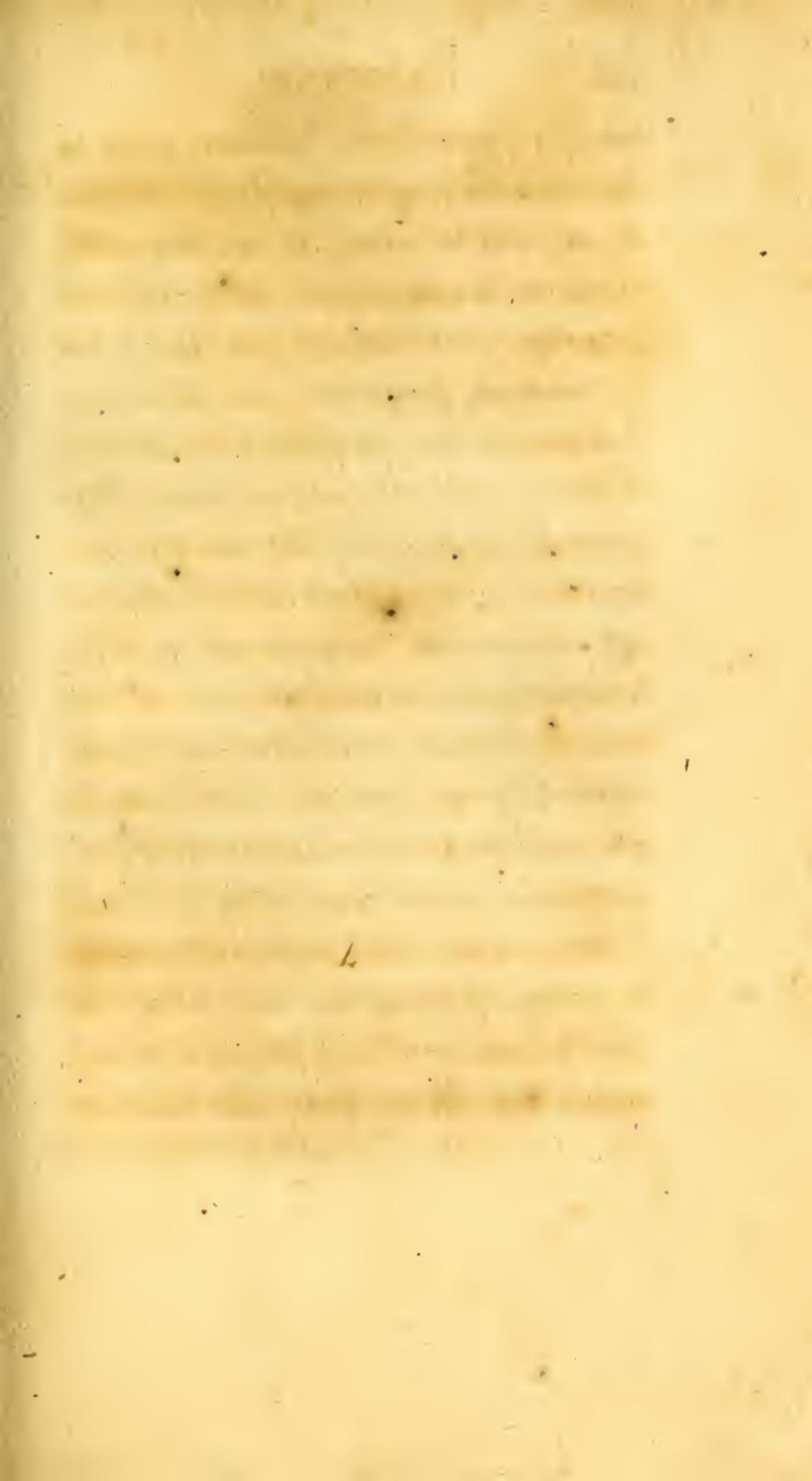
négresse enceinte , soit d'un mulâtre ou d'un blanc , oublie les sentimens de la nature pour se dérober à l'infamie et même à l'esclavage ; elle fait périr son fruit ou pendant la grossesse , ou dès qu'il a vu le jour. Ce sacrifice sanguinaire fait que l'on ne rencontre jamais de mulâtres nés dans l'intérieur des terres , ni même sur les côtes les plus fréquentées par les Européens. Ce n'est que dans nos comptoirs que les femmes , n'ayant plus rien à craindre de leurs compatriotes , regardent comme un honneur de s'allier avec les blancs , et d'en avoir des enfans.

L'adultère chez les nègres est puni de l'esclavage. Quelquefois le mari , qui a des preuves du crime de sa femme , immole à sa fureur jalouse celui qui le déshonore. La femme est vendue ,

et cette punition s'exerce avec d'autant plus de rigueur que le profit est partagé entre le prince et les grands du pays. Celui qui s'est vengé rassemble des présens de la valeur d'un captif, va se jeter aux pieds du prince, et se remet à sa discrétion. Si celui-ci est content de ses présens, la grâce est accordée, sinon le jaloux est plongé lui-même dans les fers. Tout homme, qui n'est pas assez riche pour obtenir son pardon, est réduit à fuir en pays étranger ; mais comme il craint encore d'y être arrêté comme fugitif, il entre dans la maison du plus considéré de l'endroit, arrache un des pieux de la tapade, se jette aux genoux du maître, et se rend volontairement son esclave. En cette qualité il ne peut jamais être vendu, et fait partie de la famille plu-

tôt que des esclaves. Souvent aussi la famille entière du coupable est obligée de prendre la fuite, chacun des individus qui la composent, devenant responsable du crime, et pouvant, sous ce prétexte, être réduit en esclavage.

Lorsque les femmes accouchent, elles se croiroient déshonorées si elles jetoient le moindre cri ou faisoient entendre le plus léger soupir. Malgré les douleurs de l'enfantement qu'elles sentent aussi vivement que les femmes de nos climats, elles affectent un air riant. Les louanges de leurs compagnes qui applaudissent à leur courage, leur font cacher des maux que nos femmes savent difficilement supporter. A peine délivrées de leur fruit, au lieu de s'assujétir à mille précautions, moins nécessaires peut-être dans un





*Nègresses se lavant.*

climat si chaud , elles vont se laver dans l'eau froide ainsi que leur enfant. Elles le posent ensuite sur une natte , le couvrent de pagnes , mais sans le serrer. Dès le douzième ou quinzième jour , elles le portent sur leur dos , en lui faisant passer les jambes sur les côtés , et l'entourent avec une pagne qui leur sert en même temps de jupon. ( *Voyez la planche.* ) Elles le gardent dans cette position presque tout le jour même en pilant le mil. C'est à cet usage que l'on attribue dans le pays les jambes arquées et le nez plat des nègres , et l'on est assez porté à le croire quand on voit ces enfans se heurter continuellement la tête contre le dos de leur mère ; elles les nourrissent quelquefois pendant deux ou trois ans.

On nomme l'enfant huit jours après sa naissance ; on lui rase la tête : chez les Mandings , on prépare une pâte nommée *dega*. Le marabout maître d'école prononce une prière sur le *dega* , prend l'enfant dans ses bras , invoque pour lui la bénédiction du ciel , marmotte quelques paroles dans l'oreille de l'enfant , lui crache trois fois au visage , prononce à haute voix le nom qu'on lui donne , et le rend à sa mère. Il partage ensuite le *dega* entre les assistans , et en envoie aux malades s'il y en a dans l'endroit. Chez quelques nations , immédiatement après la cérémonie , on *tatoue* l'enfant , c'est-à-dire qu'on lui fait divers dessins sur la figure. Les Bambaras sont tous *tatoués*.

La tendresse des mères pour leurs

enfans est sans bornes tant qu'ils ne sont pas en état de marcher seuls, et de se préserver des premiers dangers ; mais alors elles les négligent et ne s'occupent nullement de leur éducation : les Mandings font cependant exception à la règle, et l'on voit des mères chercher à développer les facultés morales de leurs fils.

Les enfans de l'un et de l'autre sexe, jusqu'à l'âge de puberté, ne font que courir et folâtrer sur le sable. Ceux qui habitent les bords de la mer sont plongés continuellement dans l'eau : ces exercices les fortifient à un tel point qu'ils ne connoissent d'autres maladies que la petite-vérole.

Les nègres ont en général une affection plus tendre pour leur mère que pour leur père ; la plus grande

insulte qu'on puisse leur faire, c'est de parler avec mépris de celle à qui ils doivent le jour. Cette affection plus vive des enfans pour la mère tient à la polygamie qui affoiblit l'amour paternel en le partageant entre les enfans de différentes femmes, tandis que la tendresse jalouse de la mère se concentre sur un seul point.

---

---

## CHAPITRE X.

### Sépulture.

---

DÈS qu'un nègre a rendu les derniers soupirs , sa femme sort en s'arrachant les cheveux , et par ses cris avertit ses compagnes de joindre leurs plaintes aux siennes. Ces gémissemens font rassembler les parens et les amis dans la case du défunt. On entend répéter souvent les mots *oei mané* , malheur à moi , exclamation de douleur qui est accompagnée de toutes sortes de

mouvemens , de plaintes , et de marques d'affliction et de désespoir.

Deux ou trois marabouts s'emparent ensuite du corps , le lavent avec de l'eau mêlée de différentes herbes , le frottent d'huile, et accompagnent cette onction de prières arabes. On revêt le cadavre de pagnes , on le couche sur un lit de parade ; chacun vient lui adresser la parole comme s'il étoit encore vivant. Après quelques instans , tous se retirent en disant *dena* , il est mort. Les cris ne cessent que le lendemain , lorsqu'on le porte en terre.

Chez les Ouolofs , après avoir renfermé le corps dans des nattes de paille et des pagnes , deux hommes le portent au lieu de la sépulture. Le convoi est accompagné d'une grande partie du village ; les hommes sont armés ,

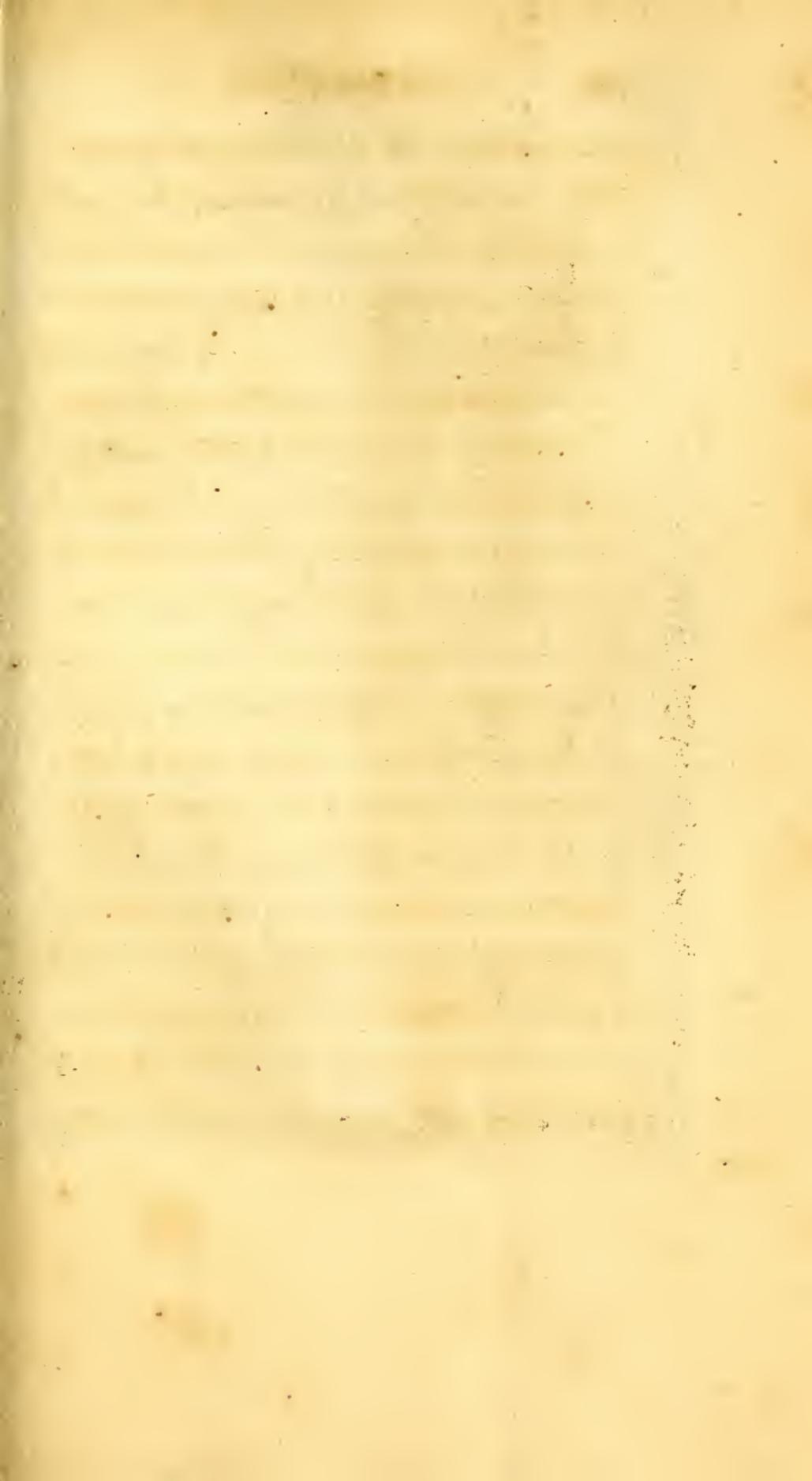
Les guiriots battent le tambour et chantent les louanges du mort. Des femmes louées pour cet usage jettent de grands cris. Les marabouts disent quelques mots à l'oreille du mort, après lesquels on dépose le corps dans un trou de forme ovale que l'on recouvre de terre et de pierres, ou que l'on entoure d'épines, de crainte que les loups ou hyènes ne viennent le déterrer.

La cérémonie achevée, les femmes reviennent en faisant des hurlemens à la porte de la case, et en présence de la veuve. Elles n'interrompent leurs cris que pour faire l'éloge du défunt. Elles entrent dans la case, reçoivent les complimens de la famille et des assistans si elles ont bien joué leur rôle, et boivent du vin de palmier ou

des liqueurs fortes. Les pleurs durent huit jours pendant lesquels ces femmes se rendent chaque jour , au soleil levant et au soleil couchant , autour du tombeau où elles recommencent leurs lamentations , disant au défunt : « N'a-  
» vois-tu pas des femmes, des armes,  
» des chevaux , des pipes et du tabac ?  
» Pourquoi nous as - tu quittées ? »  
Chaque jour se termine en venant recevoir leur paiement.

Pendant les huit jours, les parens de la veuve et ses amis s'emparent d'elle , et ne la quittent pas pour faire diversion à sa douleur. Chacun fait apporter son plat avec du vin de palme ; chacun mange , boit et recommence encore à l'arrivée d'un plat nouveau.

Les Sérères construisent une case semblable aux leurs dans l'intérieur



*Embarcaes das Jominas.*



même de la terre, ils y mettent un lit sur lequel est posé le corps; le comble de la case dépasse seul le sol, et étant recouvert de terre, il forme un monticule. (*V. la pl.*) Ils ont soin de ne pas oublier de mettre aux pieds du mort une pipe, du tabac, un canaris ou vase rempli d'eau, et une moitié dealebasse qui contient du couscou. Quelquefois aussi ils en apportent pendant plusieurs jours dans la chambre qu'occupoit le mort. Ces nègres croient que l'âme erre pendant quelque temps auprès de son ancienne demeure, et va se renfermer ensuite dans un autre corps.

Le jour même de la sépulture, cette affliction dont ils donnoient les marques les plus vives se change tout à coup en signes d'allégresse. Au bruit

des tambours des guiriots, tous se mettent à chanter les louanges du mort, et finissent par un folgar où ils oublient leur perte et leurs regrets. Les héritiers du défunt ont soin de vendre une partie de la succession pour se procurer de l'eau-de-vie ou autres liqueurs, afin de mettre le comble aux réjouissances. Quatre ou cinq jours après, le parent le plus proche fait tuer un bœuf dont il envoie une partie aux plus pauvres du village et aux amis du mort. L'on attache à l'entrée de la tapade du défunt une des cornes du bœuf, enveloppée d'un linge, et de quelques passages de l'Alcoran pour prévenir les enchantemens. Souvent on voit à l'entrée des villages, sur quelques tombes, un mortier et un pilon, et sur d'autres une zagaye, un arc et

des flèches. Ces emblèmes désignent le sexe et les occupations du mort. Les nègres ont la plus grande vénération pour les tombeaux de leurs ancêtres, qu'ils n'osent jamais détruire.

Les funérailles sont accompagnées de quelques autres cérémonies, suivant l'âge ou le sexe. Si c'est une jeune fille qui a péri, après l'avoir lavée et frottée d'huile de palme, on la pare de ses plus beaux ornemens, on l'assied sur un lit, et l'on donne un bal où tous les mouvemens de la danse semblent se rapporter à elle; on l'enterre ensuite avec ses pagnes les plus belles.

Si c'est un jeune homme qui a succombé, tous ses camarades courent le sabre à la main dans le village comme pour le chercher, et font entendre le

cliquetis de leurs armes lorsqu'ils se rencontrent. Les funérailles sont toujours terminées par un bal et un repas, car telle est la fin des cérémonies même les plus tristes.

Les Sérères s'imaginent que les morts ont la puissance de leur nuire. Lorsqu'après avoir rendu les derniers devoirs à un grand chasseur, ou à un fameux pêcheur, leur pêche ou leur chasse ne réussissent point, ils croient que les mânes irrités demandent satisfaction. Mais si après quelques prières le charme dure encore, le plus déterminé descend dans le tombeau, et croit que par de prétendus sortilèges il parviendra à triompher de l'esprit qui écarte ou le gibier, ou le poisson. Quelquefois suffoqué par un air empesté, il devient victime de son dé-

vouement généreux. D'heureux hasards, en rendant la pêche ou la chasse plus abondante, ont accredité cette opinion au point que rien ne seroit capable de la détruire.

Si le mort apparoît à quelqu'un de la famille, et lui fait part de ses besoins, on lui accorde aussitôt sa demande. Si ce sont des vêtemens, et que dans le même temps il vienne à mourir quelqu'un dans le village, on enterre avec lui les présens, et on le charge de cette commission pour l'autre monde, sinon on les porte dans la tombe de celui qui a fait la demande.

A la mort des princes, on observe les mêmes cérémonies qu'à celles des particuliers, si ce n'est qu'on les enterre dans leur habitation même, et à l'endroit où ils sont décédés. On rassemble

tous les morceaux de bois qui soutenoient leur demeure , on en forme une enceinte , où l'on enferme un grand vase , que l'on remplit ordinairement d'eau-de-vie ou de vin de palmier. Leurs serviteurs ou leurs sujets les plus fidèles se rasent ou s'arrachent les cheveux. Tous les ans , le prince , leur successeur , célèbre leur anniversaire en montant à cheval , accompagné de toute sa cour ; il parcourt , en prononçant des prières , les tombeaux de ses ancêtres , et jette du mil dans l'enceinte qui les renferme. Cette cérémonie est accompagnée de grandes réjouissances ; les grands du pays s'assemblent pour faire briller leur adresse à la course des chevaux , et pour assister aux danses et aux luttes , qui font partie de la fête.

Si un prince meurt dans le combat, un de ses domestiques affidés l'enterre sur le champ de bataille dans un endroit qui reste inconnu.

---



## CHAPITRE XI.

Habitations. Ameublement.

---

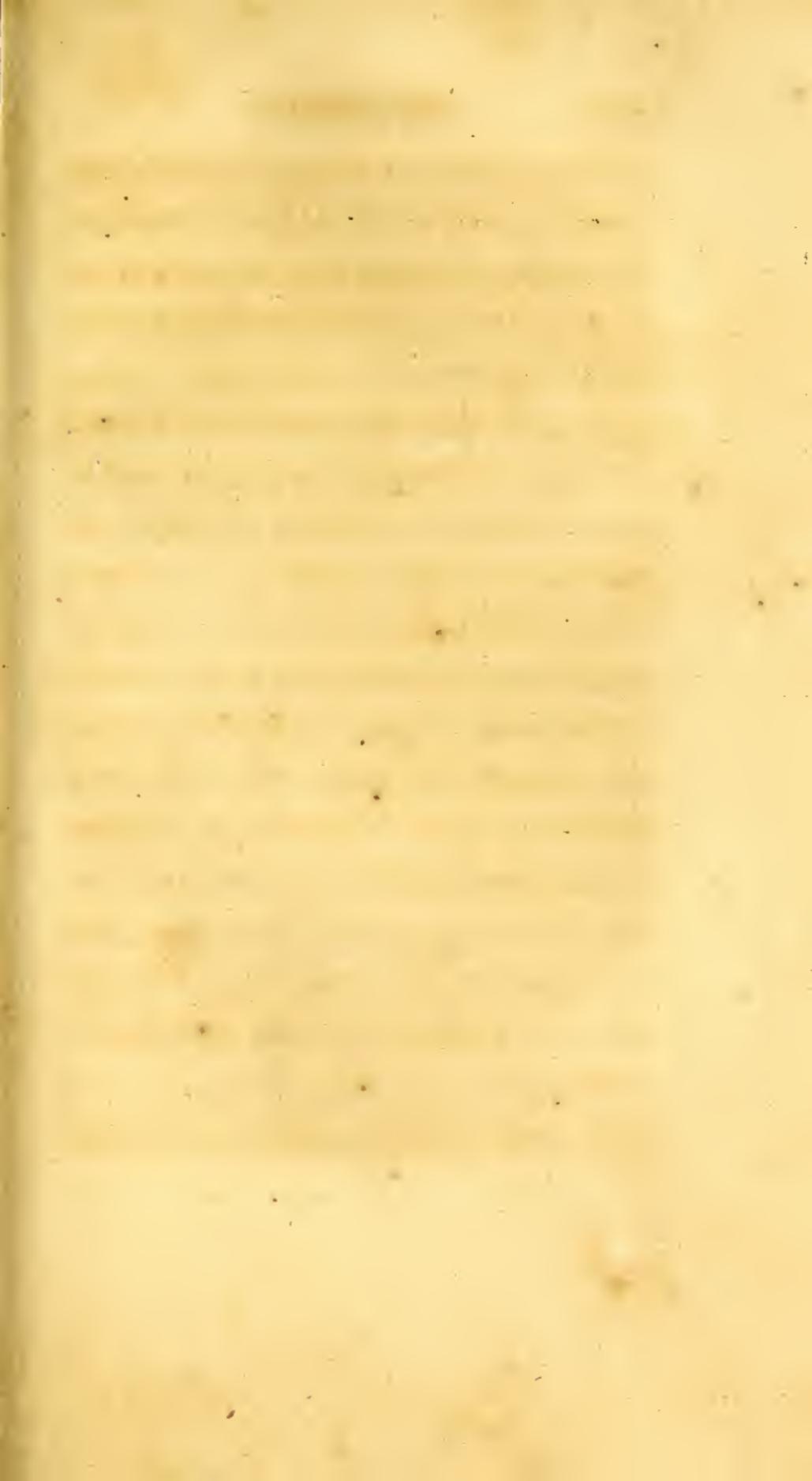
LA plupart des cases de nègres sont rondes ; les plus grandes ont douze ou quinze pieds de diamètre : pour les établir , les nègres coupent de jeunes palmiers de sept à huit pieds de hauteur qu'ils enfoncent dans la terre de la longueur d'un pied ou dix - huit pouces , et dont ils forment l'enceinte de la case. Le haut du palmier est entaillé pour recevoir le toit. Ces petites poutres ou pieux sont unis entr'eux

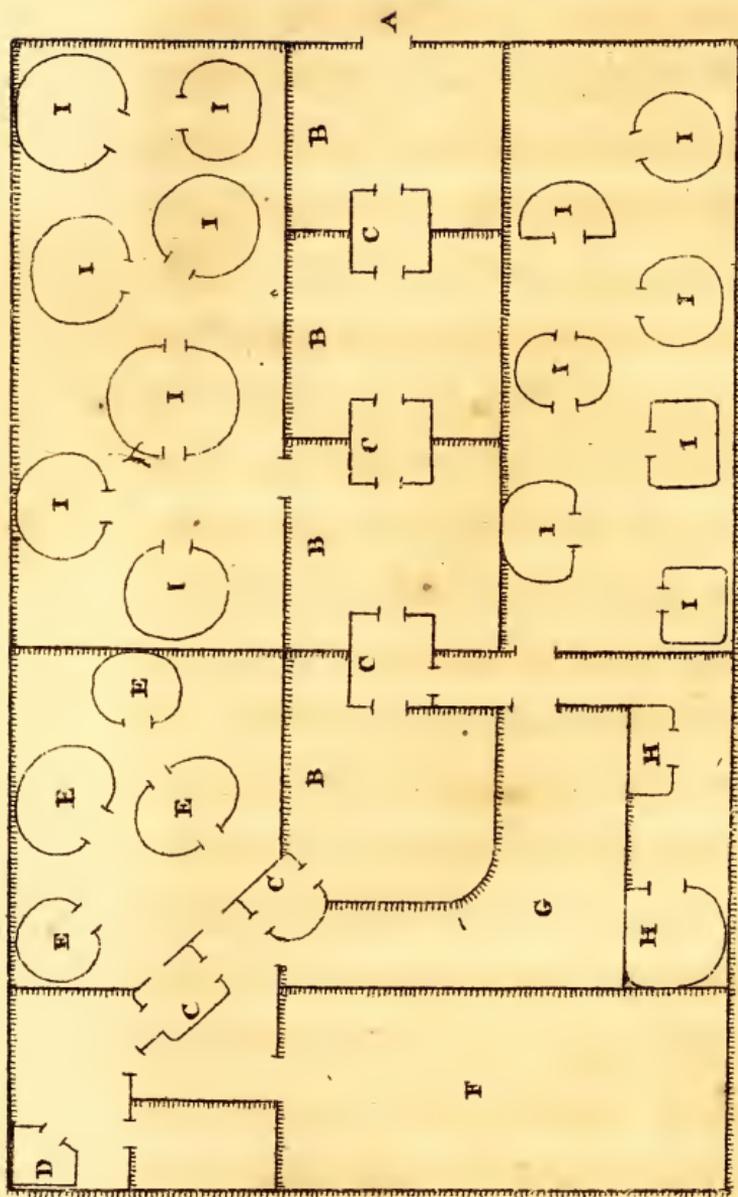
par plusieurs lianes circulaires qui entourent l'enceinte de la case ; l'intervalle entre chaque pieu est rempli par des tiges de roseaux placés droits par petites poignées et fortement serrés avec des lanières de cuir vert. Le toit est de forme conique et recouvert en paille de roseaux. Les cases des environs de Gorée sont beaucoup mieux faites que celles des villages près du Sénégal. Les premières sont larges, aérées, le toit en est très-artistement tressé avec les côtes des feuilles de palmier, et recouvert en paille. Il y a peu d'ouvrage de vannerie fait en Europe avec plus d'art ; la porte en est haute et large, tandis que les autres, toujours enfumées, ont des portes qui n'ont que trois pieds de hauteur. Les cases n'ont jamais d'autre ouverture

que la porte , à moins que ce ne soient celles de nègres qui déjà ont pris des habitudes européennes. L'air passant à travers ces cases de paille rend les habitations saines et fraîches.

Chaque case forme une seule chambre , et le nombre en est plus ou moins considérable suivant la richesse du propriétaire. Les écuries , la cuisine , les magasins , la chambre à coucher , sont autant de cases qui communiquent souvent entr'elles par de petites galeries non couvertes. Toutes sont renfermées dans une même enceinte de roseaux ou d'épines , et forment ce que l'on appelle une tapade. Les pauvres n'ont que deux cases , l'une où l'on fait la cuisine , l'autre où toute la famille couche.

La demeure des princes , ou , si l'on





*Case de Bour - Ame a Jail*

- A L'Entrée
- B Les Cours
- C Voies de communication, entre chaque Cour ou les Gardes font la Sentinelle
- D Case du Bour.
- E Cases pour les femmes du Bour
- F Cour où le Bour reçoit les Ambassades.
- G Cour où l'on mange
- H Cases des Domestiques du Bour.
- I Cases des Marabouts et autres personnes de la suite du Bour.

veut, leur palais, ne diffère de celles des particuliers que par le nombre des cases et l'étendue de l'enceinte de la tapade. A l'entrée est une cour assez vaste, à la porte de laquelle se trouve un soldat armé. On traverse plusieurs cours pour arriver à la chambre du prince. Entre chaque cour est une case que l'on est obligé de traverser, et qui sert de corps-de-garde. (*V. la pl.*)

La case du souverain est toujours au bout de l'enceinte ; près d'elle est une cour assez vaste où il donne souvent ses audiences. A droite et à gauche sont les cases de ses femmes, celles des marabouts, celles de ses domestiques, les magasins, les cuisines, les écuries. L'enceinte ou tapade du Damel à Gingis renfermoit au moins quatre-vingts cases.

Le soir l'on fait toujours du feu dans la case où l'on couche, soit parce qu'à l'excessive chaleur du jour succèdent des nuits froides et humides, soit pour chasser par la fumée les cousins que l'on nomme dans ce pays moustics et maringouins. Le feu se fait au milieu de la case ; la fumée tombe sur les yeux qui peu à peu finissent par s'y accoutumer. Quoique les cases soient de paille, comme l'on fait rarement un feu flamboyant, les incendies sont rares.

Les villages sont composés de plusieurs tapades plus ou moins rapprochées ; il est rare qu'ils ne soient pas formés de plusieurs quartiers assez éloignés les uns des autres. Les rues sont toujours tellement étroites qu'il n'y a d'espace que pour laisser passer

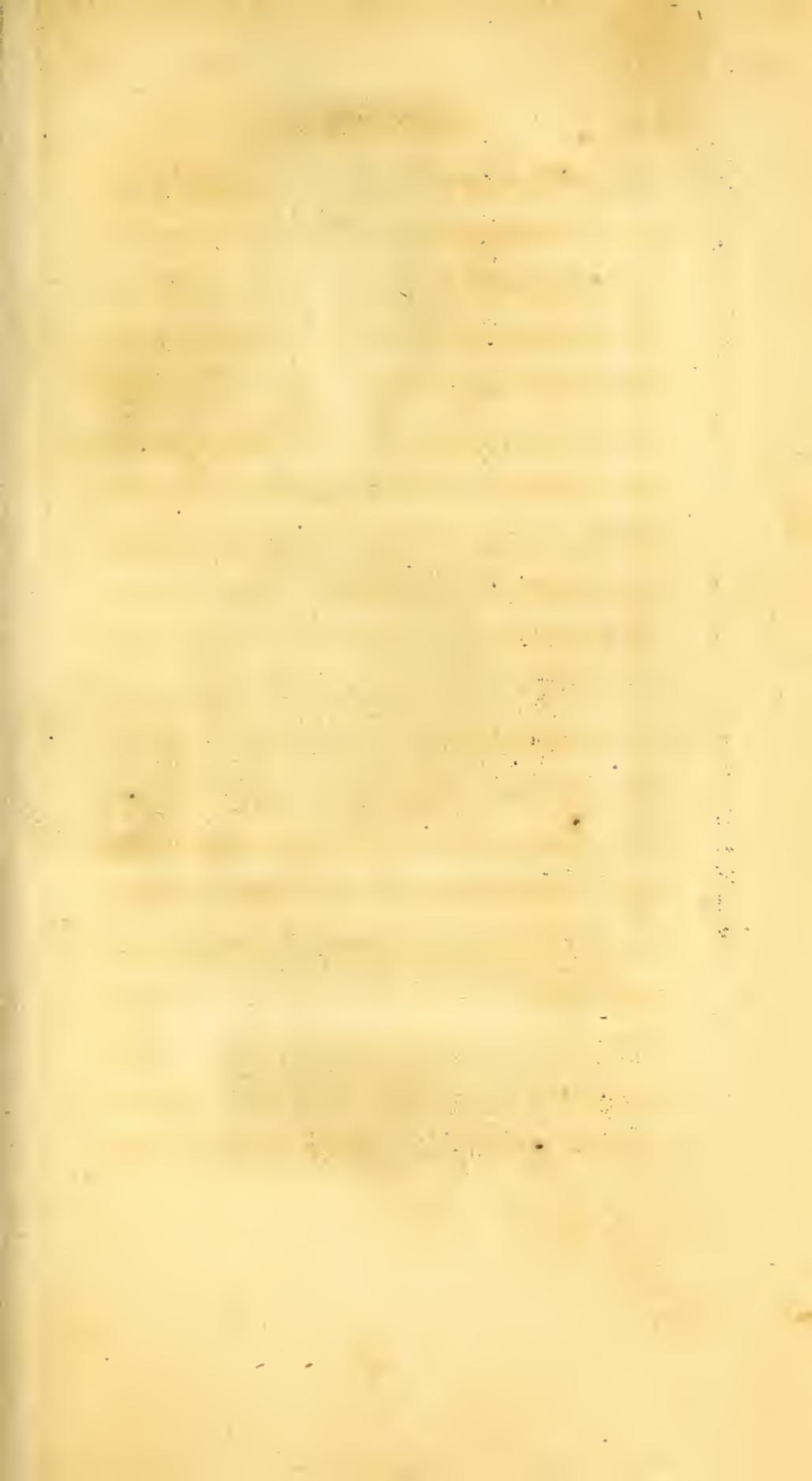
un homme à cheval. Dans les grands villages, et surtout dans ceux de la côte, il y a des espèces de hangars, nommés *benting*, où les hommes vont fumer leur pipe, et converser entre eux. C'est le lieu de réunion; ils sont à l'abri du soleil, et y restent des heures entières couchés sur le sable. Dans quelques endroits l'on rencontre des mosquées en paille. (*Voyez le chapitre des Marabouts.*)

Dans l'intérieur des terres, les cases, toujours de même forme, sont construites en terre battue avec de la paille coupée; souvent les nègres mettent le feu dans l'intérieur de l'enceinte pour cuire la terre et la rendre plus solide. On blanchit l'intérieur de la case avec un mélange d'os calcinés réduits en poudre, et d'eau gommée.

Les villages sont environnés d'un mur ou enceinte , construit de la même manière , et quelquefois assez solide et crénelé pour pouvoir résister aux attaques de l'ennemi.

On ne rencontre nulle part aucune construction , aucun monument par lequel on ait voulu transmettre des hauts faits à la postérité.

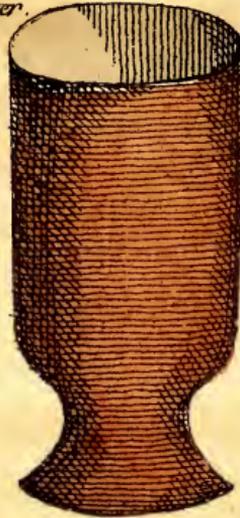
Les meubles des nègres ne sont pas en grand nombre : ils consistent en un lit , nommé *guindin* , formé de six ou huit piquets de bois fichés en terre , et dont le bout est fourchu , pour recevoir trois ou quatre traverses , qui portent une claie recouverte de plusieurs nattes ou d'une peau de cuir de bœuf desséchée , ou de celle de quelqu'animal féroce. Quelquefois dans un coin de la case est un mauvais coffre pour renfermer les effets.



*Pilon.*



*Mortier.*



*Paillasson pour servir les mets.*

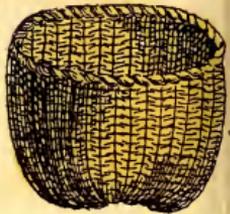


*Cuivrie pour ou contenir*



*cuire la viande de l'eau.*

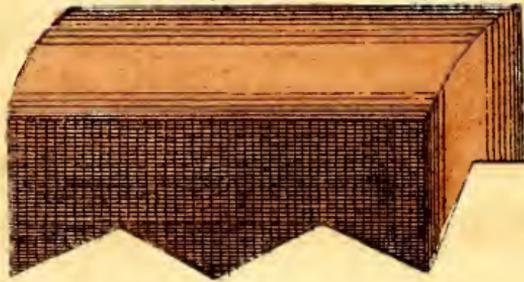
*Corbeille.*



*Balloirs pour lustrer les étoffes*

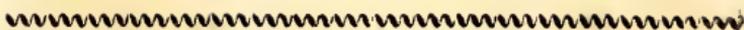


*Petit banc pour lustrer les étoffes*



Les ustensiles de ménage sont un mortier et un pilon de bois , pour piler le mil , quelques gamelles de bois , ou moitiés de calebasses pour apprêter les mets , des vases de terre rouge non vernis et de forme presque sphérique. Ces vases , que l'on nomme canaris , servent à contenir l'eau ou à faire cuire le couscou. Une grande cuiller de bois , quelques petites gourdes , coupées en deux , qui leur servent de mesure , de cuiller et de vase pour boire : voilà l'ameublement ordinaire des cases. ( *Voy. la planche.* )

Les peuples qui habitent près des bords de la Gambie tressent les nattes avec soin , et fabriquent de très-jolies corbeilles , soit en paille , soit avec les côtes des feuilles de palmier. Les nègres riches se procurent quelques-uns de ces objets.



## CHAPITRE XII.

### Habillement.



LES hommes ont presque tous les mêmes vêtemens ; ils consistent dans une culotte ou caleçon qui ne descend qu'à la moitié des cuisses , se termine au-dessus des reins par une coulisse à plis extrêmement rapprochés , et dont les cordons viennent se nouer par devant ; à cela ils joignent une chemise ou tunique fendue par le haut pour laisser passer la tête : la tunique est recouverte d'une pagne ou mor-

ceau de toile de coton, bleue ou blanche, de deux aunes et demie de long sur une aune de large : mais cette pagne n'est en usage que hors de la maison ou tapade ; tantôt elle couvre le corps en entier, tantôt elle se passe sur l'épaule gauche où elle se noue, laissant l'épaule droite libre ainsi que les bras. Lorsque le nègre travaille, il est presque nu : s'il va à la pêche, il ne porte le plus souvent qu'un petit morceau de toile entre les cuisses pour cacher sa nudité. Le peuple a des bonnets semblables aux béguins des enfans qui couvrent toute la tête à l'exception du visage, et s'attachent sous le menton. Les grands et les marabouts ont une forme de bonnet particulière qui se place sur le haut de la tête. Leurs cheveux sont ornés de gris-gris ;

ils portent aux pieds des sandales de cuir arrêtées par deux courroies. Pendant la saison des pluies leurs sandales sont de bois et fort hautes pour se garantir de l'humidité. J'ai déjà parlé de l'habit de guerre des nègres qui est une espèce de dalmatique de couleur orange. A l'exception de cette couleur consacrée aux gens de guerre, l'habillement des nègres est toujours bleu indigo ou blanc, quelquefois flambé de bleu et de blanc, jamais d'autre couleur, à l'exception de la laine rouge et jaune qui entre, mais rarement, dans les bordures de leurs pagnes.

Les Peuls qui diffèrent des autres nègres par les traits et la couleur qui est rouge, ont les cheveux longs, tressés en une multitude de petites nattes qui leur tombent sur les épaules ;

ils portent ordinairement un grand bonnet de toile dont les côtés très-allongés leur couvrent les joues, et dont le sommet se termine en pointe. Ces bonnets sont toujours gras et dégoûtans.

L'habillement des femmes est composé de deux pagnes : l'une d'une aune et demie de long, qui se noue au-dessus de la ceinture, et tient lieu de jupon ; et l'autre, de deux aunes ou deux aunes et demie, qui couvre les épaules, et dont un bout se rejette sur l'épaule gauche comme un manteau. Lorsqu'elles sont en action, elles nouent cette dernière au-dessus de la gorge, et laissent les épaules libres ; souvent elles la quittent tout-à-fait. Les femmes aisées portent souvent sous cette pagne une chemisette qui

ne dépasse pas la gorge, et n'a point de manches.

C'est dans la coiffure que les femmes de tous les pays mettent en général plus de recherche. Le dessus de la tête des négresses est le plus souvent rasé : après avoir peigné les cheveux de derrière qui frisent naturellement, elles prennent un tuyau de paille le long duquel elles les roulent par petites touffes ; elles les graissent ensuite avec du beurre, ce qui leur donne bientôt une odeur désagréable ; elles retirent le tuyau de paille dont les cheveux prennent la forme ; ils présentent une multitude de petits tuyaux flottant sur le cou et couchés les uns sur les autres. Des grains de corail, des grains d'or et d'argent sont enfilés dans le peu de cheveux que l'on conserve sur le de-

vant, et badinent sur le front et sur les joues. Une journée entière suffit à peine pour disposer cette frisure qui se conserve quelquefois huit ou dix jours. Les jeunes filles en adoptent une plus simple, qui est de tresser les cheveux et de former plusieurs dessins sur la tête. (*Voy. la planche.*)

Lorsque la frisure est achevée, on applique sur la tête trois ou quatre bandes de toile, de quatre ou cinq pouces de largeur et chacune d'environ deux aunes de long. Ces bandes de toile, montées sur un bâton qui s'appuie sur le haut de la tête, s'élèvent d'environ un pied, et présentent la forme d'un cône tronqué, que l'on recouvre quelquefois d'un mouchoir de couleur.

Dans l'intérieur du pays la coiffure

varie. A Bondou , les femmes portent plusieurs grains de verroterie blanche avec une petite plaque d'or sur le milieu du front. Dans le Kasson , elles parent leur tête de petits coquillages blancs. Chez les Peuls , dans le Kaarta et le Ludamar , elles se servent d'une toque pour élever leurs cheveux , moins crépus que ceux des autres nations ; ils sont ornés de corail pêché dans la mer Rouge , que les pèlerins revenant de la Mecque vendent fort cher.

Les négresses portent plusieurs fortes boucles d'or à chaque oreille ; elles les soutiennent avec un fil sur la tête pour n'avoir point les oreilles déchirées par le poids ; leurs pieds sont garnis de chaînes d'or ou d'argent , leurs bras ornés de bracelets ou manilles de même métal. Elles ont des

colliers d'or, de verroterie ou de corail. Pour donner plus de vivacité à leurs yeux, elles se noircissent les paupières avec de la plombagine. Elles se rougissent le dedans des mains et les ongles des mains et des pieds avec le suc d'une herbe semblable au *henné* des Egyptiens. Elles frottent continuellement leurs dents, qui sont fort blanches, avec un petit morceau de bois de tamarin, que l'on nomme *sotiou*, et qu'elles tiennent à la bouche comme un curedent.

Au lieu de faire valoir la finesse de leur taille, elles chargent leurs reins de trente ou quarante tours, soit de vertèbres de requins enfilées, soit de verroteries de toute espèce et de toute couleur; plusieurs de ces grains de verre sont de la grosseur d'un œuf de

pigeon ; appliquées sur la peau ces verroteries font en marchant un cliquetis qui annonce une négresse de bon ton. L'habillement est à peu près le même chez les différentes nations ; quelques peuplades de Sérères ont l'habitude de se limer les dents et de se les rendre pointues. Les enfans de l'un et l'autre sexe vont nus jusqu'à dix à douze ans ; de douze à seize les jeunes filles des riches portent un *dac*. Ce *dac* est composé de corail entremêlé de grains d'or et d'argent ; c'est un collier qui se croise sous le sein et derrière les épaules ; elles portent en même temps un petit morceau d'étoffe passé autour des reins , qui tombe jusqu'à mi-jambe. Le reste du corps est à découvert.

---

**CHAPITRE XIII.**

Alimens. Manière de les préparer.

---

**Q**UOIQUE le nègre soit très-frugal, la préparation de ses alimens occupe les femmes la plus grande partie de la journée. Le blé est remplacé dans cette partie de l'Afrique par trois espèces de grains, le mil, qui est un *holcus*; le millet, espèce d'*arundo*; et le riz; cette dernière plante est surtout cultivée dans les hauts du fleuve du Sénégal et sur les bords de la Gambie. Les

nègres font deux repas par jour , un le matin , et un après le soleil couché.

Le mets principal des nègres se nomme *requéré* en ouolof, couscou en langue maure ; c'est sous ce dernier nom qu'il est connu des Européens. On le prépare de cette manière. Long-temps avant le jour les femmes pilent le mil dans un mortier de bois, de quinze à dix-huit pouces de profondeur, avec un pilon de cinq pieds de haut, fait d'un bois dur et long ; elles le réduisent en farine , le vannent sur de petits paillassons, que l'on nomme *layots*. En versant de sa hauteur le mil pilé , le vent emporte le son à deux ou trois pieds , et la farine plus pesante tombe directement sur le paillason. Cette farine est mise dans une grande sébile de bois ; on y mêle un

peu d'eau , et à force de remuer avec la main cette farine humectée , on lui fait prendre la forme de petits grains : on la met alors dans un vase de terre presque de forme sphérique , que l'on nomme *canaris* , et dont le fond est percé de quantité de petits trous. Ce vase sert de couverture à celui qui contient la viande ou le poisson et les légumes. Tous les deux sont lutés parfaitement ensemble avec de la pâte , et posés sur le feu. La vapeur de la viande ou du poisson pénètre la farine , fait l'effet du bain-marie , et donne déjà au mets un goût agréable. Lorsque le tout est cuit , on trempe la farine avec le bouillon , on y ajoute du sel et du beurre ; mais le bouillon seul ne suffit pas pour détremper entièrement la pâte , il faut y ajouter du *lalo* ,

qui est la poudre sèche des feuilles de l'arbre nommé *baobab*, et par les Français, pain de singe. Cette nourriture est fort saine et rafraîchissante. Son usage habituel mettroit les Européens à l'abri de la plupart des maladies du climat.

Le couscou a la propriété de se conserver long-temps, et de se porter en voyage; mais alors, au lieu de le tremper, on l'expose au soleil jusqu'à une entière dessiccation, et on le conserve dans un lieu sec. Quand on veut en faire usage on le trempe comme à l'ordinaire, et le bouillon le fait renfler extrêmement. Ce fut ma nourriture de tous les jours, dans mon voyage de l'intérieur; je le détrempeois soit avec le bouillon fait avec le produit de ma chasse, soit avec celui qui

provient des tablettes de bouillon dont je m'étois muni.

Les nègres préparent encore un autre mets que l'on nomme *sanglet*, en ouolof *laclalo*. La farine de mil toujours réduite en une espèce de semouille, est délayée sans être cuite, avec du lait ou du bouillon. C'est cet aliment que l'on préfère pour les malades. Pour le rendre nourrissant on le prépare avec du bouillon. Si l'on veut qu'il rafraîchisse, on le fait cuire jusqu'à consistance de bouillie, dans une décoction de fruit de tamarin, ou de pulpe du fruit du pain de singe. Les Européens le sucent avec du sirop, les nègres avec du miel : souvent on le délaie simplement dans du lait aigre-doux.

Le repas n'est pas long à servir.

Les femmes l'apportent dans une grande gamelle de bois, et le placent par terre soit dans la cour, soit au milieu de la case. Les hommes s'accroupissent, et se rangent autour pour manger au même plat. Ils ne connoissent l'usage ni des cuillers ni des fourchettes; ils prennent le couscou avec la main droite (la gauche étant réservée pour des usages moins nobles), et en forment de petites boules qu'ils font sauter sur la main, et jettent dans la bouche. Lorsqu'il y a une volaille sur le plat, l'un d'eux la prend par une aile, l'autre par une cuisse, et chacun en tirant emporte son morceau; il en est de même du poisson. Ils parlent fort peu pendant le repas, et ne boivent que lorsqu'il est fini. Leurs femmes ne mangent presque jamais avec

eux. Après le repas , une d'entre elles apporte de l'eau dans un vase de bois , le présente à chacun des convives qui se lave la main et la bouche.

Dans l'intérieur on fait usage de poisson sec que les nègres de la côte savent fort bien préparer , et qui fait pour eux un objet de commerce. Dans toute la Guinée on fabrique du beurre qui en général est détestable. Les nègres , à l'exemple des Maures , le battent dans des outres de cuir.

La nourriture ordinaire des nègres outre le couscou , consiste en poisson pour ceux qui avoisinent la côte , et en gibier de toute espèce pour ceux de l'intérieur : ils ont aussi des poules , des canards et des pigeons ramiers qui nichent dans les puits abandonnés. Le cochon est fort bon et fort com-

mun : un assez grand nombre , par des motifs religieux , refuse de manger de cette viande.

Ils mangent peu de viande de boucherie , et la réservent pour leurs fêtes ou les repas de famille : ils ont peu de légumes ; les plus communs sont une espèce de fève assez petite , quelques racines , telles que celle d'une espèce de palmier , racine qui est d'un goût fort agréable , et les ignames , les patates. Le miel est fort commun et très-bon , il est toujours liquide. Leurs fruits sont la plupart extrêmement acides , et si l'on en excepte le tamarin qui peut se conserver toute l'année , et les giromons qui sont de toute saison , les autres ne sont communs qu'à la fin de la saison des pluies. Les moins rares sont les *toles* et les *mades* : j'ai

déjà parlé des noix de Kola qui sont fort estimées, mais fort rares. Les bords du fleuve de Gambie produisent quelques citrons et quelques figues bananes : on mange aussi des *guerté* ou pistaches de terre ; on les fait légèrement griller ; leur goût ressemble assez à celui de la noisette. Le palmier nommé *tionkom*, fournit de petites dattes assez agréables ; les dattes du désert sont fort rares en Guinée. Le coco est un excellent fruit, soit lorsqu'on mange l'amande parvenue à sa maturité, soit lorsque le fruit ne renferme encore qu'une eau sucrée et un mucilage adhérent à la noix, et qui est le rudiment de l'amande. Les fruits du palmier qui produit le vin, nommé *singa*, donnent une huile ou beurre végétal d'une couleur safranée,

très-intense, et qui n'est pas désagréable ; l'amande de ce petit fruit est assez bonne à manger.

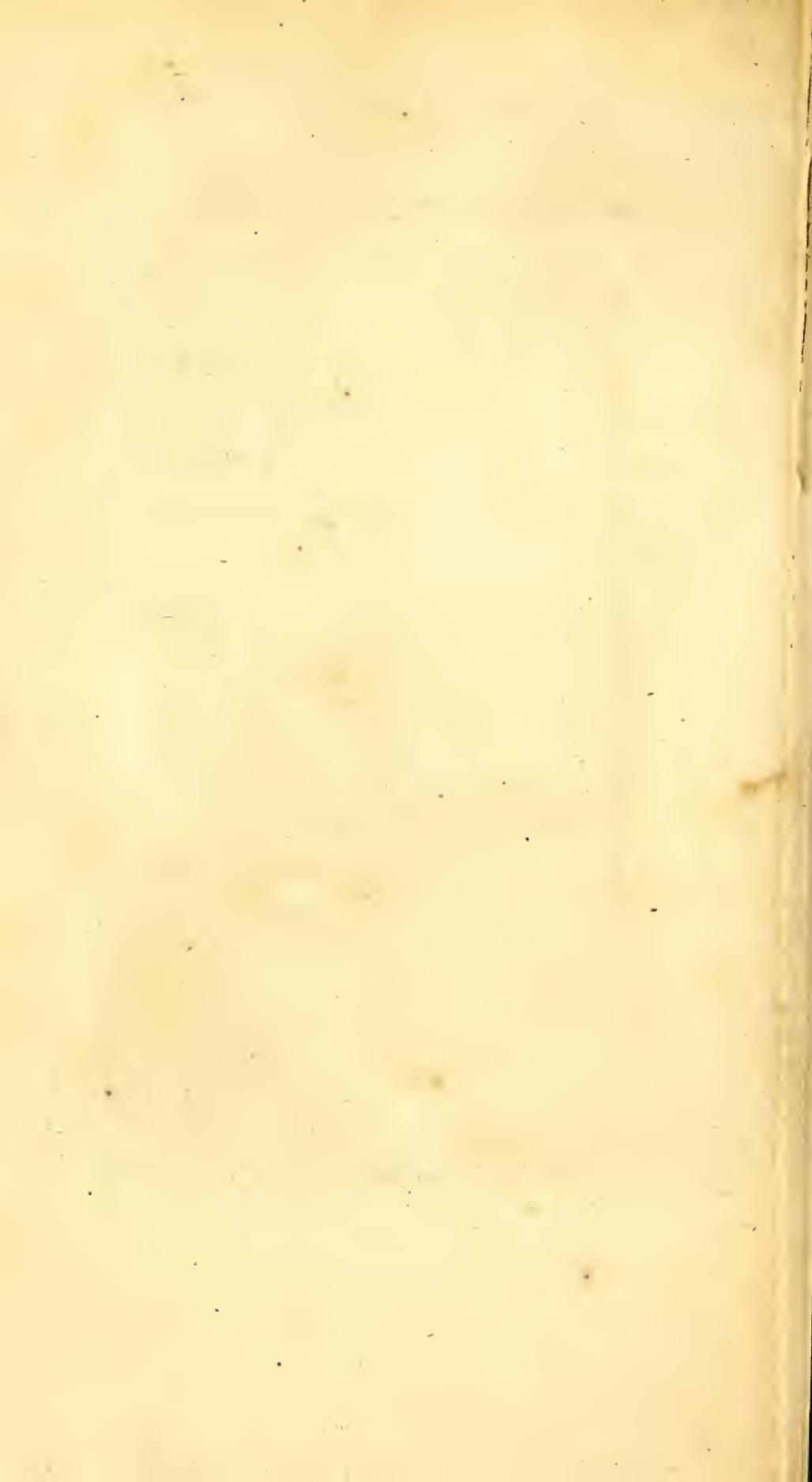
Les nègres ne boivent ordinairement que de l'eau à leurs repas ; cependant ils ont différentes liqueurs : les unes qu'ils fabriquent eux-mêmes avec le mil fermenté et du miel, telles que le *poure* ; d'autres qu'ils tirent des suc exprimés des fruits, comme *l'ingogne* dont j'ai déjà parlé en traitant du pays de Sine ; enfin, ils en tirent par incision de plusieurs espèces de palmiers : tels sont le rone, le tionkom et le vin de palme, en ouolof *singa* ; cette boisson est la plus commune. On tire ce dernier de la cime des palmiers qui ont jusqu'à soixante ou quatre-vingt pieds de hauteur, souvent davantage. Pour y monter, les nègres font un

cerceau avec des branches de palmier amorties au feu. Ils ont grand soin de bien choisir; car si elles venoient à se rompre lorsqu'ils en font usage, ils courroient risque de la vie. Ce cerceau s'ouvre par le moyen d'un nœud ou boutonnière, de manière que fermé il puisse contenir l'homme et l'arbre en laissant entre deux au moins deux pieds de distance. Le nègre appuie les reins sur le cerceau, et les pieds contre l'arbre, en les élevant successivement, tandis qu'avec ses mains il fait monter le cerceau, et parvient ainsi par degrés jusqu'à la cime. Alors, assis sur son cerceau, il prend un instrument de fer tranchant par le bout, et fabriqué exprès pour cet usage; après avoir fait une incision dans l'arbre près de l'endroit où vient

le fruit, il y fait entrer quelques feuilles pour servir de conduit à la sève, et la faire tomber goutte à goutte dans unealebasse qui la reçoit, et qu'il laisse attachée aux branches les plus voisines. Lorsqu'il a fini ce travail, il retire les autres vases qu'il y avoit placés la veille, et qui sont remplis de liqueur. (*Voyez la planche.*) Un bon palmier produit ordinairement dix à douze pintes de vin. Lorsqu'on vient de le descendre de l'arbre, il présente une boisson douce, blanche, un peu sucrée, légèrement acidulée, pétillante, assez semblable à du vin de Champagne blanc un peu sucré. Les Européens le trouvent alors délicieux; il ne porte point à la tête, à moins qu'on n'en boive une très-grande quantité, et il est fort rafraîchissant. Au



*Nègre montant au palmier pour en recueillir le vin*



bout de vingt-quatre heures sa fermentation est si vive, qu'il devient aigre et fait sauter les bouchons avec éciat. C'est alors que les nègres le boivent ; il est fort enivrant, et cause de violens maux de tête lorsqu'on en boit avec excès. Au bout de trois ou quatre jours ce n'est plus que de mauvais vinaigre. Pour hâter sa fermentation, les nègres y mêlent un peu de farine de mil.

Lorsque la saison des pluies arrive, les nègres, pour ménager leurs arbres, cessent de tirer le vin de palmier, que l'on nomme *singa*. Ils le remplacent par le *tionkom*, que l'on tire du pied de l'arbre, et d'une autre espèce de palmier lorsqu'il est encore jeune. Cette liqueur a le même goût et la même couleur que la précédente. Sa qualité est à peu près la même

que celle du *singa* , si ce n'est qu'elle donne quelquefois la dysenterie, ce qui doit rendre beaucoup plus circonspect sur son usage.

Dans l'intérieur, l'usage du sel, vu sa rareté, est le luxe des riches. On voit des enfans sucer de la gomme salée comme un morceau de sucre. La privation de cette substance pour celui qui en a fait usage, est beaucoup plus pénible qu'on ne sauroit le croire.

---

---

## CHAPITRE XIV.

### Agriculture.

---

Tous les jours l'on taxe le nègre d'indolence et de paresse, mais si on ne le voyoit que pendant les quatre mois où il se livre aux travaux de l'agriculture, l'on seroit tenté de croire qu'il n'existe point de nation plus active. Forcé de pourvoir à ses premiers besoins, il sort de cette oisiveté qui, le reste de l'année, semble faire tout son bonheur. Il n'est plus alors pour lui de repos; à peine prend-il suffi-

samment de sommeil pour réparer ses forces : ce qui prouve que le reste du temps son indolence ne vient que de ce qu'il n'a plus rien à désirer, et qu'il pense que son travail seroit sans récompense. Portez chez lui la civilisation ; en adoucissant ses mœurs, apprenez-lui ce que c'est que sûreté et propriété ; qu'il en goûte lui-même les douceurs ; faites-lui naître des besoins accompagnés de jouissances, et alors vous obtiendrez de lui plus encore que vous n'obtiendriez par l'esclavage.

Un mois environ avant la saison des pluies, c'est-à-dire au commencement de juin, le village s'assemble ; chaque famille choisit le terrain qui lui convient, et le plus près de la case. Comme il y en a toujours plus qu'on

n'en peut cultiver, il n'y a point de dispute pour les limites. La terre ne rapportant jamais que tous les trois ans, les épines ou les herbes en couvrent la surface ; on coupe les épines qui, ainsi que les herbes ou les pailles desséchées par le soleil, sont rassemblées en tas et brûlées. Les cendres répandues forment l'engrais d'une terre féconde par elle-même, et située sous un ciel productif. Outre que les terres sont généralement meilleures en Afrique que l'aspect des côtes ne semble l'indiquer (ce que l'on peut juger facilement par la végétation des forêts), la population se porte toujours dans les endroits les plus fertiles.

Les nègres laborieux choisissent plus de terrain (en ouolof *lougan*)

qu'il n'en faut pour assurer leur subsistance; ils vendent le surplus de leur récolte soit aux blancs, soit aux pays voisins.

Au moment des pluies, lorsque le champ est bien nettoyé, on s'occupe des semences. Les hommes, avec une petite bêche en fer, faite en forme de croissant, ayant une douille, dans laquelle s'adapte un très-long manche, ouvrent des trous qui peuvent avoir six pouces de profondeur, et sont éloignés les uns des autres d'un pied et demi ou environ. Les femmes, entourées d'une pagne remplie de grains de mil de la petite espèce, mettent dans chaque trou trois de ces grains. Un enfant recouvre de terre avec le pied le grain qui vient d'être versé. Vers la mi-juillet, c'est-à-dire, en-

viron trois semaines après, l'on sème le gros mil de la même manière et dans le même champ entre les espaces que l'on a eu attention de laisser. On sème de même le maïs ou blé de Turquie, et dans les intervalles on plante des haricots. Jusqu'à ce que le mil soit venu à une certaine hauteur, on est obligé de sarcler les champs trois fois ; vers la fin de septembre le mil approche de sa maturité. Les champs sont alors remplis de nuées d'oiseaux, qui menacent les récoltes. Pour s'en garantir, on élève de petites plates-formes avec des piquets attachés les uns aux autres et de la hauteur d'environ six pieds : on en construit de distance en distance dans toute l'étendue de la pièce de terre commencée. On y place des femmes ou

des enfans. Chaque fois que la nuée d'oiseaux vient menacer de son invasion, elle est reçue à grands cris, et va chercher gîte ailleurs, où elle est reçue de même. Comme au bout de peu de temps les oiseaux s'habituent à ce vacarme, les nègres sont obligés de les chasser à coups de fusil, et même d'envelopper chaque grappe de mil d'une poignée de feuilles pour l'empêcher d'être dévastée.

Les oiseaux ne sont pas les plus grands ennemis que la récolte ait à craindre ; malheur aux champs qui deviennent la proie des sangliers, et surtout des éléphans ; il arrive souvent que trois ou quatre de ces derniers animaux tombent de nuit dans un champ, et le dévastent entièrement, soit par la quantité énorme qu'ils

dévorent, soit par celle qu'ils écrasent avec leurs larges pieds.

Le seul moyen de se garantir de ces animaux, moyen souvent infructueux, est d'allumer des feux la nuit auprès des lougans prêts à être récoltés.

Vers le 15 d'octobre on fait la récolte ; au lieu de faucilles, l'on se sert de couteaux pour couper près de la tête chaque fuseau de mil, qui ressemble au blé de Turquie, si ce n'est que le grain est plus serré et beaucoup plus petit. On met ces fuseaux en bottes ; les femmes et les enfans les portent au village ; après les avoir fait sécher au grand air, on les arrange fort artistement les uns sur les autres, et on les enferme dans des paniers cylindriques de quatre à cinq pieds de haut, faits de branches très-

sées et couverts d'un toit de paille. Ces paniers sont posés sur des piquets de bois ou sur des pierres ; quelquefois on les enduit d'un torchis de terre gâchée avec de l'eau, pour les mettre à l'abri des vagvagues, espèce de thermées.

La récolte du gros mil se fait quinze jours après celle du petit mil, et de la même manière. Les nègres ne battent point le grain avant de le serrer ; lorsqu'ils veulent retirer le grain, ils mêlent les épis avec la paille dans un mortier, et en le battant ils le font sortir de son enveloppe. Les paniers où l'on serre la récolte sont placés auprès des villages, assez éloignés cependant pour n'avoir rien à craindre des incendies.

Ces quatre ou cinq mois employés

à la culture sont un temps de grandes fatigues pour les nègres ; c'est l'époque où il en périt davantage , surtout si l'on fait attention que c'est celui des grandes chaleurs et des pluies continues. Les travaux finis, les nègres font de grandes réjouissances, laissent la terre inculte le reste de l'année, et retombent dans l'inaction. Un petit nombre récolte du coton et de l'indigo , qui viennent presque sans culture. Les Peuls cultivent du tabac. Aucune nation ne connoît les travaux du jardinage , et ne sauroit , comme les Européens, faire venir des légumes dans tous les temps de l'année.

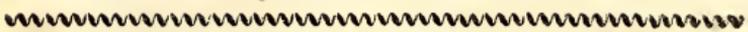
Les nègres ont de grands troupeaux de bêtes à cornes et de chèvres. Leurs bœufs sont maigres et petits, si ce n'est dans le pays de Sine, et d'autres

cantons fertiles. Leurs bêtes à cornes sont remarquables par une loupe qu'ils ont sur le garrot, et qui est un manger fort délicat. Ils ne retirent d'autre produit de leurs troupeaux que le lait, le beurre et la viande pour leur nourriture ; jamais ils ne se servent de leur fumier comme engrais. Le jour les bestiaux pâturent dans les plaines ou les bois ; le soir on les ramène dans un parc que l'on nomme *corail*. Il existe une peuplade de Peuls indépendante d'Almamy, qui n'a d'autre métier que celui de berger. Tous les princes et les grands de cette partie de l'Afrique en ont à leur service pour soigner leurs troupeaux et leurs chevaux.

Les princes et les grands sont les seuls qui aient des troupeaux de bêtes

à cornes ; les particuliers ont des chèvres à poil court et fort alertes. La brebis et le bélier de ce pays ont du poil au lieu de laine. On ne rencontre de brebis que dans les pays qui avoisinent les bords du Sénégal ; on en voit peu dans l'intérieur. Les ânes sont communs dans cette partie de l'Afrique, et servent de bêtes de somme. Ils sont semblables à ceux d'Europe.

---



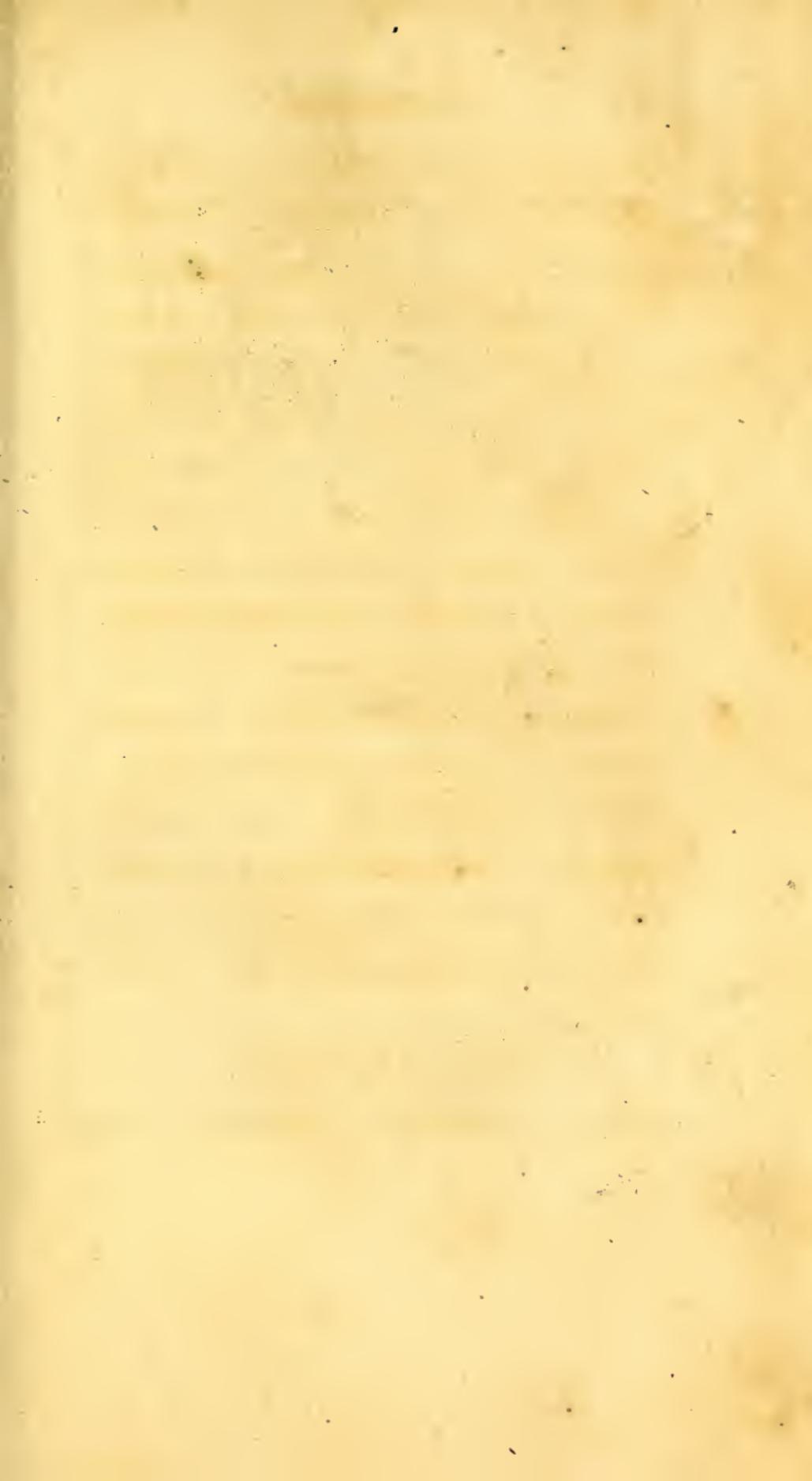
## CHAPITRE XV.

Arts et Industrie.

---

CHEZ les nègres les arts sont encore dans l'enfance : cependant ils travaillent assez bien tout ce qui ne demande que de la patience ; ils ont d'ailleurs reçu des leçons des Maures leurs voisins pour quelques arts ; quant aux autres , la nécessité a été chez eux , comme chez tous les peuples , la mère de l'industrie.

Les forgerons ou orfèvres travaillent tous les métaux ; ils tiennent cet





*Mors de  
Chevaux*

*Beche*



*Napha  
ou  
Porte-feuille.*

art des Maures. Avec le fer qu'ils reçoivent des Européens , ils fabriquent des bèches , des sabres, des couteaux ou poignards, des flèches, des mors de chevaux , des étriers , des zagayes ou lances ( *Voyez la planche* ) ; ils raccommodent aussi les fusils tant bien que mal.

Dans l'intérieur il existe des mines de fer que les habitans sont parvenus à exploiter , et dont ils emploient le produit à leur usage. Parmi les ouvriers , ceux qui ont le plus d'adresse ou d'intelligence négligent les ouvrages grossiers pour travailler des bijoux d'or et d'argent , tels que colliers , bagues , bracelets ou manilles , chaînes pour les pieds, boucles d'oreilles, etc. Quoique ces orfèvres manquent de la plupart des instrumens néces-

saires , leurs ouvrages sont faits avec soin ; l'on peut en juger par les ornemens que l'on voit gravés sur l'une des planches de cet ouvrage.

Si l'on veut faire fabriquer quelques bijoux , l'orfèvre se transporte avec ses outils devant la case de celui qui l'emploie. Ses outils consistent dans une enclume , un ou plusieurs marteaux , quelques limes , une paire de tenailles et un soufflet composé de deux peaux de bouc. (*Voyez la pl.*) On pèse l'or ou l'argent avant de le livrer à l'ouvrier ; il se met sous un hangar ou à l'abri de quelqu'arbre. Le feu s'établit dans un trou ; le compagnon souffle continuellement en appuyant tantôt sur l'une des peaux , tantôt sur l'autre , ce qui produit l'effet d'un soufflet à deux aines ; le



*Orfevre ou Forgeron Negre.*

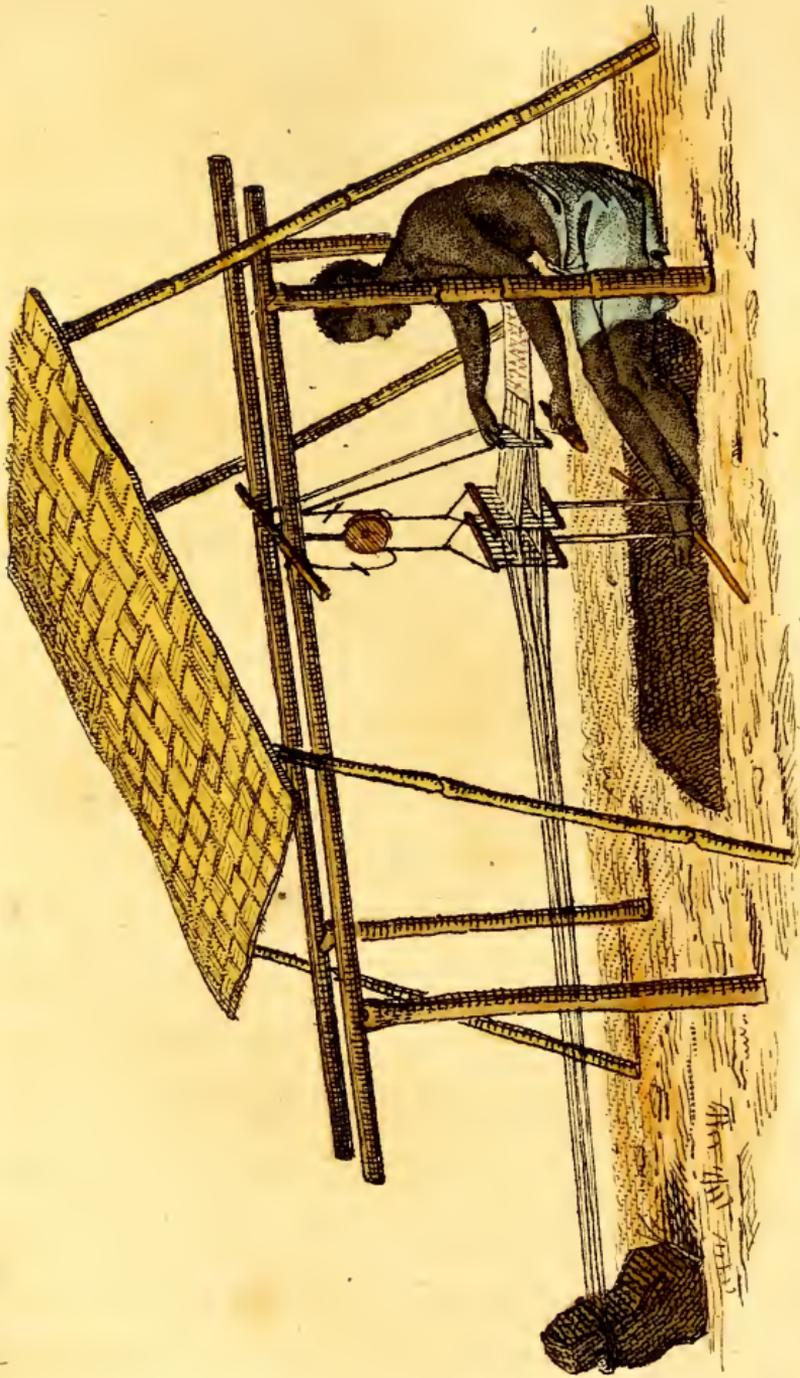


maître enfonce l'enclume en terre , et travaille devant vous ; il ne faut pas le quitter lorsqu'il fait fondre l'or, sinon il pourroit y mettre une quantité d'alliage. Ils donnent le mat à l'or et à l'argent en les trempant encore rouges dans de l'eau mêlée de sel et de tamarin. Leur or est toujours de couleur pâle , parce qu'ils ne l'allient qu'avec de l'argent. Ils réussissent surtout dans le filigrane ; et quoique ce genre de travail demande plus de soin et de temps , le prix de la main-d'œuvre n'est pas considérable. Ces ouvriers parcourent le pays , reçoivent des matières d'or ou d'argent en paiement , et chaque année retournent dans leur village comme divers ouvriers de nos provinces.

Les tisserands fabriquent des étoffes

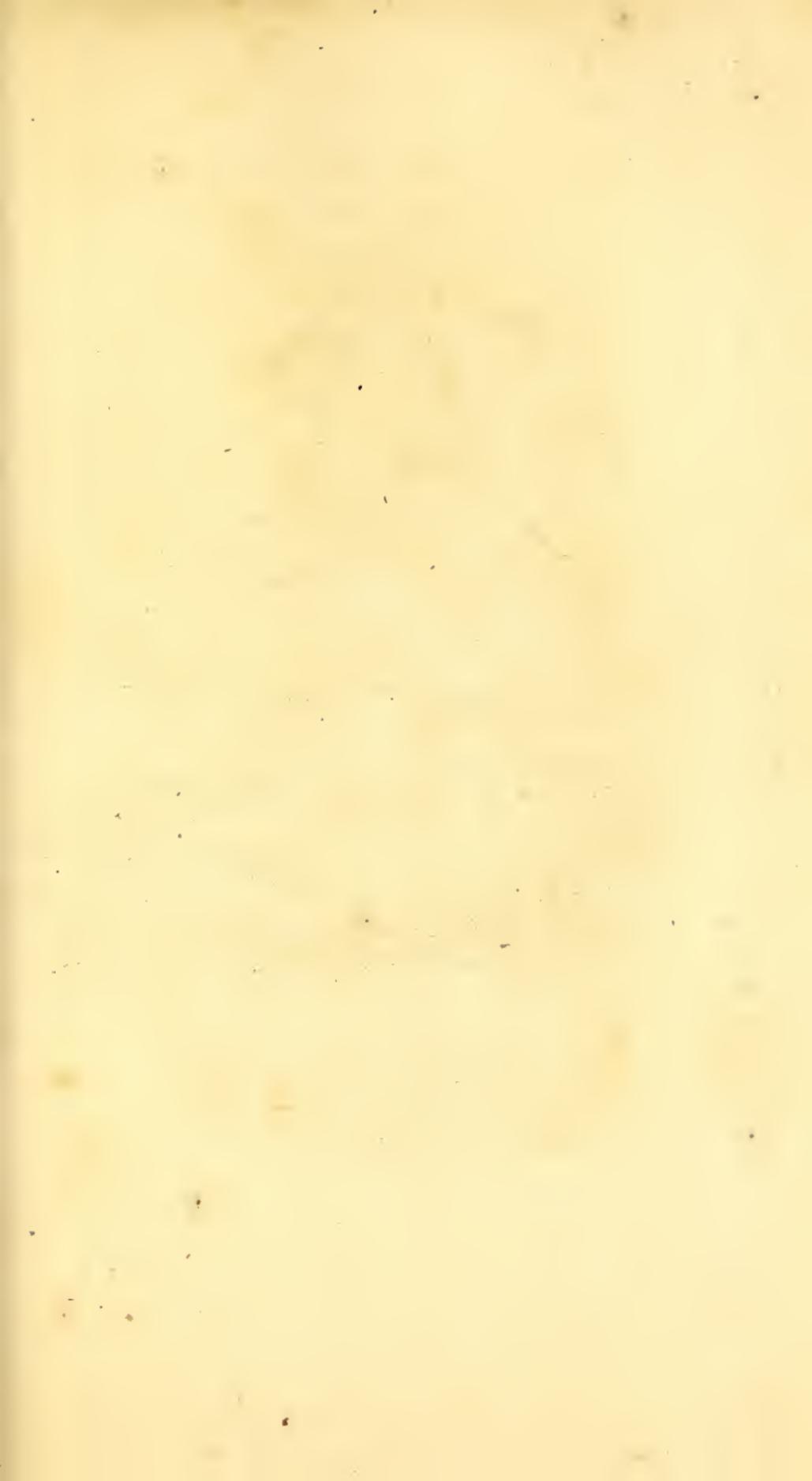
de coton qui n'ont jamais plus de six à neuf pouces de large sur deux aunes ou deux aunes et demie de long. Ils sont assis par terre, creusent un trou pour placer leurs pieds et faire aller leur métier qu'ils établissent avec quatre fourches, sur lesquelles ils placent souvent une natte pour se mettre à l'abri du soleil. La chaîne de l'étoffe est attachée à une forte pierre qu'ils tirent de temps en temps à eux. Leur métier et leurs navettes ne diffèrent pas beaucoup des nôtres. (*Voyez la pl.*)

A Gorée, ils fabriquent des toiles moitié laine moitié coton, et forment d'assez jolis dessins. La laine vient d'Europe; on n'en emploie jamais que de trois couleurs; le rouge ponceau, le jaune et le vert. Ces deux dernières couleurs ne servent que pour les bor-



*Eijsbrand negre*







*Nègresse battant le Coton  
au lieu de le carder.*

dures. Ces toiles ainsi fabriquées sont d'un grand prix dans le pays, et entrent dans le nombre des marchandises nécessaires à la traite des esclaves. Lorsque les différentes bandes qui doivent composer une pagne, c'est-à-dire un morceau d'étoffe de la grandeur nécessaire pour un vêtement, sont achevées, on les rassemble et on les coud proprement. Les meilleurs tisserands sont les Guiriots ou bateleurs.

Au nombre des arts on peut ranger la manière dont les femmes préparent, battent et filent le coton. Elles séparent la graine d'avec la ouète avec une baguette de fer cylindrique qu'elles saisissent par les deux bouts, appuient et font rouler sur le coton placé sur une espèce de petit banc solide. Ce

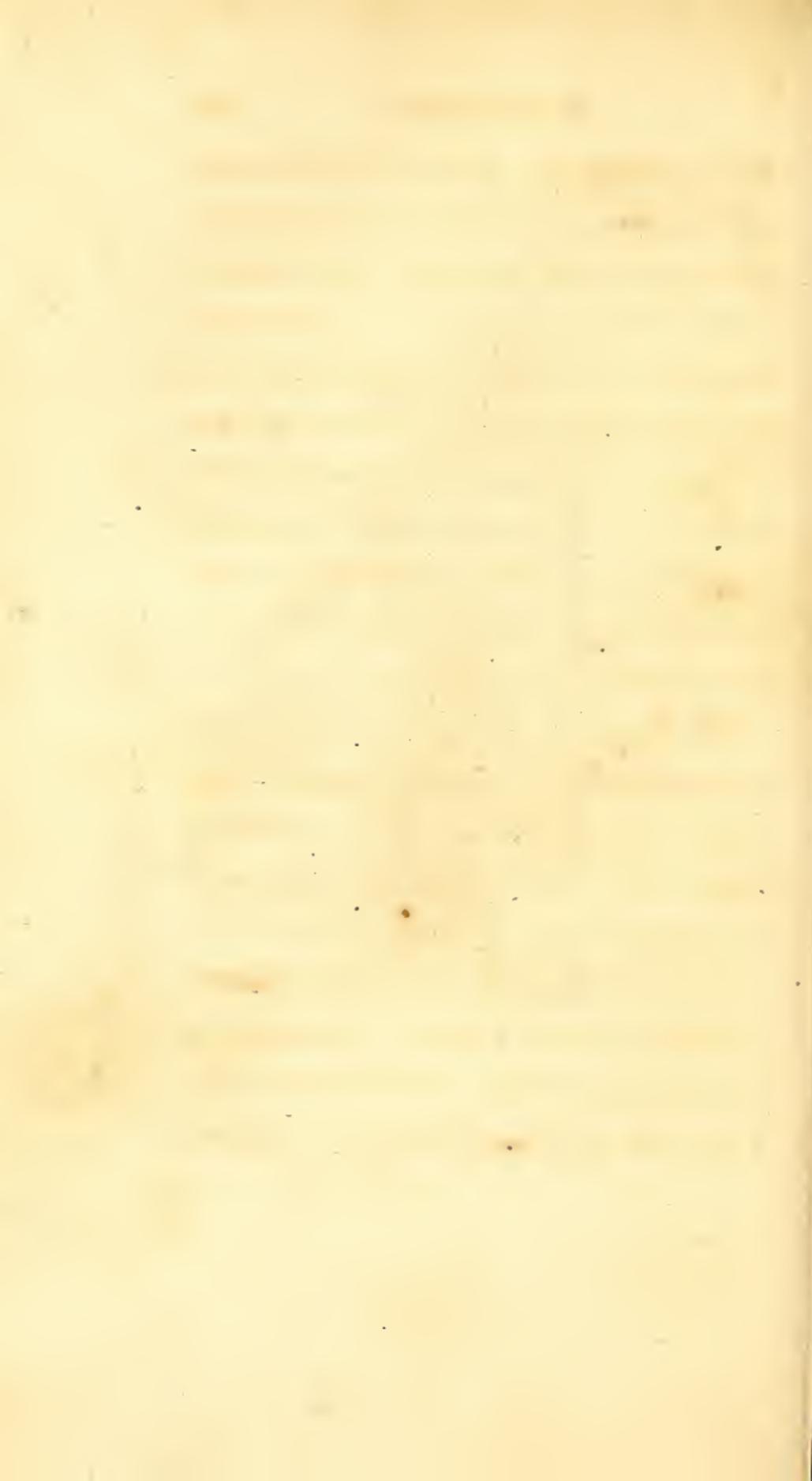
moyen fort simple n'a que l'inconvénient d'être très-long ; nos moulins rendroient cette opération beaucoup plus courte. Les cardes ne sont connues que dans nos comptoirs ; pour y suppléer, les négresses placent le coton égrené sur une natte solide, et le battent à outrance avec une baguette pour en développer les fils. (*Voyez la planche.*)

Pour le filer, elles ne connoissent d'autre méthode que celle de la quenouille ; on n'a pu encore introduire l'usage du rouet, même dans nos comptoirs. Chacune file plus ou moins fin, suivant son adresse ou suivant l'usage auquel elle destine son travail. (*Voyez la planche.*)

Enfin, pour donner du lustre aux étoffes, ne connoissant pas l'usage des

*Negresse filant le coton.*





fers à repasser, elles plient la toile encore un peu humide, la mettent en presse, la font sécher ensuite, et la battent long-temps, et en tous sens, sur un morceau de bois fort uni, d'un pied de hauteur sur quinze pouces de largeur, et deux pieds de longueur : le battoir dont elles se servent est arrondi en ovale et se termine en pointe : cette tête de l'instrument est portée sur un manche de sept à huit pouces.

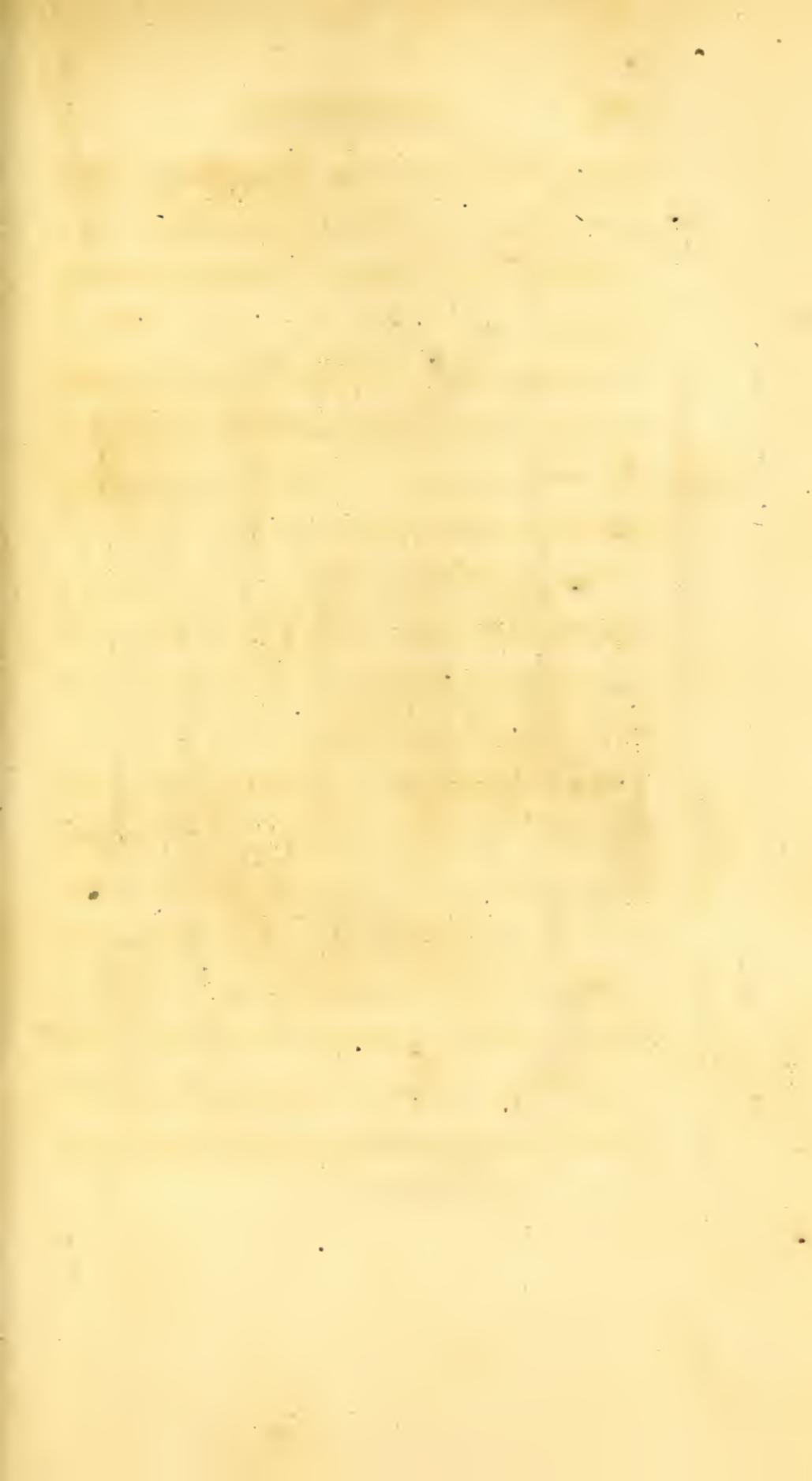
Ce sont les femmes qui filent et fabriquent les filets avec lesquels leurs maris vont à la pêche : elles cousent leurs vêtemens et les voiles de leurs pirogues.

Elles coupent la plante de l'indigo, qu'elles laissent à moitié pourrir dans des vases, et dont elles forment ensuite des boules qu'elles font sécher ;

Lorsqu'elles veulent s'en servir pour la teinture ; elles y ajoutent des cendres de bois et quelquefois de l'urine.

Avec un insecte de la famille des carabes et des graisses , elles font un mauvais savon qu'elles emploient au défaut de celui d'Europe.

Les ouvriers en cuir, en manding, *Karrankée*, ont poussé leur art à un assez grand degré de perfection : ils font peu d'usage de peaux de bœufs, mais ils emploient souvent celles des chèvres et des gazelles. Pour tanner les peaux, ils se servent de l'écorce des mangliers ; quelquefois ils les mettent dans une saumure de cendres et de sel, ou dans le sable, pour les dépouiller de leur poil. Ils les passent fort bien, et les teignent en noir, en





jaune et en rouge. La teinture jaune se tire d'une racine inconnue : on obtient le rouge, qui est quelquefois assez brillant, en faisant bouillir les feuilles du gros mil. Ces peaux préparées servent à faire des sachets pour contenir les gris-gris des marabouts. Ces sachets sont de toutes sortes de formes : on en voit qui servent de colliers, d'autres qui se mettent aux pieds, aux mains ; plusieurs forment des ceintures. Les ouvriers en cuir travaillent encore avec beaucoup d'adresse des brides, des selles, des portefeuilles ou *napha*, des gibernes, des carquois, et une multitude d'autres ouvrages fort estimés dans le pays.

Les potiers de terre, sans avoir aucun moule, et avec le seul secours

de leurs mains, font de grands pots ronds, que l'on nomme *canaris*, et qui servent à contenir de l'eau, ou à cuire le couscou. Il y en a de différentes grandeurs. Ces vases sont presque sphériques, de sorte qu'il faut les enfoncer dans le sable pour leur donner de l'appui. Ils sont ouverts par le haut, et leur ouverture est la moitié du diamètre du vase ou à peu près : les mêmes ouvriers font avec une terre rouge des pipes fort jolies, auxquelles ils donnent un émail avec le sable. Quelquefois ils en font de grandes, qui ont quatre collets, de sorte que quatre personnes peuvent fumer ensemble dans la même pipe. Ces ouvrages sont faits avec d'autant plus de soin, qu'ils sont d'un usage journalier parmi les nègres.

Au chapitre qui traite du pays de Baol , j'ai déjà parlé des constructeurs de pirogues , et des moyens que l'on emploie pour les conduire à la mer.

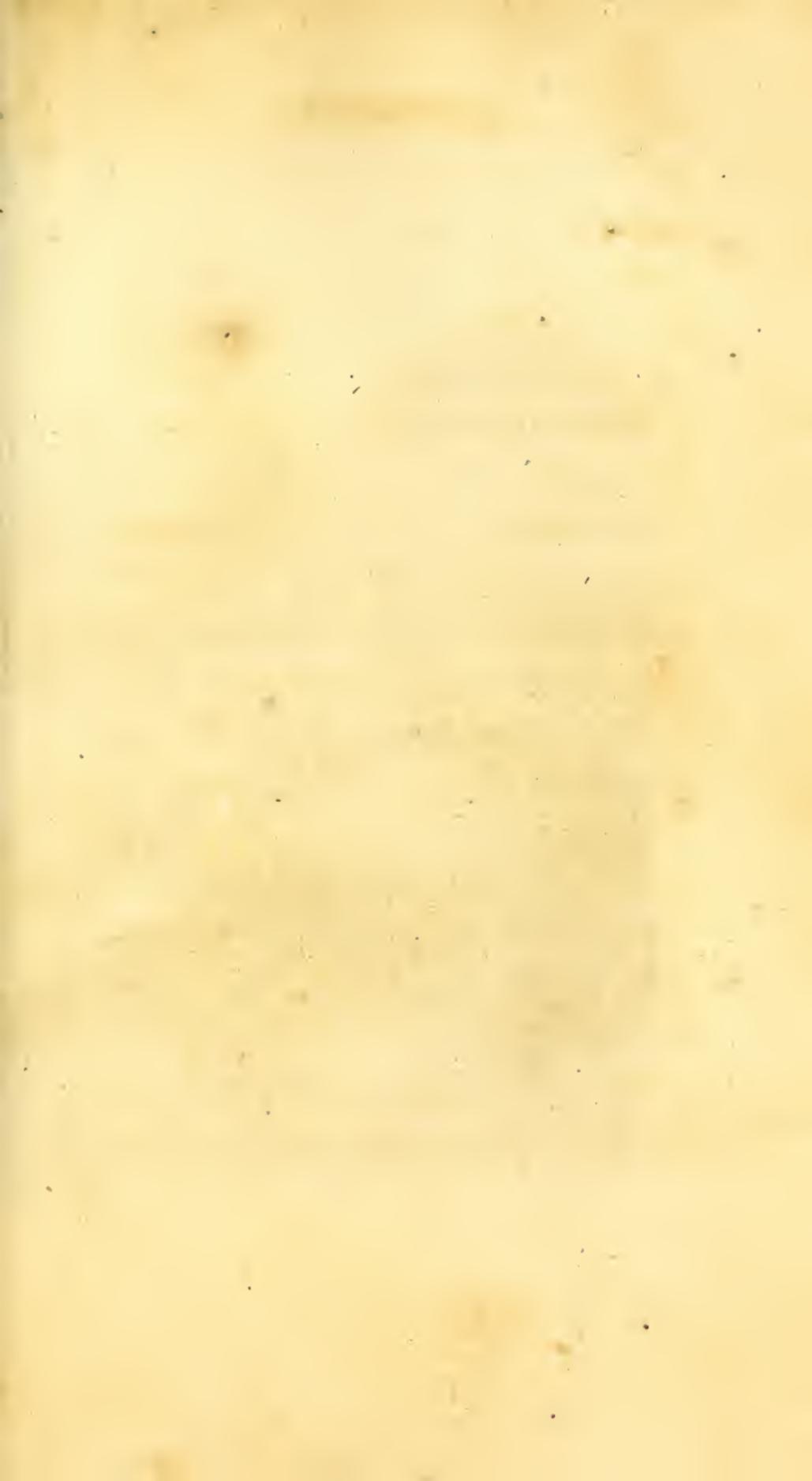
Une peuplade particulière que l'on nomme *Laobé* , de la couleur des Peuls , dont elle paroît descendre , habitant les forêts désertes sans avoir d'habitation fixe , remarquable par sa saleté , par ses habillemens et sa coiffure , ne s'alliant jamais qu'entre elle , fabrique les pilons , les mortiers , les gamelles et autres ustensiles de bois ; elle va les colportant de pays en pays. Les *Laobés* ont une langue particulière , sont maigres et chétifs. Leur pauvreté fait leur sûreté , et le besoin que l'on a de leur industrie empêche qu'on ne les réduise en esclavage ; du

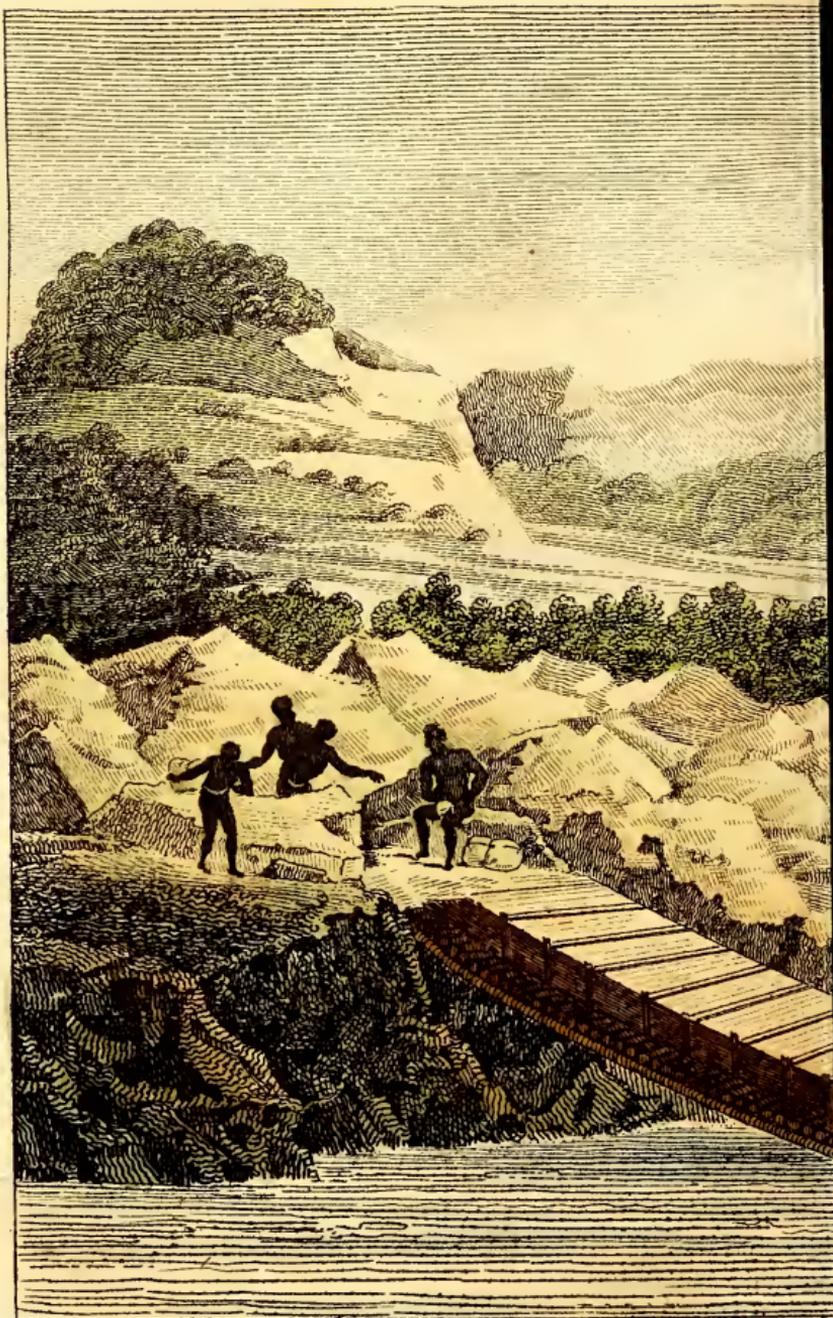
moins je n'en ai jamais vu parmi les captifs amenés dans nos comptoirs.

On doit compter encore au nombre des gens de métiers ceux qui fabriquent les nattes, les corbeilles, les paillassons pour vanner le mil. Les habitans des bords de la Gambie excellent dans ces sortes d'ouvrages faits avec un soin et un goût qui ne le cèdent en rien à ceux d'Europe. Les habitans de Cayor et ceux des bords du Sénégal sont loin d'atteindre cette perfection.

Les pères transmettent leur état à leurs enfans ; l'on doit donc être surpris que les arts n'aient point encore fait plus de progrès dans cette partie de l'Afrique.

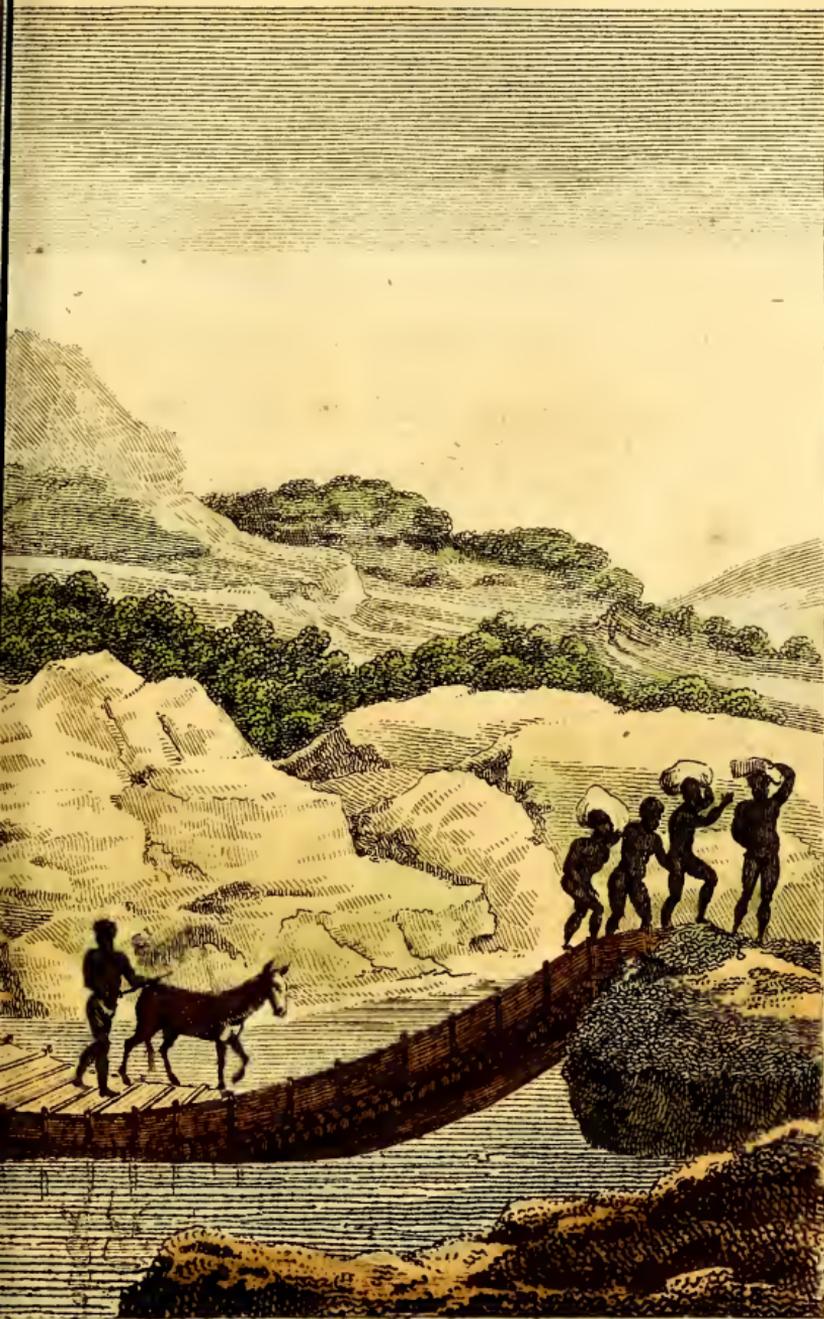
On doit donner comme une preuve de l'industrie des nègres de l'intérieur,





J. Ponceaux del.

Pont des Negres sur le



*égal dans le haut du fleuve.*



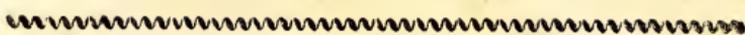


J. B. Goussier del.

*Pont des Nègres sur le Sénégal dans le haut du fleuve.*



la manière dont ils construisent des ponts pour passer des rivières assez larges : ils jettent de grands arbres, assez longs pour s'étendre d'un bord à l'autre, les racines posant sur le bord de la rivière, les cimes flottant sur l'eau. Après avoir fait croiser plusieurs arbres de cette manière, on les couvre de bambous secs, retenus entr'eux par des cordes de lianes ou d'écorce d'arbre, de manière à former un pont flottant, avec un abord en pente à chaque bout sur la rive. (*Voyez la planche.*) Tous les ans ces ponts sont emportés par le débordement des eaux dans la saison des pluies ; tous les ans ils sont rebâtis constamment par les nègres, qui exigent de chaque passager un droit de péage.



## CHAPITRE XVI.

### Guiriots.

---

NOUS avons eu souvent occasion de parler dans cet ouvrage des Guiriots, espèce de baladins qui forment une caste particulière parmi les nègres, et auxquels il n'est pas permis de s'allier avec le reste de la nation. Ils méritent un article particulier. Ces Guiriots, en ouolof *Quevel*, en manding *Jiliki*, se rencontrent partout. Les uns restent auprès des princes et des grands : ils n'ont point de gages

fixes , mais toujours ils sont comblés de présens ; partout ils accompagnent leur maître : à la guerre , au pillage , dans les visites qu'il va rendre aux blancs ou à quelques grands du pays , toujours ils le suivent en pinçant d'une guitare à quatre cordes , et en chantant les actions de ses ancêtres. A la guerre ils animent les troupes au combat : ils mettent tout en chanson. Si leur maître reçoit ou leur donne quelque présent , de suite ils font retentir ses louanges d'une voix glapissante , avec des inflexions diverses , étendant les bras , faisant toutes sortes de contorsions , et ayant l'air de véritables fous. Ces éloges consistent à répéter sans cesse que personne ne fut plus courageux , plus riche , plus beau , plus généreux que celui qu'ils chan-

tent. Souvent ils répètent le mot de *badiou*, qui se prend en deux acceptions : par l'une l'on entend celui qui, n'ayant ni père ni mère, doit être regardé comme d'origine céleste ; l'autre signifie bâtard. Suivant qu'ils sont satisfaits ou mécontents de celui qu'ils chantent, ils prennent le mot de *badiou* en bonne ou mauvaise part ; ce que l'on voit à leur air radieux ou à leurs grimaces. Rien de si plat, rien de si ridicule que leurs éloges : je comprenois la langue, et j'ai vu rarement des étincelles de poésie dans leur bavardage emphatique. Soit vanité, soit amour de la flatterie, les nègres leur font des présens considérables. On a vu des princes leur donner jusqu'à des chevaux et des captifs.

En chantant les blancs, les Guiriots

les appellent *bourgueye*, ou maîtres de la mer. Qu'ils chantent les blancs, qu'ils chantent les noirs, le refrain de leur chanson est toujours le même ; il se termine par demander de l'argent, des verroteries, de l'eau-de-vie. Les blancs ne sauroient résister à leur importunité, et au desir qu'ils ont de faire cesser leurs cris incommodes.

D'autres Guiriots parcourent le pays avec leur famille, allant danser et chanter par tous les villages pour obtenir quelques présents qu'on leur accorde toujours. Cette libéralité des nègres à l'égard de ces bateleurs leur fait amasser de grandes richesses.

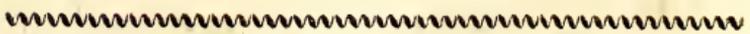
Leurs femmes sont couvertes de verroteries de toutes couleurs, quelquefois de bijoux d'or et d'argent, presque toujours elles font le métier

de courtisanes. La danse est l'art où elles excellent le plus ; les négresses qui l'aiment toutes avec passion , se rassemblent autour d'elles , et en battant des mains en mesure ; elles les accompagnent et les excitent par des chants analogues au sujet. C'est des Guiriotes que les jeunes négresses prennent des leçons de ces postures lascives , qu'elles savent si bien figurer dans leurs danses. Ces danses sont toujours accompagnées du bruit des tambours et des instrumens. Parmi les Ouolofs , les Guiriots sont les seuls qui puissent jouer de quelque instrument ; les autres nègres se croiroient déshonorés s'ils en faisoient usage.

L'on a vu les Guiriots applaudis , comblés de présens par les princes et les grands ; mais cette caste qui par sa

gaieté et sa bouffonnerie se consacre à faire les délices et l'amusement de la nation, en est tellement méprisée, qu'elle ne peut obtenir les honneurs de la sépulture. Les corps des Guiriots sont portés dans le fond des bois, ou dans le creux de quelques vieux arbres, où on les laisse pourrir. Les nègres les croient en relation avec l'esprit malin, les regardent comme sorciers, et les princes, après les avoir comblés de bienfaits, les punissent quelquefois de l'esclavage.

---



## CHAPITRE XVII.

Chasse, Pêche, Musique et Divertissemens.

—

**L**ES nègres sont en général assez bons chasseurs; mais leurs succès à la chasse sont plutôt dus à leur patience qu'à leur adresse. Le prix qu'ils mettent à la poudre fait qu'ils ne tirent jamais un coup de fusil à moins d'être sûrs de ne pas manquer. Ils attendent leur proie des heures entières pour la tirer à bout portant. La chasse la plus importante est celle de

l'éléphant. C'est moins pour se procurer les défenses de cet animal que pour faire cesser les dégâts énormes qu'il fait quelquefois dans leurs champs ou *lougans*, qu'ils entreprennent cette chasse. Plusieurs villages se rassemblent sous la conduite d'un chef; les uns sont armés de fusils, les autres de lances ou zagayes. On fait une enceinte; on avance peu à peu, d'abord en silence; dès que l'animal est en vue, tous poussent de grands cris; on lui tire des coups de fusil sur la trompe et sous le ventre. Les plus hardis lancent leurs zagayes avec justesse au défaut de l'épaule; l'animal entre en fureur, brise tout ce qu'il rencontre, foule aux pieds ou enlève avec sa trompe les nègres qui se trouvent sur son passage; une partie des

nègres se sépare et va attendre l'éléphant en furie derrière des arbres , pour lui lancer des zagayes dans sa fuite. Les cavaliers le poursuivent , l'accablent de coups de fusil , de coups de lance. Presque toujours criblé de toutes parts , percé de zagayes , l'éléphant succombe : on en fait la curée ; on partage la chair entre tous les chasseurs. Etant chez Bour-Sine , je montois à cheval pour aller à cette chasse avec le prince ; on annonça que l'animal étoit tué , et l'on apporta la tête armée de ses défenses comme hommage. Presque toujours dans ces chasses , des nègres ou trop audacieux ou imprudens perdent la vie.

Les nègres ne savent point apprivoiser l'éléphant , et regardent comme des contes ce qu'on leur rapporte des

éléphants de l'Inde. Ils se procurent l'ivoire sans beaucoup de peine. Les éléphants qui dans la saison sèche se tiennent près des fleuves ou des rivières, dans la saison des pluies s'enfoncent dans les terres. Les pluies extrêmement abondantes qui ont lieu dans ces contrées, forment des marais immenses qui long-temps servent à abreuver ces animaux : peu à peu les eaux se retirent, les marais se dessèchent ; mais les terres long-temps abreuvées forment une vase épaisse et profonde ; l'animal s'avance pour gagner les eaux, s'enfonce dans la vase, s'y embourbe, et après des efforts inutiles y finit son existence. Plusieurs mois après, lorsque les terres sont raffermies, les nègres voisins des parages fréquentés par les éléphants,

parcourent les endroits où ont existé des marais, et y trouvent les squelettes des éléphants dévorés par les hyènes et autres bêtes féroces; ils enlèvent les défenses, mais l'ivoire ayant subi long-temps l'action de l'eau et du soleil, se trouve presque toujours gercé, de sorte que l'ivoire de cette partie de l'Afrique est moins estimé que celui de l'Inde.

Je ne parle point de la chasse aux lions, aux panthères et autres animaux féroces; elle n'a lieu que par hasard, et pour prévenir les dégâts qui pourroient être commis sur les troupeaux ou dans les villages.

La plus profitable pour le nègre est celle de ces immenses troupeaux de gazelles et d'antilopes de diverses espèces que l'on rencontre souvent dans

les vastes plaines et forêts de l'Afrique. Les chasseurs les plus habiles conservent des trophées de leur adresse ; ils ramassent toutes les cornes des animaux qu'ils ont tués à la chasse, et en forment des monceaux symétriquement arrangés. J'en ai vu plusieurs de cette espèce dans le village de Joal, dans des cases de nègres qui se disoient issus de race portugaise.

Les Serères chassent avec l'arc et les flèches : ils sont assez adroits. Dans l'intérieur du pays, les flèches sont empoisonnées avec le suc d'un arbuste appelé *koua* : ce poison est extrêmement actif ; le nègre a soin d'enlever de suite la partie de l'animal frappée par la flèche. On prétend que l'antidote de ce poison est l'application extérieure de l'huile que l'on retire de la pistache

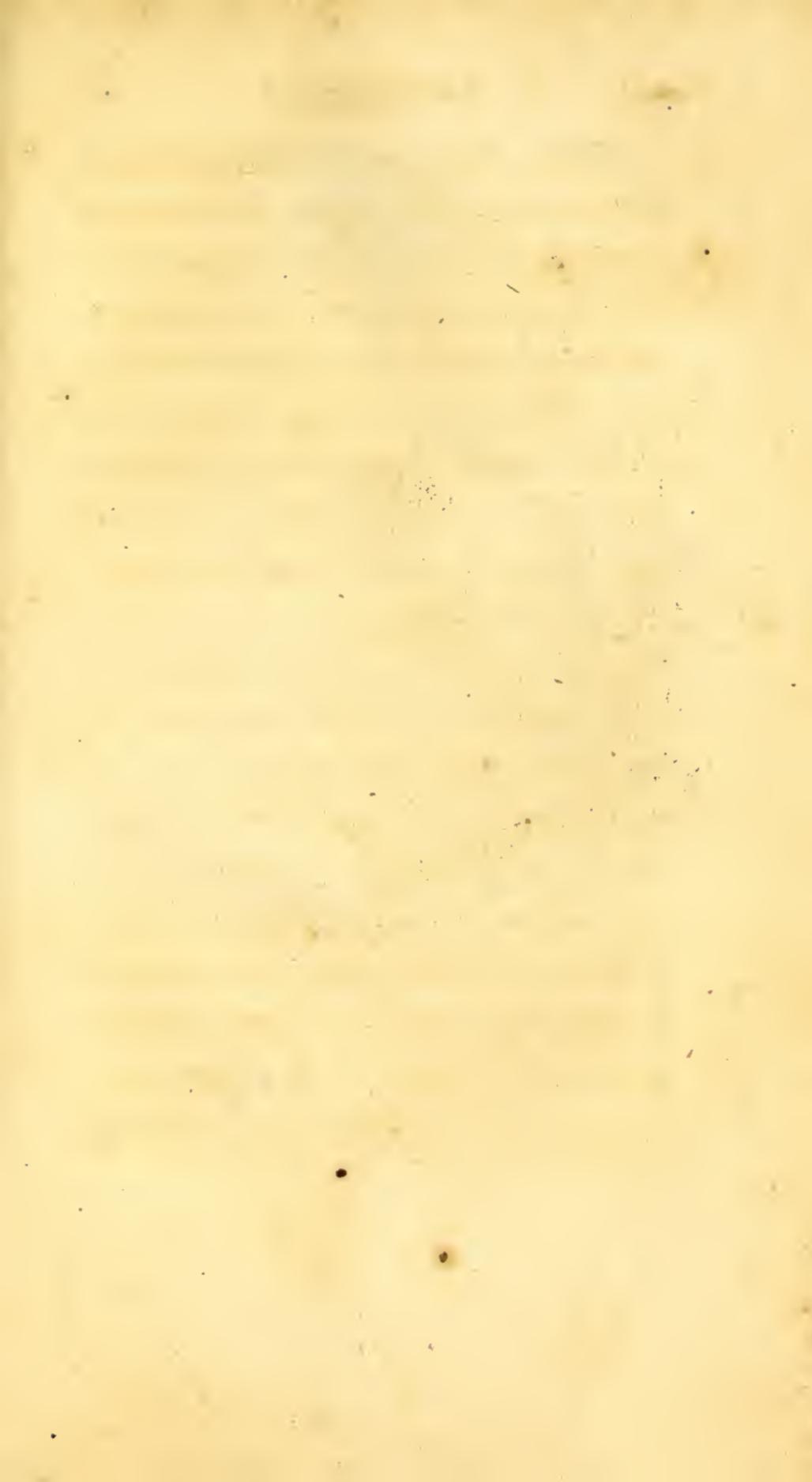
de terre , en ouolof *guerté* , et l'usage à l'intérieur de cette même amande grillée.

Tous les nègres de la côte s'adonnent à la pêche ; leurs femmes font , avec le coton , des filets de toutes grandeurs ; ils fabriquent eux-mêmes avec du fer d'Europe des hameçons pour armer leurs lignes de fond. La côte pendant la saison sèche est très-poissonneuse ; leur pêche est fort abondante. Le poisson , pendant les deux tiers de l'année , fait la nourriture des nègres des bords de la mer ; ils approvisionnent tous les jours abondamment et le Sénégal et Gorée ; ils font sécher du poisson pour le conserver ou le transporter dans l'intérieur. Avec leurs pirogues ils s'avancent quelquefois jusqu'à deux ou trois lieues en

mer pour pêcher. Un des meilleurs poissons est celui qui est connu des Français sous le nom de *mulet*. Pour le faire cuire on fait un trou dans le sable sur le bord de la mer ; on allume du bois que l'on réduit en braise dans le trou ; on ôte cette braise lorsque le sable est fort échauffé ; on étend le poisson sur des feuilles dans le fond du trou , et on le recouvre avec des branches et des feuilles sur lesquelles on met la braise encore rouge ; le tout est recouvert de sable de manière à ce que la braise, sans flamber, se consume peu à peu : au bout d'une demi-heure le poisson est parfaitement cuit, et fait un manger délicieux. On pêche souvent des requins, et l'on fait avec les jeunes du bouillon pour tremper le couscou.

Les nègres ont reçu des Arabes un jeu de combinaisons que les femmes aiment avec passion, et auquel elles se font gloire d'être habiles. Golberry l'a très-bien décrit : j'emprunte sa description.

Dans une pièce de bois dur de dix-huit pouces de longueur, de six de largeur et de quatre de hauteur, sont creusés deux rangs de petites cases parallèles en forme de cuvette ; chaque rang est composé de six cases, et à chaque extrémité se trouve une case beaucoup plus grande et beaucoup plus profonde, qui contient les graines rondes dont on se sert pour ce jeu. Ce sont ordinairement des graines de baobab ; chaque joueuse a vingt et une boules à placer ; les coups sont alternatifs, et la primauté se tire au sort.





*Negresse étudiant le jeu de Ouri.*

Les combinaisons de ce jeu sont trop compliquées pour pouvoir être conçues par une simple description. Il suffit de dire qu'il en a plus que le jeu de dames , et que cependant les femmes seules le jouent. A dix ans , de jeunes négresses méditent déjà pour l'apprendre. ( *Voyez la planche.* )

Ce jeu a beaucoup de rapport avec celui qui est connu en Syrie sous le nom de *mangala*.

Les nègres qui habitent entre le Sénégal et Gambie sont peut-être le peuple le plus gai de la terre ; ne doit-on pas attribuer cette gaieté au climat , à l'abondance de tout ce qui est nécessaire à la vie , et surtout au peu d'occasions qu'ils ont de s'occuper de choses graves ?

Tout pour eux est un sujet de fêtes et de divertissement. On a déjà vu que les mariages et les enterremens se terminent par des danses ou folgars.

Tantôt des guerriers revêtus de leurs habits de guerre, les uns à cheval, les autres à pied, présentent le simulacre d'un combat : les spectateurs, soutenus par la musique, les animent par des chansons guerrières. Je fus témoin d'un combat de cette espèce chez Bour-Sine. Tantôt de jeunes nègres presque nus luttent avec force et avec adresse. Ils ne se portent point de coups, mais ils tâchent de saisir leur adversaire, et de le culbuter. Les femmes et les filles jettent leurs pagnes sous leurs pieds, et comblent le vainqueur d'applaudissemens. Mais celui de tous les divertissemens qui fait le

plus leurs délices, c'est la danse. Elle a lieu aux quatre grandes fêtes de l'année. Ces grandes réunions de danse et d'amusement s'appellent *folgar*. Il n'est point de fête de famille qui ne soit accompagnée de danses. Toutes les nuits que la lune éclaire, l'on entend sur la côte les éclats bruyans de la gaieté.

Les jeunes filles et les garçons se réunissent sur la place du village ; ils forment un cercle. Les Guiriots amusent l'assemblée par des danses, où ils exécutent en pantomime tous les transports de l'amour. Souvent de jeunes filles prennent leur place pour s'attirer les regards des jeunes gens ; elles mettent dans leurs gestes plus de grâce et de finesse. L'assemblée accompagne la danse de la voix, et prononce

des paroles analogues au sujet. D'abord la musique prélude lentement, les danseurs s'approchent et s'évitent, la mesure redouble, les gestes deviennent plus vifs, les musiciens tonnent, les jeunes filles se jettent dans les bras de leurs compagnes, et se cachent le visage, comme si elles avoient honte de s'être laissées entraîner un instant par l'idée du plaisir.

Souvent les jeunes filles se réunissent chez une de leurs compagnes, se cotisent entr'elles pour acheter du vin de palme, et vont ensuite faire toutes ensemble le tour du village en chantant en chœur des airs charmans et variés; elles marquent toujours la mesure en battant des mains. Elles font des chansons surtout, qui n'ont jamais plus de deux ou trois couplets,

et, malgré leur répétition, n'inspirent pas la monotonie. Les airs suivans, que l'on trouvera notés, pourront donner une idée de leur musique. Sur les bords des fleuves, sur les bords de la côte, l'on entend souvent la nuit, des villages éloignés de plus d'une demi-lieue exécuter le même chant, et se répondre alternativement. Chacun écoute en silence, et reprend ensuite en faisant assaut de grâce et d'harmonie.

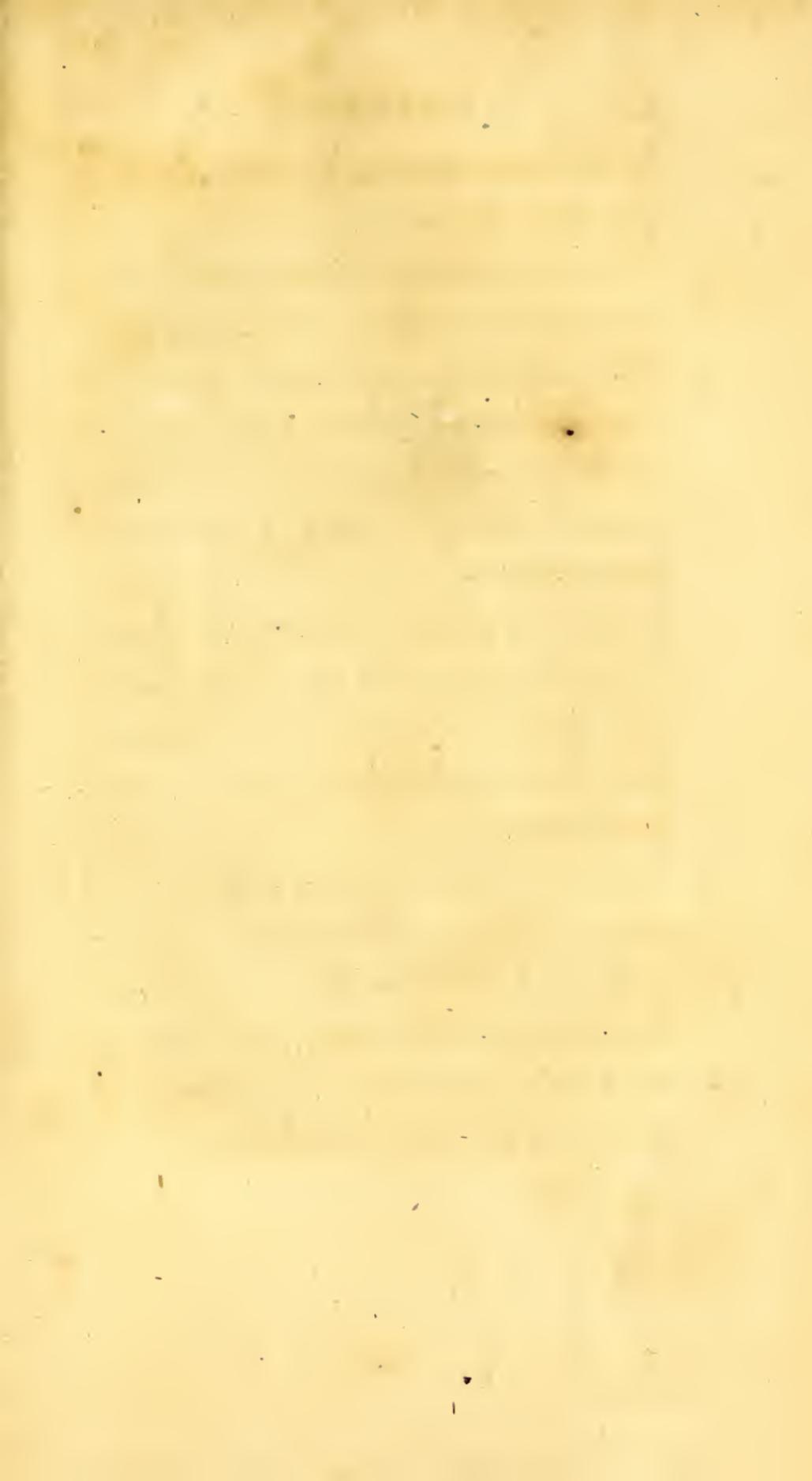
Les chants des Peuls sont doux et mélancoliques, et ont un attrait dont on ne sauroit se défendre.

Les instrumens dont les nègres accompagnent leurs danses et leurs chants, sont en petit nombre, mal exécutés, et si l'on en excepte un dont ils ne savent pas même tirer

parti, tous rendent un son sourd ou peu mélodieux.

Leurs tambours sont faits de bois dur, creux, et sont ouverts par un seul bout. Leur longueur est de trois pieds; ils sont recouverts d'une peau dure et tendue. On les frappe alternativement avec un bâton et avec les cinq doigts de la main droite.

J'ai vu chez le damel une espèce de petite timbale de dix-huit pouces de long, de la forme d'un sablier: deux morceaux de bois creux se réunissoient par les deux bases; l'un et l'autre côté étoient recouverts d'une peau tendue avec des cordes de cuir, qui, en s'entrelaçant de l'une à l'autre, unissoient les deux parties de l'instrument. On frappoit avec une baguette des deux côtés de l'instrument.





*Nègre jouant au Balafé.*

Ils ont une espèce de guitare formée de la moitié d'unealebasse de grandeur médiocre ( environ huit pouces de diamètre ), recouverte d'une peau. Un morceau de bois aminci à l'extrémité supérieure, et de dix-huit pouces de long, s'emmanche dans laalebasse. Trois cordes de boyau, de cuir ou de crin, de longueurs différentes, s'attachent sur le manche, et sont fixées à l'autre bout de laalebasse à un petit morceau de bois. Le chevalet de cet instrument est fort bas et très-près de l'attache inférieure des cordes.

Les Mandings ont un instrument nommé *balaf*. Cet instrument ressemble à une épinette. Le corps a deux pieds d'épaisseur, quatre pieds de longueur sur dix-huit pouces de largeur. (*Voyez la planche.*)

La table est placée de manière qu'elle laisse un espace de six pouces entr'elle et le couvercle de l'instrument. Cet intervalle est occupé par des morceaux d'un bois très-dur et poli, calibrés de manière à rendre chacun un des tons ou demi-tons de la gamme. Ces morceaux de bois sont assemblés au moyen de petites cordes de boyau, et attachés ensemble aux deux extrémités de la longueur de l'instrument ; le musicien frappe ces morceaux de bois avec des baguettes faites de bois dur, terminées par des boutons garnis de peau.

Sous les morceaux de bois qui composent la gamme, sont placées des calebasses coupées d'un tiers pour renfler les sons.

Les nègres ne tirent de cet instru-



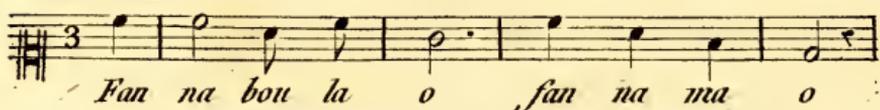
# Airs Africains.

1. *All.<sup>o</sup> (a)*  
Air Manding  
de Mama iumbo

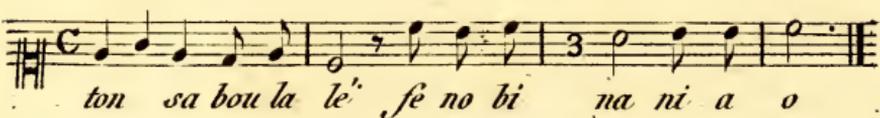


*And. maestoso.*

3 *I.*  
Fan na bou la o fan na ma o



ton sa bou la le' se no bi na ni a o



2. *I.*  
Air Serere

En bou le' ma lo di

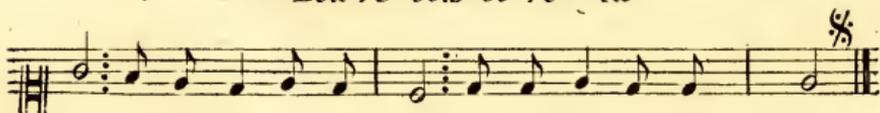


A > L A  
ce o boun co lom ba si ba do



3. *All.<sup>o</sup>*  
Air Ouolof.

Bou re-bour so re ca



ment qu'un bruit confus ; on a peine à croire qu'ils puissent en être les inventeurs.

Nous donnons ici trois chants que nous avons retenus parmi ceux qui sont en usage chez ces peuples : le premier est propre à la nation mandingue , le second à celle des Serères ; le dernier est un chant ouolof.

M. Choron, correspondant de l'Institut de France , connu par plusieurs ouvrages sur la musique , a eu la complaisance de noter ces trois airs, et d'y ajouter les réflexions suivantes. ( *Voyez la planche en regard.* )

Ces trois chants offrent des particularités dignes de remarque , tant par rapport à l'ordonnance des tons que par rapport au rythme et à la mesure.

Le premier est divisé en deux par-

ties bien distinctes de *a* en *b* et de *b* en *c* : la première partie est un  $\frac{6}{8}$  bien caractérisé ; la seconde offre un mélange de mesures à deux et à trois temps. L'air appartient tout entier au genre diatonique : il est dans le mode majeur d'*ut* dont il contient la gamme tout entière : il est modulé avec facilité ; les tournures de chant sont très-bonnes ; on remarque avec étonnement, de la quatrième à la cinquième mesure, un progrès de septième mineure qui caractérise une mélodie déjà avancée, et qui appartient au caractère élevé de notre musique dramatique : les deux parties sont d'un caractère opposé et bien marqué : la première est légère, la seconde grave et recueillie.

Le second chanté, prononcé par

les rameurs dans le cours de la navigation , est beaucoup plus commun que l'air précédent ; il semble appartenir à ce que les Grecs nommoient mode phrygien ; par conséquent , il s'éloigne davantage de notre modulation. La lettre *l* placée au-dessus de la portée , indique les momens où les rameurs élèvent la rame , la lettre *a* ceux où ils l'abaissent.

Le troisième chant , qui , comme le premier , appartient entièrement à notre mode majeur d'*ut* , offre la singularité fort remarquable d'une mesure à cinq temps parfaitement symétrisée , et d'une production très - facile. La rencontre d'une mesure de ce genre dans un chant populaire d'une nation si peu avancée dans la civilisation , prouve que cette mesure n'est point aussi

écartée de la nature qu'on se l'imagi-  
ne parmi nous : on sait d'ailleurs  
qu'elle est très-usitée dans les chants  
populaires de la Biscaye, et de plu-  
sieurs autres provinces d'Espagne.

Ces trois airs sont notés avec la  
plus grande exactitude quant au ton et  
quant à la mesure.

FIN.

# TABLE DES CHAPITRES

## CONTENUS DANS CE VOLUME.

---

|             |                                                                                  |        |
|-------------|----------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Chap. Ier.  | Caractère des Nations qui habitent entre les fleuves du Sénégal et de la Gambie. | pag. 1 |
| Chap. II.   | Gouvernement.                                                                    | 11     |
| Chap. III.  | Administration de la justice.                                                    | 17     |
| Chap. IV.   | Impôts et Revenus du prince.                                                     | 23     |
| Chap. V.    | Armée. Manière de faire la guerre. Pillage.                                      | 29     |
| Chap. VI.   | Traite des Esclaves.                                                             | 39     |
| Chap. VII.  | Religion.                                                                        | 32     |
| Chap. VIII. | Marabouts. Gris-Gris.                                                            | 99     |
| Chap. IX.   | Mariage.                                                                         | 109    |

|             |                                                |     |
|-------------|------------------------------------------------|-----|
| Chap. X.    | Sépulture.                                     | 123 |
| Chap. XI.   | Habitations. Ameublement.                      | 134 |
| Chap. XII.  | Habillement.                                   | 142 |
| Chap. XIII. | Alimens. Manière de les<br>préparer.           | 151 |
| Chap. XIV.  | Agriculture.                                   | 165 |
| Chap. XV.   | Arts et Industrie.                             | 176 |
| Chap. XVI.  | Guiriots.                                      | 190 |
| Chap. XVII. | Chasse , Pêche , Musique<br>et Divertissemens. | 196 |

*Avis au Relieur , pour le placement  
des Gravures.*

TOME PREMIER.

|                                                         |             |
|---------------------------------------------------------|-------------|
| Campement dans un village<br>nègre ,                    | frontispice |
| Déchamp sort de son ton-<br>neau, etc. ,                | pag. 11     |
| Vue de l'île Saint-Louis du<br>Sénégal ,                | 63          |
| Signare ,                                               | 69          |
| Nègre combattant un crocodile ,                         | 83          |
| Vue de l'île de Gorée , prise du<br>côté de l'hôpital , | 102         |
| Deux galagos ,                                          | 159         |

TOME II.

|                                             |        |
|---------------------------------------------|--------|
| Carte du pays des Maures ,                  | pag. 1 |
| Chef des Assounas ; cheval aux<br>piquets , | 20     |

ij

|                                                                      |         |
|----------------------------------------------------------------------|---------|
| Prince et princesse maure ,                                          | pag. 32 |
| Camp , ou adouar des Maures ;<br>tente d'un chef ,                   | 35      |
| Princesse maure montant sur<br>un chameau ,                          | 41      |
| Soldat maure et mauresse ,                                           | 47      |
| Talbe , prêtre maure , ou ma-<br>rabout , <i>en frontispice</i> , ou | 50      |
| Passage des esclaves.                                                | 129     |
| Maures allant à la traite ; bœuf<br>porteur ,                        | 135     |
| Collier de gris-gris ; outre des<br>Maures ; giberne ,               | 145     |

TOME III.

|                                                          |        |
|----------------------------------------------------------|--------|
| Carte du pays des Ouolofs ,                              | pag. 1 |
| Soldat nègre ,                                           | 36     |
| Vue de Ben ,                                             | 56     |
| Pirogue ,                                                | 60     |
| Vue de Portudal , ou Sali , prise<br>du côté de la mer , | 73     |
| Vue de Joal ,                                            | 84     |
| Cavalier nègre ,                                         | 120    |

|                                   |      |     |
|-----------------------------------|------|-----|
| Bour-Salum dans sa case,          | pag. | 154 |
| Manding,                          |      | 171 |
| Felup, <i>en frontispice</i> , ou |      | 175 |

TOME IV.

|                                         |      |     |
|-----------------------------------------|------|-----|
| Traite des esclaves,                    | pag. | 43  |
| Coupes d'un vaisseau négrier,           |      |     |
| fig. I, II, III, VI, VII,               |      | 59  |
| Coupes d'un vaisseau négrier,           |      |     |
| fig. IV, V,                             |      | 60  |
| Temple des talbes, ou mara-             |      |     |
| bouts,                                  |      | 102 |
| Femmes nègres se lavant,                |      | 119 |
| Tombeaux des Sérères,                   |      | 127 |
| Case de bour-sine, à Joal,              |      | 137 |
| Pilon, mortier, paillason pour          |      |     |
| servir les mets; canaris pour           |      |     |
| cuire la viande ou contenir             |      |     |
| de l'eau; corbeilles, battoirs          |      |     |
| pour lustrer les étoffes,               |      | 141 |
| Coiffure des négresses, <i>en fron-</i> |      |     |
| <i>tispice</i> , ou                     |      | 147 |
| Nègre montant au palmier,               |      | 162 |

|                                                                               |          |
|-------------------------------------------------------------------------------|----------|
| Bèche, mors de chevaux, napha,<br>ou portefeuille,                            | pag. 177 |
| Orfèvre, ou forgeron nègre,                                                   | 178      |
| Tisserand nègre,                                                              | 180      |
| Négresse battant le coton au<br>lieu de le carder.                            | 181      |
| Négresse filant le coton,                                                     | 182      |
| Zagaye, arc, cornet à poudre,<br>guitare, botte, carquois,<br>flèches, pipes, | 185      |
| Pont des nègres sur le Sénégal,<br>dans le haut du fleuve,                    | 189      |
| Négresse étudiant le jeu de ouri,                                             | 205      |
| Nègre jouant du balaso,                                                       | 211      |
| Planche de musique,                                                           | 213      |

---









